

# Cap 48, un soutien aux associations pour la participation sociale et l'empowerment de la personne en situation de handicap ?

Étude de l'impact des actions CAP48 entre 2003 et 2016 en Belgique  
francophone et germanophone



**Michaël Demey**, assistant de recherche

**Marie Claire Haelewyck**, professeure,  
cheffe de service

## Table des matières

Introduction.....	7
1. La genèse de cette recherche.....	8
2. Le cadre théorique .....	9
2.1. La Convention relative aux droits des personnes handicapées .....	9
2.2. Le modèle du Processus de Production de Handicap .....	9
2.3. La participation sociale.....	11
2.4. L’empowerment .....	11
2.2.1. L’empowerment individuel .....	12
2.2.2. L’empowerment communautaire .....	13
2.2.3. L’empowerment organisationnel.....	14
2.2.4. Pourquoi utiliser le concept d’empowerment auprès des personnes en situation de handicap ? .....	14
2.5. Le modèle d’autoévaluation de la qualité des services .....	15
2.6. Le niveau de participation communautaire .....	15
3. Les questions de recherche .....	17
4. La méthodologie.....	18
4.1. Analyse globale des dossiers .....	18
4.2. L’échantillonnage et la récolte de données .....	19
4.2.1. L’échantillonnage .....	19
4.2.2. Données issues des dossiers échantillonnés.....	19
4.2.3. Réalisation d’une enquête.....	20
4.3. Les entretiens semi-directifs .....	21
5. Résultats .....	23
5.1. Le profil de l’échantillon de l’enquête.....	23
5.1.1. Le profil des associations ayant répondu à l’enquête.....	23
5.1.2. Le profil des directions ayant répondu à l’enquête .....	27
5.2. Des impacts multidimensionnels des projets.....	27
5.2.1. Un impact financier .....	28
5.2.2. Un soutien à l’innovation .....	37
5.2.3. Transfert de l’image de CAP48 vers les associations.....	39
5.2.4. Créer des projets plus ambitieux.....	40
5.2.5. Un moyen d’accélérer les projets.....	40
5.2.6. Moyen indirect de pérenniser les projets et les emplois .....	41

5.2.7.	Fournir des opportunités supplémentaires.....	41
5.2.8.	Pouvoir s'inclure dans le thème de la campagne CAP48 .....	42
5.2.9.	Synthèse .....	43
5.3.	Focus sur les projets pédagogiques.....	45
5.3.1.	La collaboration avec CAP48 .....	45
5.3.2.	L'augmentation de la participation sociale .....	49
5.3.3.	L'opérationnalisation de la participation sociale .....	54
5.3.4.	Le réseau .....	62
5.3.5.	Les ressources.....	63
5.3.6.	Synthèse .....	66
5.4.	Le point de vue de la participation sociale.....	68
5.4.1.	Une définition partagée .....	68
5.4.2.	L'innovation des projets .....	70
5.4.3.	Favoriser la rencontre des personnes en situation de handicap avec d'autres.....	71
5.4.4.	Travailler sur l'image de la personne en situation de handicap.....	72
5.4.5.	Travailler sur les compétences de chacun.....	73
5.4.6.	Des projets prenant du temps.....	74
5.4.7.	Une réalité géographique.....	75
5.4.8.	Travailler avec des groupes restreints.....	76
5.4.9.	Synthèse .....	77
5.5.	La satisfaction des bénéficiaires et le degré d'empowerment .....	79
5.5.1.	La satisfaction des bénéficiaires .....	79
5.5.2.	La participation favorisée par le processus d'empowerment.....	80
5.5.3.	Un travail pédagogique favorisant également les compétences .....	83
5.5.4.	Synthèse .....	84
5.6.	Des projets relatifs à l'Aide à la jeunesse .....	86
5.6.1.	Qui sont les associations de l'Aide à la jeunesse soutenue par CAP48 ? .....	86
5.6.2.	Quels sont les projets de l'Aide à la jeunesse ?.....	86
5.6.3.	Les projets ont-ils le même effet sur la qualité de leurs services ?.....	88
5.6.4.	La participation sociale, un concept utilisé également par le secteur de la jeunesse ?	89
5.6.5.	Le réseau a-t-il une importance pour les associations de l'Aide à la jeunesse ? .....	91
5.6.6.	Conclusion intermédiaire .....	92
5.6.7.	Et si nous comparions les deux secteurs ? .....	93
5.6.8.	Synthèse .....	95

6. Des limites à notre recherche .....	96
Conclusions et recommandations .....	97
Les principaux résultats : synthèse.....	97
CAP48, en perspective.....	100
Communiqué de presse.....	103
Bibliographie.....	106
Annexe I : Questionnaire destiné aux personnes de contact de l'organisme.....	108
Annexe II : lettre demandant de répondre à l'enquête .....	115
Annexe III : lettre de consentement directeur .....	116
Annexe IV : formulaire de consentement directeur .....	118
Annexe V : Guide d'entretien des directeurs .....	119
Annexe VI : lettre de consentement des bénéficiaires .....	122
Annexe VII : guide d'entretien du bénéficiaire.....	123

## Table des figures

Figure 1 : modèle de développement humain et Processus de Production de Handicap (Fougeyrrolas, 2010).....	10
Figure 2: domaines de l'empowerment individuel (Ninacs, 2002) .....	12
Figure 3 : l'empowerment communautaire (Ninacs, 2002) .....	13
Figure 4 : l'empowerment organisationnel (Ninacs, 2002) .....	14
Figure 5 : les six domaines de l'autoévaluation de la qualité des services (Haelewyck & Goussée, 2010).....	15
Figure 6 : les niveaux de participation communautaire (Dooris & Heritage, 2011).....	16
Figure 7 : Étapes successives de la récolte de données .....	18
Figure 8 : Classement des projets échantillonnés selon la région .....	19
Figure 9 : Description des différents items de l'enquête .....	20
Figure 10 : Classement des dossiers selon le profil des bénéficiaires et comparaison avec les chiffres de 2007 .....	23
Figure 11 : graphique des dossiers selon le type de structure.....	24
Figure 12 : graphique du nombre de projets introduit auprès de CAP48 par les répondants à l'enquête .....	25
Figure 13 : graphique du nombre de projets subsidiés par CAP48 auprès des répondants de l'enquête .....	26
Figure 14 : graphique des répondants de l'enquête selon l'âge des directions.....	27
Figure 15 : graphique des répondants de l'enquête selon le sexe.....	27
Figure 16 : graphique des répondants de l'enquête sur le soutien financier .....	28
Figure 17 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon le profil des bénéficiaires .....	30
Figure 18 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon l'âge des bénéficiaires et comparaison avec les chiffres de 2007.....	31
Figure 19 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon la région ainsi que la comparaison avec les chiffres de 2007 et le pourcentage de la population.....	32
Figure 20 : carte de la répartition territoriale des projets soutenus par CAP48.....	33
Figure 21 : graphique des dossiers et des sommes réparties selon le type de projets et comparaison avec les chiffres de 2007 .....	34
Figure 22 : boîte à moustaches des budgets réparties selon le type de projets.....	34
Figure 23 : tableau de répartition des projets selon le type de structure .....	35
Figure 24 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon les types de projets pédagogiques .....	36
Figure 25 : tableau de la récurrence des projets soutenus entre 2003 et 2016 .....	37
Figure 26 : graphique de la manière dont les répondants pensent que CAP48 amène à réfléchir sur des projets futurs.....	38
Figure 27 : graphique sur la manière dont les répondants pensent que CAP48 fournit des idées de projets innovants.....	38
Figure 28 : graphique de la satisfaction de l'impact informationnel de CAP48 sur le grand public .....	40
Figure 29 : graphique de la pérennisation des projets à la fin du financement .....	41
Figure 30 : graphique de la satisfaction du climat de collaboration avec CAP48 .....	45
Figure 31 : tableau de répartition de la satisfaction de la collaboration avec CAP48 répartie selon le type de projets.....	46

Figure 32 : graphique des avantages de la collaboration avec CAP48.....	47
Figure 33 : graphique des inconvénients de la collaboration avec CAP48.....	47
Figure 34 : tableau de répartition des projets pédagogiques selon l'axe « novateur » vs « de consolidation » et l'axe du type d'actions à développer .....	49
Figure 35 : graphique du niveau de satisfaction en ce qui concerne l'augmentation de la participation sociale inhérente au(x) projet(s) .....	50
Figure 36 : tableau de répartition des dossiers selon le profil de l'utilisateur .....	51
Figure 37 : graphique du niveau de participation communautaire .....	52
Figure 38 : tableau des types de souhaits pour augmenter la participation sociale au sein de chaque association.....	53
Figure 39 : graphique de la satisfaction des associations en ce qui concerne la politique de CAP48 demandant une participation sociale.....	54
Figure 40 : tableau de la répartition selon les profils des bénéficiaires concernant la satisfaction des associations sur la politique de CAP48 concernant la participation sociale .....	55
Figure 41 : graphique des différents niveaux de participation sociale de l'enquête .....	56
Figure 42 : tableau de répartition selon le profil des bénéficiaires de leur participation sociale.....	57
Figure 43 : tableau de répartition selon le profil de l'utilisateur et le type de demande.....	58
Figure 44 : tableau de la mobilisation des associations à la récolte de fonds .....	59
Figure 45 : graphique des niveaux d'amélioration de l'image de la personne en situation de handicap .....	60
Figure 46 : graphique des moyens de soutien des projets.....	61
Figure 47 : graphique concernant la mise en place d'un "réseau CAP48" .....	62
Figure 48 : graphique des moyens que le réseau pourrait apporter .....	63
Figure 49 : graphique du changement des représentations sociales grâce à l'opération CAP48 .....	64
Figure 50 : graphique de niveau de satisfaction concernant les moyens apportés par CAP48 et l'amélioration de la participation sociale .....	68
Figure 51 : tableau des mots concernant la définition des associations sur le concept de participation et parallèle avec les valeurs annoncées des associations .....	69
Figure 52 : graphique du niveau de satisfaction des bénéficiaires .....	79
Figure 53: Classement des types de structures de l'Aide à la jeunesse ayant répondu à l'enquête ....	86
Figure 54 : Classement des types de projets du secteur de l'aide à la jeunesse.....	86
Figure 55 : classement des types de projets pédagogiques du secteur de l'aide à la jeunesse.....	87
Figure 56 : Types de projets pédagogiques classés sur deux axes : "action de soutien" vs "action de transformation sociale" et "projets novateurs" vs "projets de consolidation".....	88
Figure 57: classement de l'apport de CAP48 sur la participation sociale des bénéficiaires .....	89
Figure 58 : Tableau croisé : Secteur de l'Aide à la jeunesse ou secteur du handicap * Avez-vous connaissance des autres projets soutenus par CAP48 et organisés par d'autres associations ? .....	91
Figure 59: Tableau croisé : Secteur de la jeunesse ou secteur du handicap * Introduisez-vous des projets en collaboration avec d'autres associations ? .....	92
Figure 60 : tableau croisé : secteur du handicap vs secteur de l'Aide à la jeunesse * La collaboration avec CAP48 permet-elle de susciter plus de collaboration au sein de votre association ? .....	93
Figure 61 : tableau croisé : secteur du handicap vs secteur de l'Aide à la jeunesse *La réalisation de ce(s) projet(s) a-t-elle permis l'amélioration de la qualité du travail des professionnels de votre organisation ?.....	93

Figure 62: Tableau croisé : secteur du handicap ou de l'aide à la jeunesse \* Les moyens apportés par CAP48 depuis 2003 ont-ils contribué à améliorer la participation sociale des bénéficiaires ?..... 94

## Introduction

En 2017, CAP48 fête ses 60 ans. Cet anniversaire est l'occasion de faire le point sur ses actions et les liens tissés avec les associations du secteur du handicap et de l'aide à la jeunesse. Dans l'enchaînement du travail effectué en 2007, lors de son cinquantième anniversaire, CAP48 a mandaté le Service d'Orthopédagogie Clinique de l'UMONS pour effectuer une recherche universitaire sur le sujet.

En effet, depuis sa création CAP48 a redistribué plus de 80 millions d'euros (125 millions en euros constants) et a investi dans le secteur du handicap ainsi que dans l'aide à la jeunesse en Belgique francophone et germanophone à travers le soutien de 3473 projets. Depuis 2003, CAP48 a ouvert un nouveau type de projets et soutient des activités pédagogiques. Par cette recherche, CAP48 a l'attente de cerner l'impact global de ses actions sur la qualité des services rendus par les associations soutenues, mais aussi ceux plus spécifiques concernant les projets pédagogiques et leurs répercussions sur la participation sociale au cours de ces treize dernières années. Ainsi, les demandes initiales sont de comprendre :

- Jusqu'à quel point les fonds octroyés par CAP48 permettent-ils aux associations de soutenir et d'améliorer la qualité de leurs services ?
- Quelle est la satisfaction des responsables des associations concernant le lien entre CAP48 et leurs missions sur le terrain ?
- Quelle est la satisfaction des bénéficiaires concernant les activités liées à CAP48 ?

De ces questions principales découlent de nombreuses autres questions plus précises. Étant donné le nombre important de questions et donc de données à recueillir tant de manière qualitative et que quantitative, nous avons décomposé notre analyse en plusieurs thématiques.

Dans la première partie, après avoir expliqué la genèse de ce travail, nous présenterons différents concepts et outils d'évaluation du champ du handicap. Ceux-ci seront utilisés tout au long de l'étude.

Dans un deuxième temps, nous exposerons les questions de recherche qui ont guidé la réalisation de ce travail et nous expliquerons la méthodologie employée.

Enfin, dans un troisième temps, nous dévoilerons les résultats de cette recherche. Nous structurerons notre texte grâce aux quatre thématiques suivantes : les impacts multidimensionnels des projets, la situation précise des projets pédagogiques, l'augmentation de la participation sociale et la satisfaction des bénéficiaires. Nous décrirons également la place accordée par le secteur de l'aide à la jeunesse, au sein des projets soutenus par CAP48.

## 1. La genèse de cette recherche

L'association CAP48 est une organisation fondée en 1957, au départ appelé 48.81.00. CAP48 récolte des fonds, avec l'aide de la télévision publique belge francophone (RTBF), afin de soutenir des associations dans le secteur du handicap et de l'aide à la jeunesse en Région wallonne, en Région bruxelloise et en Communauté germanophone. Ainsi, en soixante ans, CAP48 a redistribué plus de 80 millions d'euros (125 millions en euros constants) et a investi dans le secteur du handicap ainsi que de l'aide à la jeunesse en Belgique francophone et germanophone à travers le soutien de 3473 projets. Ceux-ci peuvent être de trois natures différentes depuis 2003 : les projets liés à l'immobilier, les interventions dans l'achat d'un véhicule adapté et dans des projets pédagogiques.

À l'occasion de leur 50<sup>e</sup> anniversaire, l'association a souhaité faire le point sur ses actions en confiant une recherche évaluative au département de psychologie de la Faculté de médecine des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (Fundp) de Namur, dirigé par Michel Mercier. Cette étude avait pour objectif de « *cerner l'impact de CAP48 sur le secteur associatif dans le champ du handicap et notamment sur les bénéficiaires des ASBL soutenues, et ce, en tentant de dégager les évolutions que CAP48 a connues au cours de la période étudiée (1967-2006)* » (Jakoby et al., 2007, p. 7). Suite aux résultats de cette recherche, CAP48 a introduit différentes modifications dans les conditions d'obtention des aides dans le but, entre autres, de favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap.

À l'occasion de leur 60<sup>e</sup> anniversaire, CAP48 a réitéré le souhait de réaliser une étude universitaire afin d'appréhender son action concernant les treize dernières années, les projets soutenus et plus particulièrement ceux concernant les projets pédagogiques et visant la participation sociale. Elle a fait appel au service d'Orthopédagogie Clinique de l'UMONS, dirigé par Marie-Claire Haelewyck, afin d'analyser les projets retenus avec l'objectif de mieux comprendre les effets que ces aides peuvent avoir en Belgique francophone et germanophone. La récolte de données et leur analyse se sont étalées sur cinq mois, entre avril et août 2017.

Les principales attentes de CAP48 sont :

- Jusqu'à quel point les fonds octroyés par CAP48 permettent-ils aux associations de soutenir et d'améliorer la qualité de leurs services ?
- Quelle est la satisfaction des responsables des associations concernant le lien entre CAP48 et leurs missions sur le terrain ?
- Quelle est la satisfaction des bénéficiaires concernant les activités liées à CAP48 ?

L'objectif de cette recherche, en d'autres mots, est de cerner les liens qui se sont établis entre CAP48 et les associations à travers les appels à projets et les activités s'y attachant dans le contexte historique et géographique actuel.

## 2. Le cadre théorique

Suite aux attentes principales de CAP48 que nous venons d'évoquer, nous avons décidé de mobiliser plusieurs concepts et textes légaux permettant de délimiter le champ du handicap. Nous présenterons dans un premier temps la convention relative aux droits des personnes handicapées donnant ainsi un cadre mondial. Par la suite, nous exposerons le modèle de processus de production de handicap, le concept de participation sociale et celui d'empowerment. Nous découvrirons finalement deux outils, le modèle d'autoévaluation de la qualité des services sociaux et médico-sociaux et le niveau de participation sociale qui seront utilisés dans la suite de notre recherche.

### 2.1. La Convention relative aux droits des personnes handicapées

Depuis les années 1990, les politiques de nombreux pays tendent vers une société inclusive, inhérente aux droits de l'homme. Dans ce cadre-là, sous l'impulsion de l'OMS, différents pays tentent d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. « *Selon le modèle social du handicap, la responsabilité sociétale des acteurs publics et de la société civile est de tendre vers des conditions optimales structurelles de garantie du droit à l'égalité, mais chaque citoyen porteur de sa différence radicale doit demeurer en contrôle de son projet de vie et de son usage relatif des facilitateurs collectifs qui lui sont offerts par son milieu de vie* » (Fougeyrollas, 2010, p.20).

La « *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif* » a été adoptée à l'assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006. Elle a été ratifiée par la Belgique en 2009. « *Les principes généraux de la Convention sont :*

- *Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;*
- *La non-discrimination ;*
- *La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;*
- *Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;*
- *L'égalité des chances ;*
- *L'accessibilité ;*
- *L'égalité entre les hommes et les femmes ;*
- *Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.* » (AVIQ, 2017)

CAP48 n'a pas attendu cette Convention pour soutenir ces valeurs. Elle les défend depuis 60 ans. Néanmoins ce texte a permis de soutenir encore davantage les personnes en situation de handicap.

### 2.2. Le modèle du Processus de Production de Handicap

Fougeyrollas (2010) a développé au fil des années un modèle de compréhension de Processus de Production du Handicap (PPH). Il développe le PPH comme étant un modèle positif qui ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne. En 2010, il présente un modèle plus abouti que le premier datant de 1998 et que nous emploierons dans cette recherche. Celui-ci est présenté par l'auteur comme écologique et envisage non seulement la personne, mais les conditions liées à son environnement.

Il y distingue trois grandes dimensions, présentes dans la vie de chaque personne : les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie. Ces trois dimensions interagissent

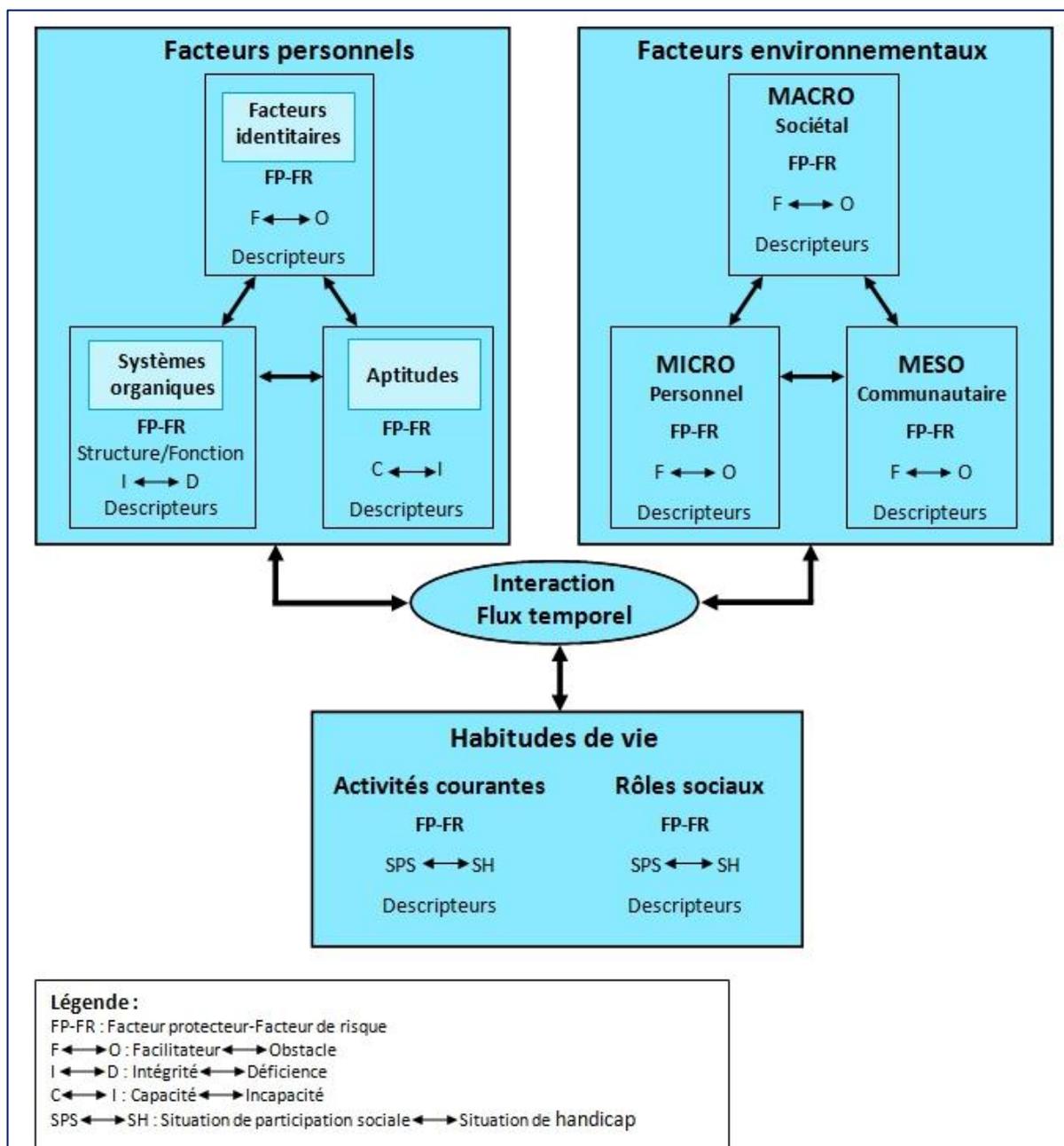


Figure 1 : modèle de développement humain et Processus de Production de Handicap (Fougeyrollas, 2010)

entre elles continuellement. Au niveau des facteurs personnels, nous pouvons remarquer que cette dimension peut être décomposée en trois composantes : « les systèmes organiques (le corps), les aptitudes (les fonctionnalités) et les facteurs identitaires » (Fougeyrollas, 2011, p. 17). Selon Fougeyrollas (2010), les interactions entre ces trois composantes créent le développement de ce facteur personnel. Par rapport au premier modèle, dans Processus de Production du Handicap 2 (PPH2), l'auteur a précisé les facteurs identitaires. En effet, la notion de résilience, insérée dans les variables issues du processus de construction identitaire, est essentielle « dans l'interaction personne-environnement ainsi que dans la proposition d'explications aux performances ou modes de réalisation des habitudes de vie et à leurs changements dans le temps » (Fougeyrollas, 2011, p. 17). Ainsi, rien n'est figé dans le temps et des changements dans un domaine peuvent favoriser le développement des personnes en situation de handicap.

### 2.3. La participation sociale

Participer à la vie en société est un des concepts que les chercheurs du champ du handicap tentent de décrire. Le concept de participation sociale se construit depuis les années 90. De nombreux auteurs ont tenté de définir ce concept et différentes définitions se côtoient dans la littérature. Nous citons dans cette recherche deux auteurs, Fougeyrollas puis Tremblay et Lachapelle, qui ont collaboré à la définition de la participation sociale.

Tout d'abord, Fougeyrollas (2010), dans son modèle de Processus de Production du Handicap, explique que la réalisation des habitudes de vie peut être influencée :

- par le renforcement de nos aptitudes et la compensation de nos incapacités par la réadaptation ;
- par la réduction des obstacles dus, par exemple, aux préjugés, au manque d'aide ou de ressources, à la difficulté de se procurer de l'information, à l'absence d'accessibilité du domicile ou de l'école.

La participation sociale des personnes en situation de handicap est donc soumise à des obstacles ou des facilitateurs présents dans son environnement (Letscher, et al., 2009). Dans ce contexte, le concept de participation sociale se développe et peut se définir, d'une part, par le degré de difficulté de l'activité d'une personne et, d'autre part, par le type d'aide requis et du niveau de satisfaction à la réalisation des activités de la vie quotidienne ou des rôles sociaux valorisés tels que le travail, par exemple (Fougeyrollas et al., 1998).

Ainsi, « mesurer la réalisation des habitudes de vie, c'est identifier le résultat de la rencontre entre la personne et son environnement. On parlera alors d'un indicateur de la qualité de la participation sociale : il s'apprécie sur un continuum ou échelle allant de la situation de participation sociale optimale jusqu'à la situation de handicap complète » (RIPPH, 2017).

Ensuite, d'autres auteurs comme Tremblay et Lachapelle (2006) définissent quant à eux le concept de participation sociale lié à la citoyenneté comme étant « un processus par lequel un individu ou un groupe d'individus s'associe et prend part aux décisions et aux actions d'une entité ou d'un regroupement de niveau plus global, relativement à un projet de plus ou moins grande envergure » (Tremblay et Lachapelle, 2006, p. 77). Ainsi, ces auteurs lient la participation sociale à la reconnaissance des droits des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI). Ils insistent sur la dimension citoyenne et démocratique de ce concept.

### 2.4. L'empowerment

Le mot empowerment vient de l'anglais et n'est pas traduit la plupart du temps en français, mais il signifie « le pouvoir de dire et d'agir ». Il est utilisé pour désigner une capacité d'action de la part des individus, mais également le processus mis en place pour l'atteindre. Ainsi, un individu seul ou une collectivité peuvent utiliser ce processus afin de s'approprier et d'exercer en autonomie un certain pouvoir (Ninacs, 2002).

Selon Jetté & Charpentier<sup>1</sup>, l'empowerment reste néanmoins un concept complexe. Il est difficile de le cerner compte tenu des nombreuses définitions et des diverses disciplines qui ont cherché à en

---

<sup>1</sup> Jetté & Charpentier, 2005

délimiter les principales dimensions. « Si, à l'origine, l'empowerment était davantage rattaché à des pratiques de mobilisation collective, on s'entend toutefois aujourd'hui pour en élargir le sens et la portée à des composantes personnelles des individus (confiance en soi, reconnaissance de ses compétences, contrôle accru sur sa vie, etc.). Certains ont toutefois souligné le danger de trop mettre l'accent sur les dimensions individuelles de l'empowerment au détriment de sa dimension collective, cette orientation risquant d'éliminer l'objectif initial de changement social que portaient ces pratiques. Quoi qu'il en soit, le concept a été repris par de nombreux chercheurs et praticiens au cours des dernières années. Des autorités publiques sont même allées jusqu'à en faire la promotion, souvent en fonction de leurs propres intérêts ou en fonction d'objectifs économiques à atteindre (l'autonomie est alors synonyme de réduction de services), ce qui n'a pas été parfois sans en travestir le sens et la portée pour ceux et celles qui devaient en être l'objet » (Jetté & Charpentier, 2005, pp.82-83).

Dans le modèle soutenu par Ninacs (2002), celui-ci définit plusieurs niveaux d'empowerment : l'empowerment individuel, l'empowerment communautaire et l'empowerment organisationnel. Ces niveaux sont liés et il existe des interactions entre les différentes composantes de ces niveaux.

### 2.2.1. L'empowerment individuel

Selon Ninacs (2002), l'empowerment individuel est un processus agissant sur quatre plans : la participation, les compétences pratiques, l'estime de soi et la conscience critique. Ces quatre dimensions, de par leurs interactions, permettent de développer le pouvoir de dire et d'agir en fonction de ses propres choix.

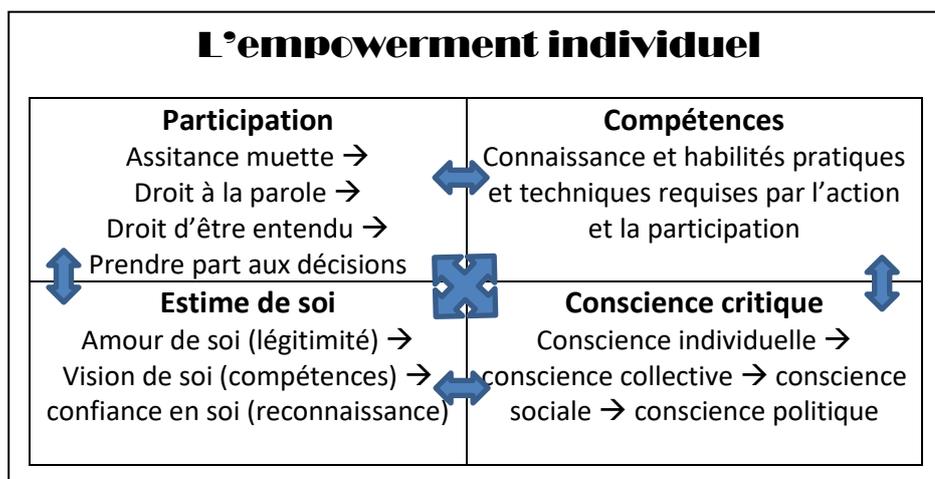


Figure 2: domaines de l'empowerment individuel (Ninacs, 2002)

- ✓ **La participation** : elle ne peut se faire qu'en relation avec d'autres. Ainsi, une personne a le pouvoir d'agir, donc de participer, seulement si elle intervient auprès d'une personne ou d'un groupe (comité, équipe organisatrice...). Elle pourra y faire des choix et prendre des décisions. La participation comprend par conséquent un volet d'ordre psychologique, évoluant de l'assistance muette jusqu'au droit de participer aux décisions.
- ✓ **Les compétences** : elles sont avant tout pratiques, techniques. Elles incluent les connaissances et les habiletés de chaque personne permettant sa participation et l'exécution de l'action particulière d'un groupe, qu'elles soient présentes ou en cours d'acquisition.

- ✓ **L'estime de soi** : elle désigne la transformation psychologique de l'individu annulant les expériences négatives antérieures et intériorisées. Celle-ci permet aux individus d'être satisfaits d'eux-mêmes, d'avoir une vision de soi et une confiance en soi.
- ✓ **La conscience critique** : celle-ci peut prendre différents stades : la conscience individuelle (prise de conscience du problème), la conscience collective (la personne n'est pas la seule à avoir ce problème), la conscience sociale (l'influence de la société sur le problème) et la conscience politique (la solution passe entre autres par une action collective).

Ces différentes composantes s'entrelacent, interagissent et se renforcent mutuellement.

### 2.2.2. L'empowerment communautaire

Selon Ninacs (2002), l'empowerment communautaire est un « cheminement vécu simultanément par la collectivité et par les individus qui en sont membres. Ninacs décompose également ce niveau d'empowerment en quatre plans.

En synthétisant tous ces renseignements sur l'empowerment communautaire, il est possible de dégager le portrait d'un phénomène s'opérant, à l'instar de l'empowerment individuel, mais de façon moins linéaire, simultanément sur les quatre dimensions qui s'entrecroisent (Ninacs, 2002) :

<b>L'EMPOWERMENT COMMUNAUTAIRE</b>	
<p><b>PARTICIPATION</b></p> <p>décisions significatives · pouvoir partagé · ouverture · vision commune · processus et résultats · apprendre · contribuer</p>	<p><b>COMPÉTENCES</b></p> <p>forces du milieu · maillages · capital social · résilience · réseaux de soutien · reddition de comptes · résolution de conflits</p>
<p><b>COMMUNICATIONS</b></p> <p>interaction positive · divergence d'opinions · information générale et spécifique · transparence</p>	<p><b>CAPITAL COMMUNAUTAIRE</b></p> <p>sentiment d'appartenance · sens de la citoyenneté</p>

Figure 3 : l'empowerment communautaire (Ninacs, 2002)

- ✓ **La participation** : elle permet à tous les membres de la communauté de participer à la vie de la communauté et de ses systèmes. En effet, dans les espaces décisionnels, elle intègre des individus non perçus comme leaders naturels et en assure l'équité dans la redistribution du pouvoir.
- ✓ **Les compétences** : elle renvoie à la connaissance et à la reconnaissance des forces du milieu, à une responsabilisation favorisant les compétences des individus et de la communauté, à la capacité de nouer des liens entre les ressources de chacun, de les voir coopérer et d'en découler des expériences positives, aux habiletés consensuelles et décisionnelles, à l'autogestion de son développement et au renforcement des réseaux naturels de soutien aux individus.
- ✓ **La communication** : elle se traduit graduellement par l'interaction positive, le fait de pouvoir donner un point de vue divergent, par la circulation efficace de l'information générale, par l'accès à l'information requise pour réussir des projets spécifiques et par la transparence dans les processus décisionnels.
- ✓ **Le capital communautaire** : il est défini comme le sentiment d'appartenance, à la fois à la communauté et à l'environnement, et de conscience de la citoyenneté vécue par chacun de ses membres. Elle assure l'entraide sur le plan individuel et permet l'action sur des questions sociétales plus larges.

L'empowerment communautaire renvoie spécifiquement au pouvoir de dire et d'agir de la communauté en tant que telle, car cette dernière est un système en soi et non pas la simple addition de ses membres. De plus, elle interagit avec l'empowerment individuel et l'empowerment organisationnel.

### 2.2.3. L'empowerment organisationnel

Une communauté compétente est « un lieu où les systèmes arrivent à répondre aux besoins des individus et où les individus arrivent à utiliser les systèmes de façons efficaces » (Ninacs, 2008, p. 57). Tout comme l'idée de la compétence de la communauté, nous pouvons ici définir le rôle de l'organisation dans le processus d'empowerment.

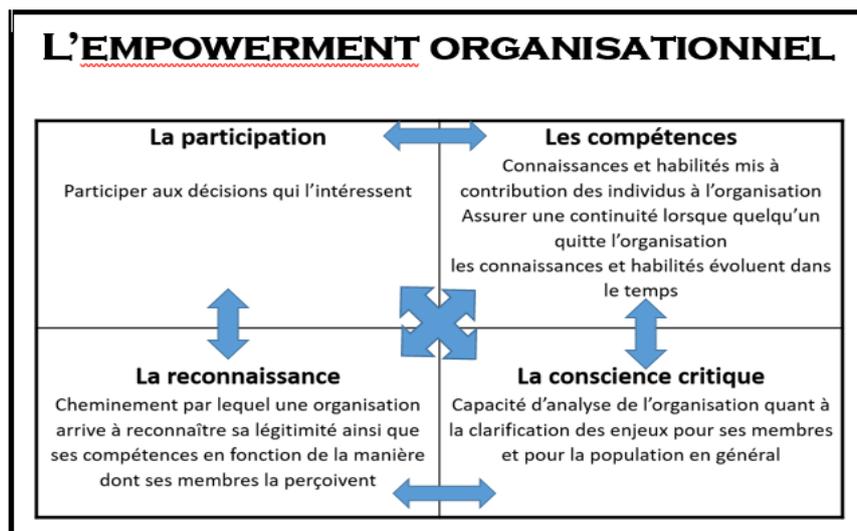


Figure 4 : l'empowerment organisationnel (Ninacs, 2002)

L'empowerment s'exécute lui aussi sur quatre composantes liées entre elles :

- ✓ **La participation** : l'organisation peut participer aux décisions d'organismes dont elle est membre.
- ✓ **Les compétences** : elle est définie comme la contribution des connaissances et les habiletés mises à disposition pour l'organisation, mais aussi le transfert des celles-ci entre deux personnes.
- ✓ **La reconnaissance** : le cheminement de la légitimité de l'organisation ainsi que de ses propres compétences. Cette reconnaissance passe, d'une part par la manière dont ses membres la perçoivent et, d'autre part, la façon dont le milieu proximal l'accueille et la soutient.
- ✓ **La conscience critique** : la capacité d'analyse de l'organisation concernant les enjeux de ses membres et de la population en général.

### 2.2.4. Pourquoi utiliser le concept d'empowerment auprès des personnes en situation de handicap ?

Dans les institutions s'occupant de personnes en situation de handicap, selon Haelewyck, Gascon, Detraux et Kalubi (2013), l'empowerment n'est pas favorisé. En effet, la nature même des institutions ou des établissements scolaires, avec leur environnement structuré, est un obstacle à la naissance de projets et au développement de l'empowerment. Ainsi, en parallèle des conventions de l'OMS, des

politiques promouvant la participation des usagers sont apparues en Région wallonne en 1997 (l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997).

Lors de l'étude effectuée par Jakoby et al. (2007), uniquement un quart des directeurs d'association disent faire participer les bénéficiaires dans la réalisation du projet primé, alors que leur participation est valorisée et promue. Divers obstacles, regroupant le sentiment de capacité que les bénéficiaires ont d'eux-mêmes et leurs désirs, freinent cette participation et par extension l'empowerment des personnes en situation de handicap. Cette situation a poussé CAP48 à demander l'avis des usagers dans leur formulaire de demande de fonds dans le but de favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap au sein des associations.

## 2.5. Le modèle d'autoévaluation de la qualité des services

Dans l'objectif d'évaluer jusqu'à quel point la qualité des services des associations a progressé grâce au soutien de CAP48, nous avons utilisé un modèle de l'autoévaluation de la qualité des services sociaux et médico-sociaux de Marie-Claire Haelewyck et Véronique Goussée (2010). Cet outil a comme utilité de décomposer la qualité des services en six domaines, à savoir l'offre de services, la satisfaction du bénéficiaire, le climat organisationnel, le réseau, les opérations et les ressources. Ceux-ci sont à leur tour développés en plusieurs axes. Chacun de ces domaines, même s'ils sont évaluables séparément, est étroitement lié. Ainsi réaliser une action sur l'un des domaines a une influence sur les cinq autres domaines.



Figure 5 : les six domaines de l'autoévaluation de la qualité des services (Haelewyck & Goussée, 2010)

## 2.6. Le niveau de participation communautaire

Selon Fougeyrollas (2010), « *En opposition radicale avec les modèles biomédicaux, fonctionnels ou psychologiques, le modèle social est issu du mouvement sociopolitique de vie autonome et d'émancipation des personnes ayant des incapacités de l'emprise des pouvoirs professionnels et institutionnels sur le contrôle de leur vie* » (Fougeyrollas, 2010, dia 2). Ainsi, ce modèle de PPH refuse d'expliquer les inégalités sociales comme des conséquences du handicap. En effet, cette restriction ralentirait le phénomène de résilience et par conséquent des interactions entre les différentes composantes d'une personne en situation de handicap. Ces interactions sont d'une grande importance, car il serait abstrait de segmenter une personne à un seul domaine. « *Selon le modèle social du handicap, la responsabilité sociétale des acteurs publics et de la société civile est de tendre vers des conditions optimales structurelles de garantie du droit à l'égalité, mais chaque citoyen porteur de sa différence radicale doit demeurer en contrôle de son projet de vie et de son usage relatif des facilitateurs collectifs qui lui sont offerts par son milieu de vie* » (Fougeyrollas, 2010)

Dès lors, il est intéressant de décomposer la participation sociale telle que Tremblay et Lachapelle (2006). L'échelle développée par Brager & Specht (1973) et adaptée par Dooris & Heritage (2011) a pour objectif de permettre de nuancer le degré de participation à la vie de la communauté. Elle permet de graduer le niveau de participation communautaire en une échelle à 7 points. Elle doit être lue comme un continuum allant du niveau le plus haut de participation communautaire (couleur foncée) au niveau le plus bas de participation communautaire (couleur claire). Des références sont fournies pour chaque niveau de l'échelle, mettant en scène une association cherchant à mettre en place un plan, et qui donne plus ou moins de « pouvoir » à l'organisation (Morsa, Leroy & Doumont, 2014).

<b>Niveau de participation communautaire</b>	<b>Les individus</b>	<b>Exemples</b>
<b>Haut</b>	Ont le contrôle	L'organisation demande à la communauté d'identifier le problème et de fournir les décisions clés sur les buts et les moyens. Elle est prête à aider la communauté à chaque étape dans l'accomplissement des objectifs.
	Ont une autorité déléguée	L'organisation identifie et présente un problème à la communauté. Elle définit les limites et demande à la communauté de prendre une série de décisions qui seront reprises dans un plan qui devra être accepté.
	Planifient conjointement	L'organisation présente une ébauche de plan susceptible de changer et ouvre les modifications à ceux qui en sont affectés. Elle attend des changements au moins minimales qui peuvent être éventuellement plus conséquent
	Conseillent	L'organisation présente un plan et invite à formuler des questions. Elle est prête à changer le plan uniquement si cela est absolument nécessaire.
	Sont consultés	L'organisation tente de promouvoir un plan. Elle cherche à développer un support pour faciliter l'acceptation de telle sorte que la compliance administrative peut être attendue.
	Reçoivent des informations	L'organisation fait un plan et l'annonce. La communauté est convoquée dans un but informationnel. La compliance est attendue.
<b>Faible</b>	Rien	La communauté n'a rien à dire.

Figure 6 : les niveaux de participation communautaire (Dooris & Heritage, 2011)

### 3. Les questions de recherche

Suite à nos lectures et aux attentes de CAP48, nous nous sommes posé plusieurs questions de recherche reprenant quatre thématiques, à savoir l'impact de CAP48 sur les associations, l'action des projets de type pédagogique en comparaison aux autres types de projets, la participation sociale et la satisfaction des bénéficiaires et de son pouvoir de dire et d'agir. Ainsi nous nous sommes posé les questions :

- **En Belgique francophone, quel est l'impact des projets subsidiés sur les associations travaillant avec des personnes en situation de handicap et de l'aide à la jeunesse entre 2003 et 2016 ?**
- **Quelle est l'importance des projets pédagogiques en comparaison des projets immobiliers et mobiliers dans l'évolution de la qualité des services des associations subsidiées par CAP48 ?**
- **Quelle est la représentation des associations en ce qui concerne le concept de participation sociale ? Quels effets ce concept a-t-il sur les activités menées en collaboration avec CAP48 ?**
- **Dans quelle part la participation sociale sollicitée par Cap 48 a-t-elle permis de favoriser l'empowerment au sein des associations pour les demandes de type pédagogique ? »**

Suite aux questions de recherche posées, de nombreuses sous-questions viennent s'y greffer. Parmi celles-ci nous pouvons citer :

L'impact de CAP48 sur les associations	Y a-t-il une différence entre les régions ? Quelles sont les différences et les ressemblances par rapport à la recherche de 2007 ? Comment les associations caractérisent-elles leurs liens avec CAP48 ?
L'action des projets de type pédagogique	Les objectifs finaux des projets pédagogiques sont-ils différents des projets immobiliers et mobiliers ? Quels sont les différents types de handicaps qui ont été soutenus par les projets pédagogiques ?
La participation sociale	Quels sont les freins et les leviers à la participation sociale ? Quel est le niveau de participation des bénéficiaires dans les projets ?
La satisfaction des bénéficiaires et leurs degrés de pouvoir de dire et d'agir	Comment les bénéficiaires définissent-ils leurs liens avec CAP48 ? Quels sont les plans de l'empowerment travaillés au sein des activités et de la participation sociale ?

## 4. La méthodologie

Dans l'objectif de coller au plus près de nos questions de recherche citées précédemment, nous emploierons une méthodologie dite de type mixte, à savoir les données quantitatives et qualitatives. Pour chaque question de recherche, des données quantitatives et qualitatives seront présentes. La récolte de données s'est déroulée en trois étapes successives : l'analyse globale des dossiers selon plusieurs critères, une analyse des projets d'un échantillon avec d'autres critères plus précis et une enquête envoyée à ces derniers puis, enfin, des entretiens semi-directifs avec des directions et des bénéficiaires. Ces différentes récoltes de données ainsi que les critères utilisés seront décrits plus précisément dans la suite de ce chapitre.

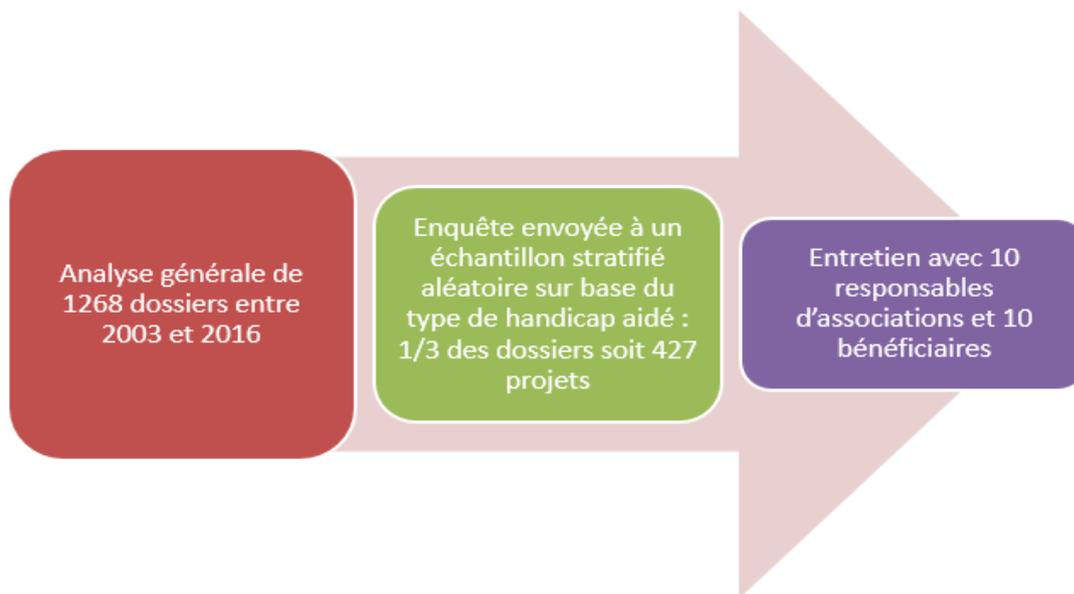


Figure 7 : Étapes successives de la récolte de données

### 4.1. Analyse globale des dossiers

Pour commencer notre travail d'analyse, nous avons effectué une analyse descriptive à partir de données fournies par CAP48. Celles-ci représentent 1268 dossiers traités entre 2003 et 2016. Ces analyses nous permettront de donner un tableau global de l'impact de CAP48 au cours des 13 années visées, mais également, par comparaison, de mettre en valeur les évolutions par rapport à la recherche de 2007 (Jakoby et al.). Ainsi, grâce à ces informations, nous pourrions donner des informations concernant :

- ✓ Le budget octroyé ;
- ✓ Le type de handicap : handicap mental, handicap physique, handicap sensoriel, polyhandicap, autisme, personnes à mobilité réduite, aide à la jeunesse, pour tous les handicaps ou autres ;
- ✓ Le type d'intervention : lié à l'immobilier, à l'achat d'un véhicule ou pour la réalisation d'un projet pédagogique ;
- ✓ L'âge des usagers de l'association: moins de 18 ans, plus de 18 ans ou toutes catégories d'âge confondu.

## 4.2. L'échantillonnage et la récolte de données

### 4.2.1. L'échantillonnage

Pour répondre à certaines questions de recherche, nous avons pris le parti de réaliser un échantillon stratifié<sup>2</sup> des 1268 dossiers selon le type de handicap subsidié. Afin de réaliser notre échantillon, nous avons opté pour recourir à un échantillon stratifié aléatoire. L'avantage de cette méthode réside dans le fait que chaque type d'association a une chance connue de faire partie de l'échantillon. De plus, elle est plus fine que l'échantillon aléatoire pondéré, car elle respecte la représentation proportionnelle. Enfin, elle permet d'élargir nos résultats pour aboutir à des conclusions sur l'impact d'un phénomène sur la population étudiée.

La variable choisie pour effectuer les strates est celle du profil des bénéficiaires. Nous avons classé les dossiers selon le type de profil (handicap mental, aide à la jeunesse, polyhandicap, personnes à mobilité réduite, handicap sensoriel, handicap physique, personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, personnes cérébrolésées et personnes ayant des troubles psychiatriques/psychotiques). Nous avons pris un ratio de 1 sur 3. Cet échantillon représente 427 dossiers traités par CAP48 entre 2003 et 2016.

Ensuite, nous avons vérifié que les trois régions étaient bien représentées. Ainsi, 98 dossiers sont issus d'associations présentes sur le territoire de la Région bruxelloise, 23 dossiers sont issus d'associations présentes sur le territoire de la Communauté germanophone et 306 dossiers sont issus d'associations présentes sur le territoire de la Région wallonne. Une fois la suppression des doublons des associations ayant été aidées à plusieurs reprises par CAP48 réalisée, nous arrivons à un total de 332 associations.

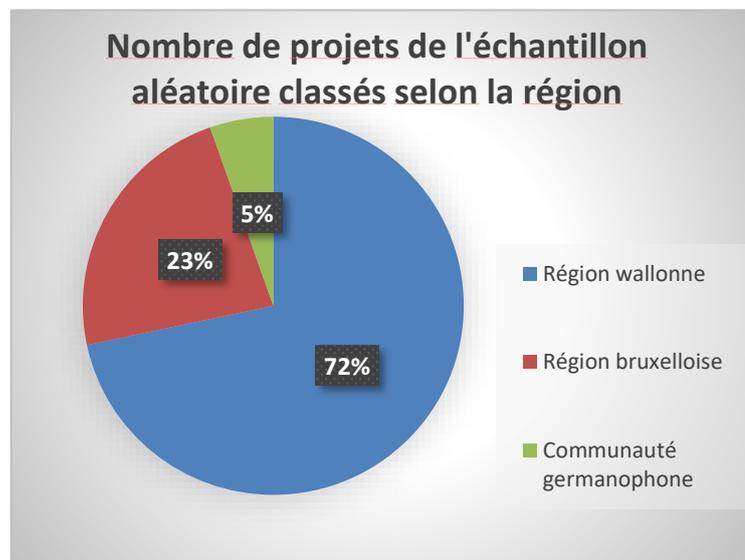


Figure 8 : Classement des projets échantillonnés selon la région

### 4.2.2. Données issues des dossiers échantillonnés

Pour chacun des 427 dossiers échantillonnés, nous avons lu l'appel à projet soumis à CAP48 et nous avons classé les associations selon différents critères dans le but de pouvoir en faire une analyse descriptive par la suite. Ainsi, nous avons noté :

- ✓ Le type de structure soutenu ;
- ✓ Le type de projet pédagogique (depuis 2003): lié au loisir, à la communication auprès des personnes en situation de handicap pour le grand public, aux frais de fonctionnement de l'association, à l'achat ou à la construction d'un outil, à la recherche, à la formation ou à la participation sociale ;

<sup>2</sup> Échantillon qui divise la population en groupes homogènes (appelés strates) et qui sont mutuellement exclusifs. Le chercheur prend le même pourcentage à l'intérieur des différentes strates pour représenter la population.

- ✓ Les personnes ayant été concertées avant la mise en place du projet (depuis 2007) : les bénéficiaires, les parents, les professionnels, des associations diverses, un rapport ou une recherche publiée ;
- ✓ La manière dont les bénéficiaires sont impliqués dans le choix et l'organisation. Pour cela, nous avons classé les projets selon l'échelle développée par Brager & Specht (Dooris & Heritage ,2011) sur le niveau de participation communautaire.

#### 4.2.3. Réalisation d'une enquête

Pour la seconde étape de notre méthodologie, nous avons demandé aux associations échantillonnées de répondre à une enquête, que vous trouverez en Annexe I. Les questions ont été construites en s'appuyant sur les domaines du guide d'autoévaluation des services sociaux et médico-sociaux (Haelewyck & Gousée, 2010). Le découpage en domaines nous servira de grille de lecture lors de l'interprétation des données. De plus, certaines questions de cette enquête sont identiques à celles du rapport de Jakoby, Grawez et Mercier (2007). Elles ont permis une comparaison entre 2007 et 2017.

Dans cette enquête :

- 10 questions qui permettent de donner des informations sur l'association et la direction ;
- 39 questions quantitatives. Celles-ci sont posées sur une échelle de Likert ou demandent une réponse dichotomique ;
- 10 questions qualitatives. Elles nous donneront l'occasion d'illustrer les différents aspects de notre étude avec des propos et des idées des directions ;
- À la dernière page électronique, l'association a la possibilité de laisser ses coordonnées afin de participer lors de notre troisième phase de récolte de données, à un entretien individuel, s'ils le souhaitent.

Type d'item	Thématique
Items de description	L'association
	La direction
Items quantitatifs	L'offre de service
	Le climat
	Le réseau
	Les ressources
	Les opérations
Items qualitatifs	Définition de participation sociale
	L'offre de service
	Valeurs des associations
	Le climat
	Le réseau
	Les ressources
	Les opérations
<b>1 item pour participer à l'entretien</b>	

Figure 9 : Description des différents items de l'enquête

Les associations échantillonnées ont été averties par courrier postal envoyé par les services de CAP48, celui-ci figure en annexe II. Nous avons demandé explicitement aux directeurs de chaque association

de remplir le questionnaire avec l'aide du (des) service(s) concerné(s). L'enquête, construite avec Lime Survey, était disponible en ligne et, sur simple demande, en version papier. Un rappel par mail a été envoyé quelques semaines après l'envoi du courrier.

Pour nous aider à analyser les données quantitatives et répondre aux questions que nous nous posions, nous avons employé le logiciel SPSS.

Parmi les questions de l'enquête, nous leur avons demandé de définir, par exemple, la participation sociale, l'offre de service, les valeurs des associations, le climat, le réseau, les ressources et les opérations. Nous avons analysé les réponses qualitatives des directions à l'aide du logiciel Nvivo.

### 4.3. Les entretiens semi-directifs

Lors de la dernière étape de notre méthodologie, pour nous permettre de mieux comprendre la participation sociale et le niveau d'empowerment favorisé, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès de dix directions volontaires et dix bénéficiaires de leur association. À la fin de l'enquête, les associations avaient le choix de fournir leurs coordonnées en vue d'un éventuel entretien avec la direction et un bénéficiaire de leur choix.

Parmi les 52 associations volontaires pour nous recevoir et, dans l'objectif d'assurer une meilleure représentativité de l'échantillon, nous en avons choisi 10 en fonction des critères suivants :

- Profil des bénéficiaires : 4 associations accueillant des personnes ayant un handicap mental, 1 des handicaps sensoriels, 2 PMR, 1 avec des troubles du spectre de l'autisme et 2 relatives à l'aide à la jeunesse.
- Région dont est issue l'association : 7 en Région wallonne, 2 en Région Bruxelloise et 1 en Communauté germanophone)

Pour commencer, nous avons interrogé les directions avec comme soutien un protocole d'entretien semi-directif que vous trouverez en annexe V. Celui-ci comprenait 18 questions principales qui abordaient des thèmes comme le climat de travail, l'offre de service, les opérations, les ressources du service, le réseau professionnel, les valeurs de l'association, les freins et les leviers de la participation sociale ainsi que l'empowerment. Nous avons écouté les directeurs et les usagers au sein même de leur association. Les entretiens des directions se sont déroulés avec le directeur ou la directrice, parfois accompagné(e) d'un collaborateur, et ont duré entre 47 minutes et 80 minutes. Ils ont été retranscrits intégralement et ont été analysés à l'aide du logiciel Nvivo.

Deuxièmement, après l'entretien avec la direction, nous avons effectué un entretien semi-directif avec un bénéficiaire de l'association choisi par la direction et, la plupart du temps en présence de celle-ci. Pour des raisons évidentes de liberté de parole, nous avons demandé aux directions d'intervenir le moins possible et de laisser parler le bénéficiaire. Ainsi, six directions ont assisté à l'entretien et quatre n'étaient pas présents lors de l'entretien. Pour effectuer ces interviews, nous avons créé un protocole d'entretien semi-directif. Celui-ci a également été traduit en « Facile à lire et à comprendre » (Unapei, 2009) pour les personnes ayant un handicap mental ou présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Ainsi, nous avons interrogé :

<b>Profils des bénéficiaires</b>	<b>Type de questionnaire</b>
6 personnes ayant un handicap mental 1 personne avec des troubles du spectre de l'autisme	Questionnaire en FALC
1 personne avec un handicap sensoriel 2 personnes à mobilité réduite	Questionnaire

Les entretiens des bénéficiaires ont duré entre 16 et 33 minutes. Ils ont été retranscrits intégralement et ont été analysés à l'aide du logiciel Nvivo afin de faire ressortir les thèmes présents dans leurs discours.

## 5. Résultats

Afin de structurer nos résultats, nous vous dresserons d'abord le profil de l'échantillon ayant répondu à notre enquête. Celui-ci donne une image des associations et des responsables ayant introduit un dossier auprès de CAP48. Ensuite, nous développerons les données récoltées autour des quatre thématiques, à savoir l'impact des appels à projet de CAP48 sur les associations, l'action des projets de type pédagogique en comparaison avec les autres types de projets, la participation sociale et la satisfaction des bénéficiaires et leur degré d'empowerment. À la fin de chaque thématique, nous réaliserons une synthèse.

### 5.1. Le profil de l'échantillon de l'enquête

#### 5.1.1. Le profil des associations ayant répondu à l'enquête

Nous avons reçu 130 réponses, soit 39% de réaction positive à notre invitation, dont 95 sont complètes et, par conséquent, 35 incomplètes. L'enquête étant divisée en 10 parties, les réponses incomplètes ont été prises en compte seulement si la direction a au moins rempli les deux premières pages de celle-ci. Les autres réponses incomplètes ont été supprimées des données.

Nous pouvons classer ces associations selon le profil des bénéficiaires accompagnés par celles-ci ou selon le type de structure. Ensuite, nous présenterons le nombre d'appels à projets de CAP48 auxquels les associations ont répondu et le nombre de projets respectifs retenus par CAP48.

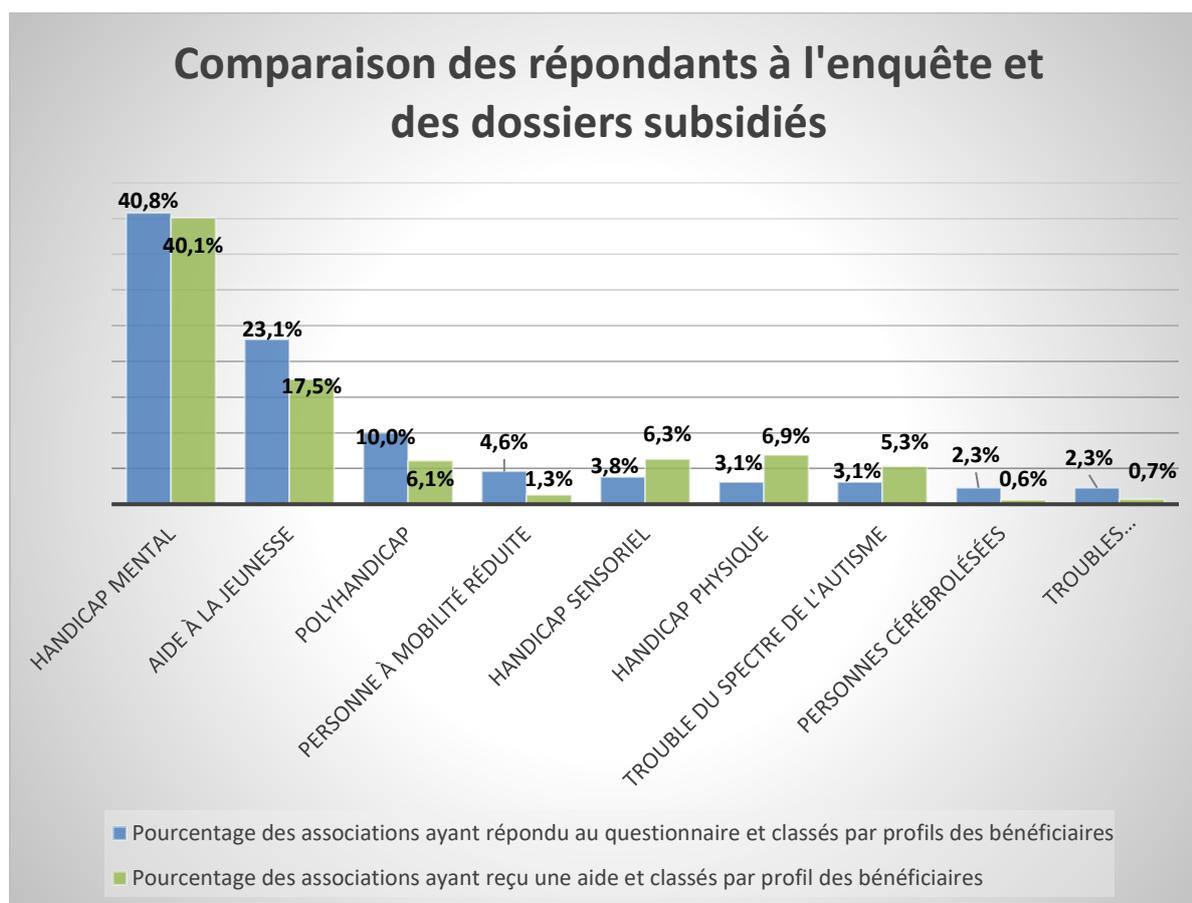


Figure 10 : Classement des dossiers selon le profil des bénéficiaires et comparaison avec les chiffres de 2007

Tout d'abord, dans ce premier graphique, nous mettons en parallèle le pourcentage d'associations ayant répondu à notre enquête et classée par profils des bénéficiaires avec le pourcentage d'associations ayant reçu une aide et classée par profils des bénéficiaires.

Nous observons que 40,8 % des associations ayant répondu répondent aux besoins des personnes présentant un handicap mental, 23,1% sont des associations d'aide à la jeunesse, 10 % sont des associations travaillant avec des personnes en situation de polyhandicap, 4,6% des associations œuvrant pour des Personnes à Mobilité Réduites, 3,8% avec le handicap sensoriel, 3,1% avec du handicap physique, 3,1% des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, 2,3 % avec des personnes cérébrolésées et 2,3 % avec des personnes ayant des troubles psychiatriques/psychotiques.

Nous pouvons remarquer que les pourcentages des associations ayant répondu à notre enquête sont dans les mêmes proportions que la répartition de tous les dossiers aidés par CAP48.

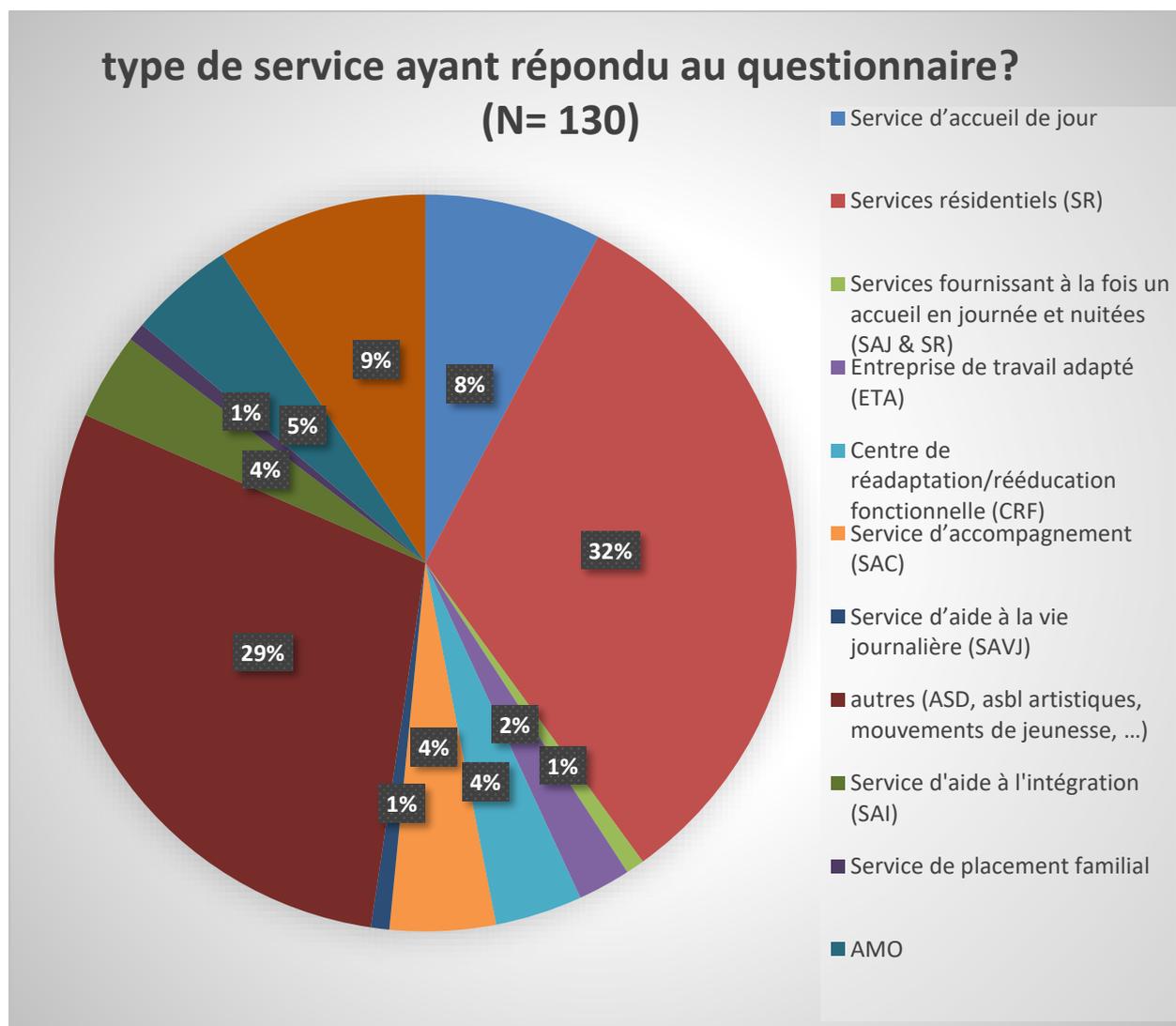


Figure 11 : graphique des dossiers selon le type de structure

Lorsque nous classons ces associations par type de service, nous observons que

- 32% des associations ayant répondu sont des services résidentiels (SR) ;

- 29% sont considérés comme autres (service de soin à domicile, ASBL artistiques, mouvements de jeunesse, service de recherche...);
- 9%, des services résidentiels d'aide à la jeunesse ;
- 8% des Services d'Accueil de Jour (SAJ) ;
- 5% des Aides en Milieux ouverts (AMO) ;
- 4% des Centres de réadaptation et de rééducation ;
- 4% des Services d'Accompagnement (SAC) ;
- 4% des Services d'Aide à l'Intégration ;
- 2% des Entreprises de Travail Adaptés ;
- 1% des Services fournissant à la fois un accueil en journées et en nuitées (SAJ & SR) ;
- 1% des Services d'Aide à la vie Journalière (SAVJ) ;
- 1 % des Services de placement familial.

Enfin, nous nous sommes demandé si les associations ayant répondu introduisent régulièrement les appels à projets de CAP48. Nous pouvons noter que les associations ont soumis entre 0 et 11 projets

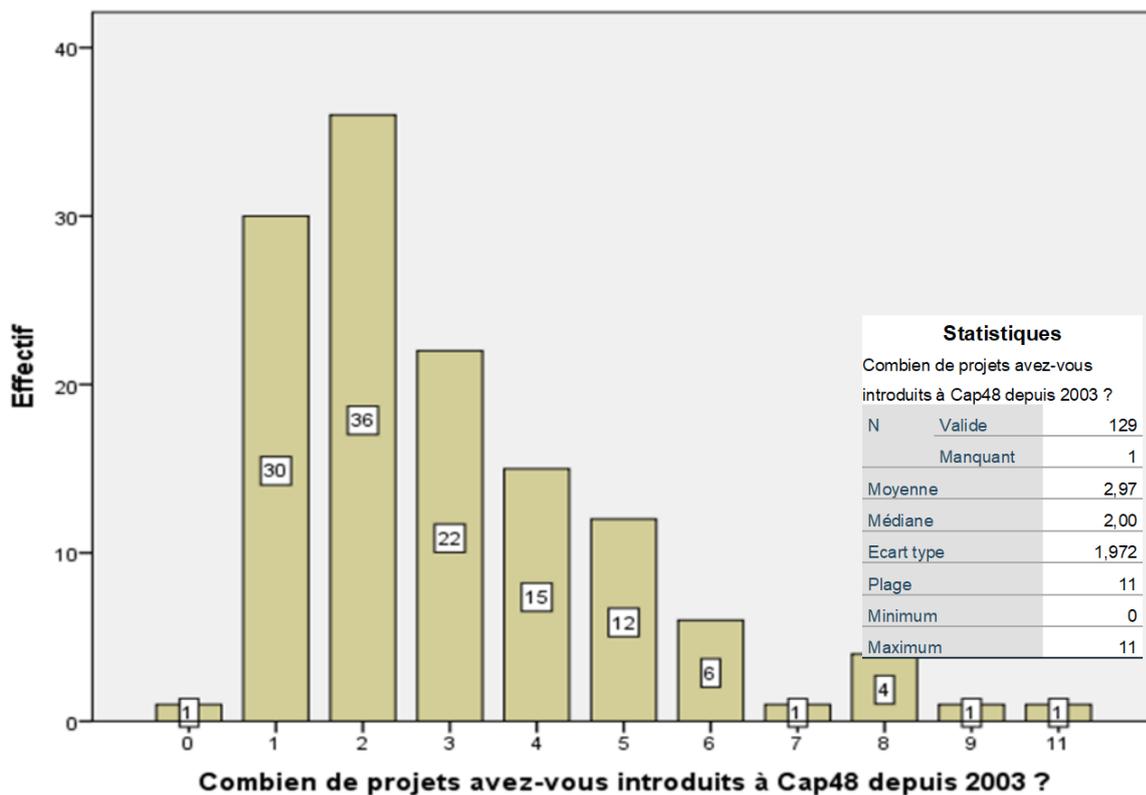


Figure 12 : graphique du nombre de projets introduit auprès de CAP48 par les répondants à l'enquête

auprès de CAP48 avec une moyenne de 2,97 projets, un écart-type de 1,97 et une médiane à 2 pour 36 d'entre elles. Additionnées, toutes les demandes de ces associations représentent 383 appels à projets. Nous nous sommes interrogés sur l'association ayant répondu ne pas avoir soumis de projet. En effet, la base de données venant en premier lieu de CAP48, nous sommes certains que celle-ci a bien introduit au moins un projet. Nous faisons l'hypothèse que la direction ne s'en souvient plus ou n'était pas encore présente dans l'association au moment du projet.

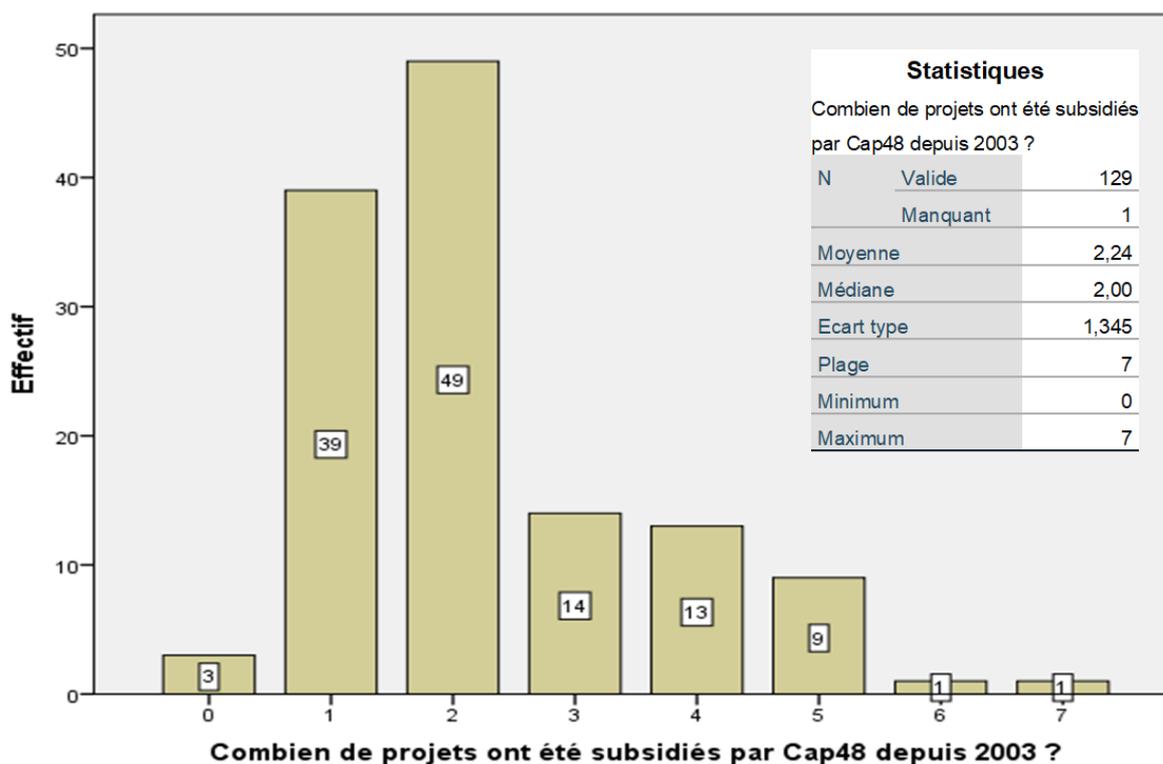


Figure 13 : graphique du nombre de projets subsidiés par CAP48 auprès des répondants de l'enquête

Les projets retenus oscillent, quant à eux, entre 0 et 7 projets avec une moyenne de 2,24 projets par associations, un écart-type de 1,34 et une médiane de 2 projets retenus pour 49 associations. Additionnés, tous les projets de ces associations représentent 289 projets subsidiés.

Étant donné que toutes les associations de notre échantillon ont reçu au moins un financement, nous nous interrogeons sur celles ayant répondu ne pas avoir obtenu de subsides. Nous émettons l'hypothèse que la direction est nouvelle et n'est pas au courant de tous les projets précédents ou de l'implication de CAP48 dans ceux-ci.

Lorsque nous faisons le ratio entre le nombre total d'appels à projets et le nombre total de projets retenus pour les associations qui ont répondu à notre enquête, nous obtenons le chiffre de 75,5%. Ainsi, trois projets sur quatre au sein de notre échantillon ont reçu un accord favorable de la part de CAP48.

De par ces différents chiffres, nous en déduisons que les associations ayant répondu à notre enquête sont habituées à remettre des projets auprès de CAP48 et que ces projets sont massivement retenus.

### 5.1.2. Le profil des directions ayant répondu à l'enquête

Par la suite, nous pouvons nous demander qui sont les directions de ces associations ayant répondu. Parmi les données récoltées, nous pouvons donner une image de celles-ci en fonction de leur âge, de

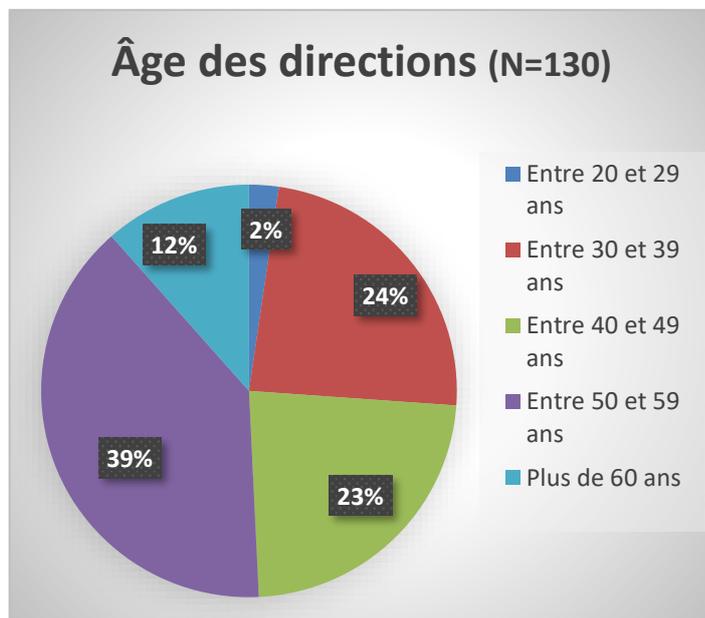


Figure 14 : graphique des répondants de l'enquête selon l'âge des directions

leur sexe et de leur ancienneté au sein de leurs associations respectives. Tout d'abord, concernant leur âge, nous observons que :

- 2% ont entre 20 et 29 ans ;
- 24% ont entre 30 et 39 ans ;
- 23 % ont entre 40 et 49 ans ;
- 39% ont entre 50 et 59 ans ;
- 12 % ont plus de 60 ans.

Ainsi, 50,8 % des directions ont plus de 50 ans et 49,2 % ont moins de cinquante ans.

Ensuite, concernant leur sexe, 47,7 % des directions sont des hommes et 52,3% sont de femmes.

Enfin, concernant l'ancienneté des directions au sein des différentes associations, celle-ci va de 1 an à 41 ans. La moyenne d'ancienneté est de 15,12 ans et la médiane est de 13 ans. Ainsi, nous pouvons observer que la moitié des directions ont moins de 13 années d'ancienneté et l'autre moitié entre 14 et 41 ans d'ancienneté. Ainsi, nous remarquons que la moitié des directions ont observé les 13 années ciblées par cette recherche et que l'autre moitié n'ont pas vécu l'entièreté de ce temps.

Figure 15 : graphique des répondants de l'enquête selon le sexe

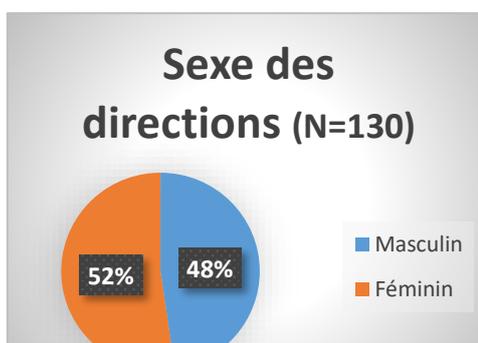


Figure 15 : graphique des répondants de l'enquête selon le sexe

## 5.2. Des impacts multidimensionnels des projets

Notre première question de recherche était dédiée à l'impact de CAP48 sur les associations, soit « **En Belgique francophone et germanophone, quel est l'impact de projets subsidiés sur les associations travaillant avec des personnes en situation de handicap et de l'aide à la jeunesse entre 2003 et 2016 ?** ». Pour répondre à cette question de recherche, nous sommes partis de l'analyse des entretiens semi-directifs et nous avons croisé celle-ci avec des données de l'analyse. Il en ressort huit impacts différents : un impact financier, un moyen d'accélérer les projets, créer des projets plus ambitieux, un soutien à l'innovation, un transfert de l'image de CAP48, un moyen indirect de pérenniser les emplois, fournir des opportunités supplémentaires et, enfin, pouvoir s'inclure dans le thème de la campagne annuelle. Mais décrivons plus précisément chacun de ces impacts.

### 5.2.1. Un impact financier

Lors de nos entretiens, nous avons demandé de quel type de soutien ils bénéficiaient de la part de CAP48. L'impact principal cité par 8 directions<sup>3</sup> est le soutien financier. Cette opinion est également

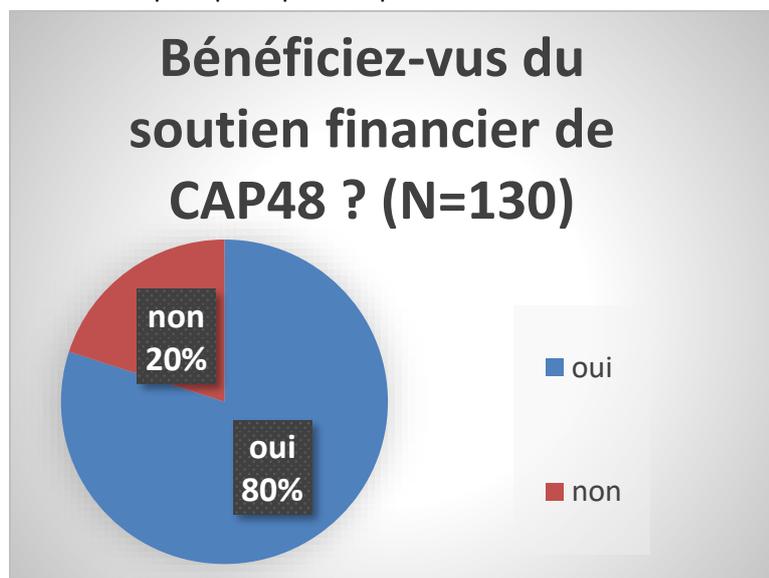


Figure 16 : graphique des répondants de l'enquête sur le soutien financier

affichée lors de notre enquête. En effet, comme le montre le graphique ci-contre, nous leur demandions si le soutien de CAP48 est considéré comme financier. 80 % de l'échantillon a répondu dans l'affirmative et 20 % ont répondu négativement.

Étant donné que l'appel à projets est en premier lieu une aide financière fournie à l'association, nous avons essayé de caractériser ces 20 % et de comprendre les raisons qui les ont poussés à répondre de cette manière.

Ainsi, parmi celles-ci, 11 sont des associations travaillant avec des personnes ayant un handicap mental, 6 ayant un polyhandicap, une association assistant l'aide à la jeunesse, une association travaillant avec des troubles du spectre de l'autisme, une association travaillant avec des personnes cérébrolésées et une association avec des troubles psychiatriques/psychotiques. Nous émettons l'hypothèse que, comme les directions ne peuvent introduire un projet que tous les trois ans, le soutien financier n'est pas considéré pour ces associations comme récurrent. Il ne constituerait donc pas un impact financier dans la totalité des sommes de ces associations. En effet, en 2006, l'intervention de CAP48 représentait 2,4% de l'ensemble des recettes des institutions étudiées (Jakoby et al., 2006). Les budgets redistribués par CAP48 peuvent donc être considérés comme une contribution au sein de la masse budgétaire de l'association.

Ainsi, lors des entretiens avec les directions, ceux-ci ont illustré leur opinion exprimant :

« Y a l'aspect financier, c'est évidemment important » (directeur 10)

« Un impact financier, également parce que ce que l'on ne va pas dépenser grâce à CAP48, on pourra directement l'investir dans un autre projet » (directeur 1)

« C'est quand même des millions et des millions... C'est des millions et des millions qui sont distribués par CAP48 » (directeur 6)

« C'était encore les mesures de restrictions financières (...) dans notre domaine et je crois que cela nous a donné le coup de pouce qu'il fallait » (directeur 7)

Afin d'analyser plus précisément cet impact, nous avons étudié la répartition des dossiers et des subsides en fonction de différents critères comme le niveau des budgets engagés, le profil des

<sup>3</sup> Directions 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10

bénéficiaires visés, l'âge des bénéficiaires, la région, le type de projet et la récurrence des associations soutenues.

### *Le montant des budgets engagés*

Durant la période étudiée, de 2003 à 2016, 1268 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 30 565 552 €. Nous pouvons d'abord remarquer que le nombre de projets aidés reste stable d'année en année. Il va de 75 dossiers en 2007 à 105 en 2013. Nous observons également, grâce à une participation active à la récolte de fonds pour plus de 80 % des associations soutenues, le budget moyen annuel est de 2.351.196 €.

<b>Statistique des budgets alloués</b>	
Budget proposé	
Valide	1268
Manquant	0
Moyenne	24105,32
Médiane	15080,00
Écart-type	26022,485
Plage	353777
Minimum	750
Maximum	354527

La moyenne globale du subside pour un projet durant les treize années est de 24 105, 32 €. Ce montant reste relativement stable d'année en année. Nous pouvons également observer que la médiane, en d'autres mots le chiffre qui permet de couper en deux l'entièreté des subsides, est de 15 080 €. L'écart-type, qui mesure la dispersion des données, est de 26 022 €. Ainsi nous notons que cet écart-type dépasse la médiane et la moyenne. La dispersion des budgets semble donc être très importante et varie entre 750 € et 354 527 €. C'est pourquoi nous nous posons des questions sur la répartition des différents montants alloués. Peut-être ceux-ci sont-ils directement en lien avec les projets introduits ? Y a-t-il un montant plancher ?

### *Le classement selon le profil des bénéficiaires*

Dans les graphiques suivants, nous avons classé les dossiers selon le profil des bénéficiaires visés principalement par les associations. Nous pouvons remarquer qu'avec 41 %, le handicap mental est le plus représenté suivi par l'aide à la jeunesse avec 17,5 % et des dossiers qui touchent tous les publics, avec 14,2 %. Viennent ensuite le handicap physique (7,2 %), le handicap sensoriel (6,3 %), le polyhandicap (6,1 %), les personnes avec des troubles du spectre autistique (5,2 %), PMR (1,3 %), personnes cérébrolésées (0,6%), psychiatrique/psychotiques (0,08%) et autres (troubles des apprentissages, diabète...) pour 0,16 %.

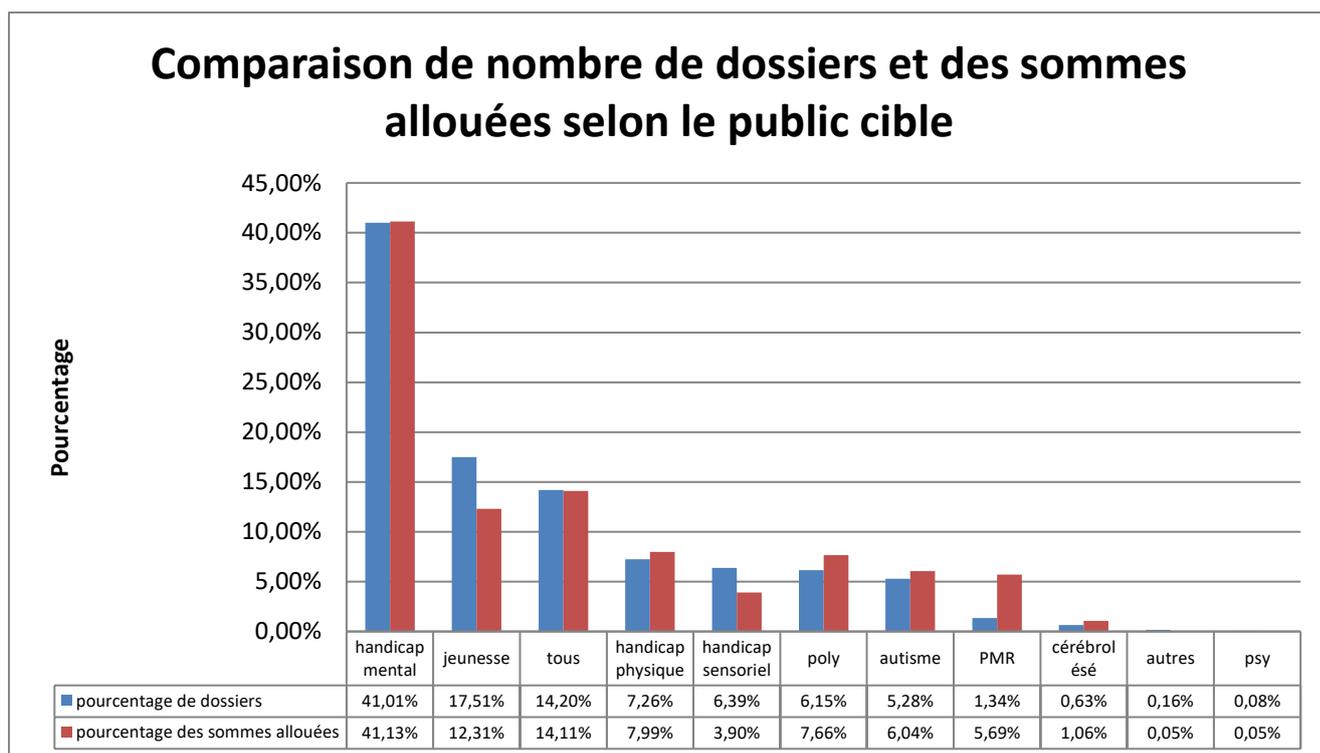


Figure 17 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon le profil des bénéficiaires

Quand nous faisons le même exercice avec le pourcentage des subsides alloués, nous observons que 41,1 % des sommes soutiennent le handicap mental, 14,1 % pour tous, 12,3 % pour l'aide à la jeunesse, 7,9 % pour le handicap physique, 3,9 % pour le handicap sensoriel, 7,6 % le polyhandicap, 6% pour les personnes avec des troubles du spectre autistique, 5,7 % pour les PMR, 1% pour les personnes cérébrolésées, 0,05% pour la psychiatrie et 0,05% pour la catégorie « autres ».

Si nous comparons le pourcentage des dossiers au pourcentage de sommes totales allouées à chacun des publics cibles, nous pouvons remarquer que certains d'entre eux brassent des montants moyens plus onéreux comme les PMR, avec 5,69 % du budget et seulement 1,34 % des dossiers, mais également le polyhandicap, le handicap physique, le handicap mental, l'autisme et les personnes cérébrolésées. Nous faisons l'hypothèse que ces projets sont plus coûteux, car le profil des bénéficiaires nécessite des moyens importants. À l'inverse, l'aide à la jeunesse totalise 12,3 % du budget et cette catégorie représentait 17,5 % des dossiers. À la lecture de ceux-ci, nous remarquons une majorité d'interventions dans des véhicules. Celles-ci étant plafonnées, il est logique que cette catégorie ait un budget moyen plus bas. Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans le cinquième point de nos résultats.

#### Classement selon l'âge des bénéficiaires

Lorsque nous classons les dossiers selon l'âge des bénéficiaires qui sont aidés, 43,9 % sont des projets pour des personnes de moins de 18 ans, 40,3% des projets pour des adultes et 15,8 % des projets pour tous.

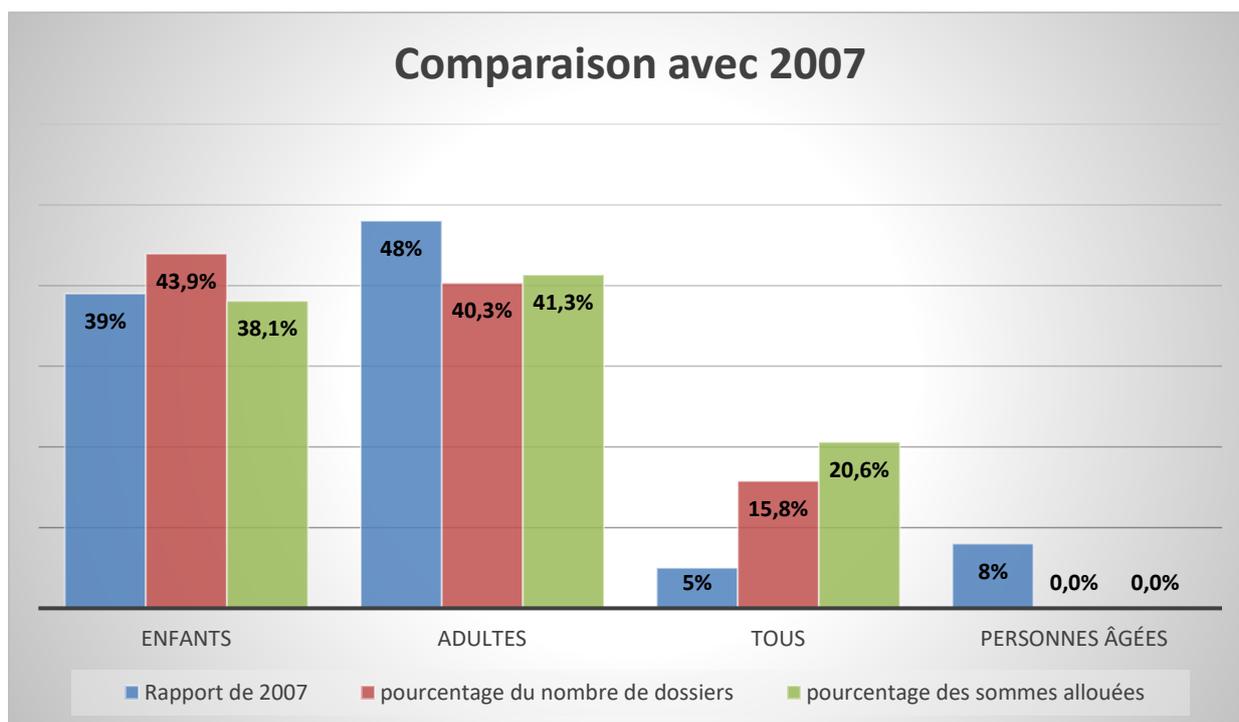


Figure 18 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon l'âge des bénéficiaires et comparaison avec les chiffres de 2007

Lorsque nous faisons le même classement avec le budget, nous pouvons remarquer que les enfants représentent 38,1 % des projets soutenus, les adultes 41,3 % et 20,6% pour tous les âges confondus. En 2007, la répartition de dossiers selon l'âge des bénéficiaires était de 39 % pour les enfants, 48% pour les adultes, 5% pour tous et 8% pour les personnes âgées.

En comparant les deux études, nous pouvons remarquer un abandon du ciblage particulier des dossiers pour les personnes âgées afin de mieux cibler l'action de CAP48 sur les personnes en situation de handicap. Ces derniers ne sont pas oubliés, mais, information prise, sont repris dans la catégorie adulte, mais sans pouvoir les distinguer. Nous pouvons également remarquer une augmentation en terme de dossiers de la catégorie « enfants », une diminution en terme de dossiers de l'aide apportée aux adultes et une forte augmentation de l'aide apportée pour tous, passant de 5 % à 15,8 %. Il serait sans doute utile de mieux préciser les catégories d'âge ciblées pour mieux appréhender notamment le soutien apporté pour les initiatives alliant le handicap au vieillissement.

### Classement selon la région

Lorsque nous classons les dossiers de manière géographique, nous remarquons que la Région wallonne représente 73,1% des dossiers, la Région bruxelloise 22,8% des dossiers et la Communauté germanophone 5 % des dossiers.

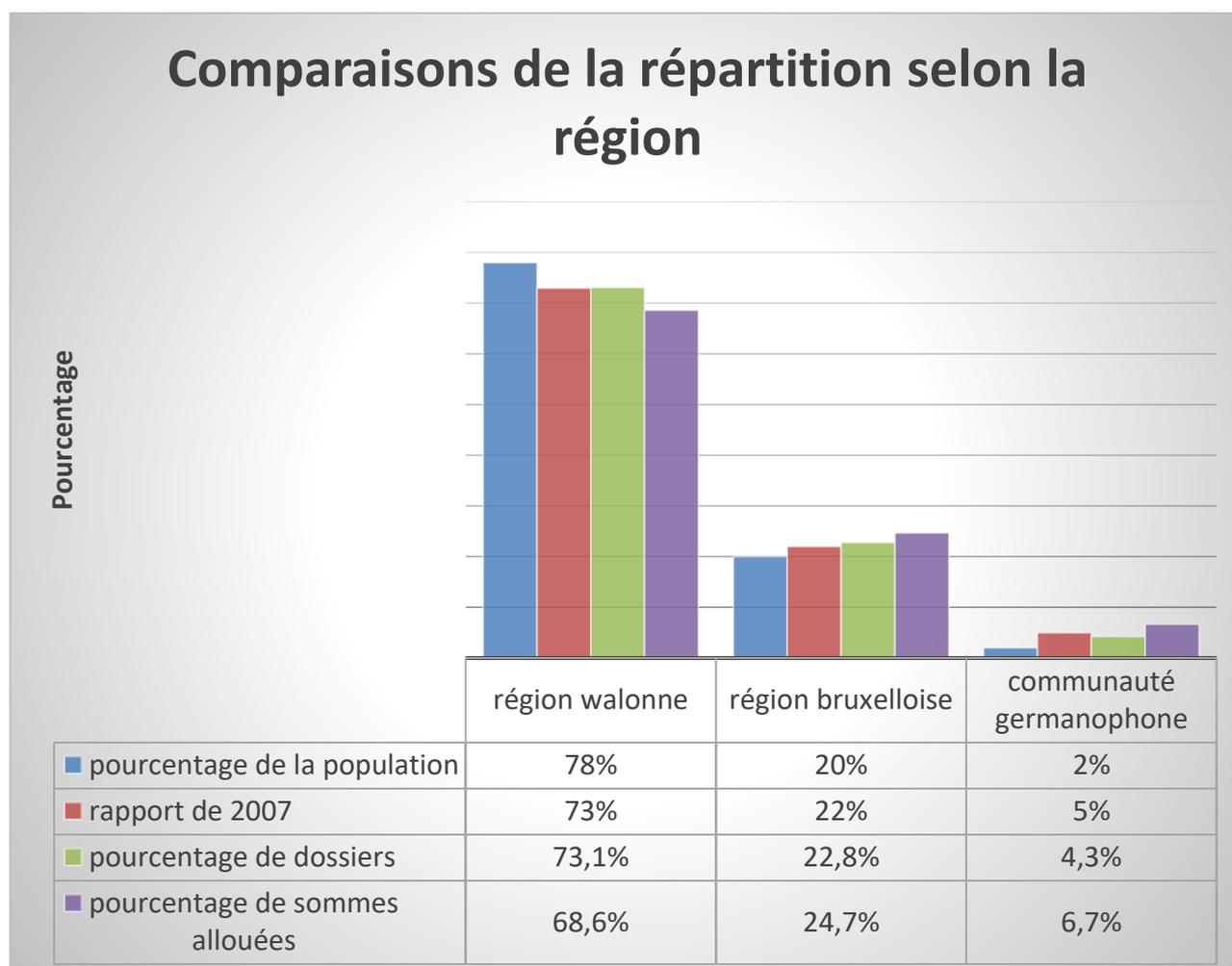


Figure 19 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon la région ainsi que la comparaison avec les chiffres de 2007 et le pourcentage de la population

Si nous regardons en pourcentage du budget, nous observons que les associations de la Région wallonne sont financées pour 68,6%, la Région Bruxelloise pour 22,8 % et la Communauté germanophone pour 4,3%. En comparaison avec le pourcentage de dossiers, nous apercevons que la Région Wallonne introduit des dossiers dont la moyenne des budgets est inférieure par rapport à la Région bruxelloise et que la Communauté germanophone.

Si nous comparons avec les chiffres entre 1967 et 2007, nous pouvons entrevoir que les chiffres classés selon le territoire se retrouvent dans les mêmes proportions. Si nous nous tenons compte du nombre d'habitants, nous pouvons remarquer que CAP48 offre une plus large ouverture aux projets de la Communauté germanophone par rapport à 2007.

Par ailleurs, nous pouvons nous demander si les projets couvrent l'entièreté des régions. Nous avons placé sur une carte la position géographique de chaque association. Comme le montre la carte suivante, les dossiers sont répartis dans toutes les régions francophones et germanophones.

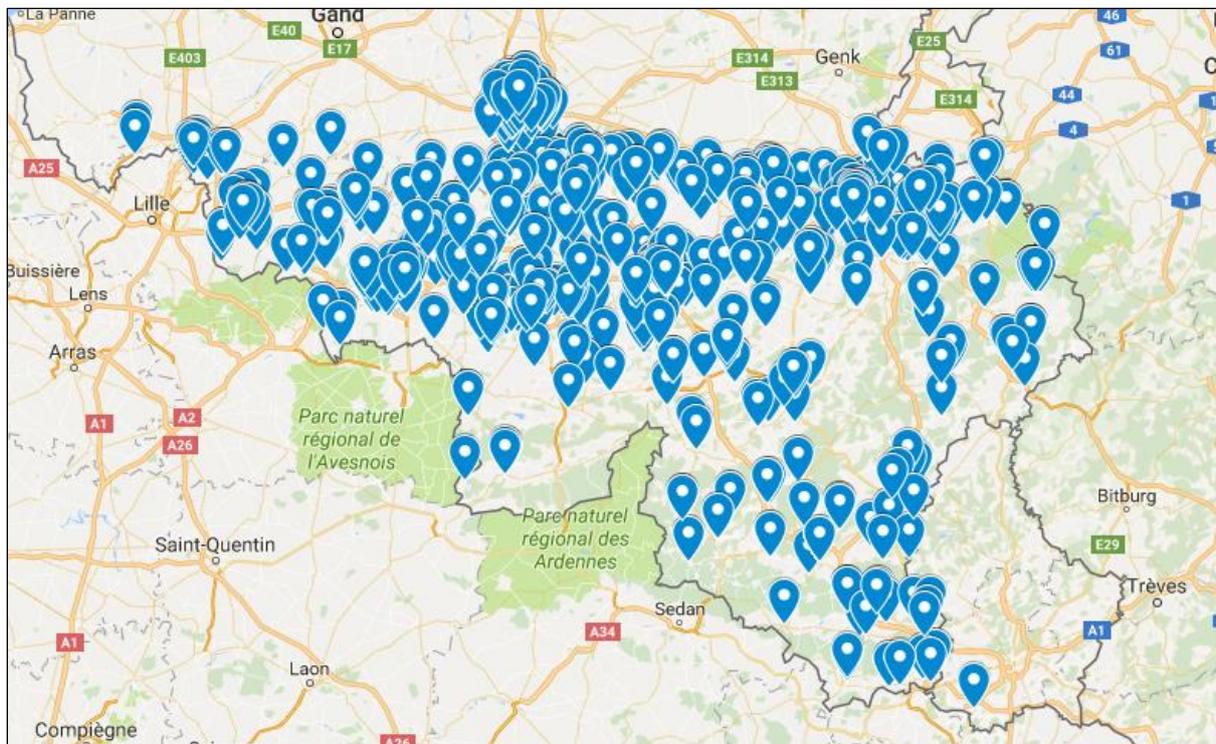


Figure 20 : carte de la répartition territoriale des projets soutenus par CAP48

#### *Classement selon le type de projet*

Quand nous classons les dossiers par type de projet (achat immobilier, achat de véhicule et projet pédagogique), nous découvrons que 45,3 % des dossiers recouvrent des achats immobiliers, 24 % l'achat de véhicules et 29,1 % des projets pédagogiques.

Quand nous faisons le même exercice avec le pourcentage du budget entre 2003 et 2016, nous constatons que 44,1 % du budget va à l'achat immobilier, 23,8 % vont à l'achat de véhicule et 29,9 % aux projets pédagogiques.

Quand nous comparons ces chiffres à ceux du rapport de 2007, nous notons que l'ouverture plus large aux projets pédagogiques a permis de mettre l'accent sur ce type de projets depuis 2003. Celle-ci a eu des conséquences sur le pourcentage des aides aux achats immobiliers faisant passer de 65 % à 45 %. À l'inverse, les achats de véhicules augmentent de plus de 6 %. Nous avons montré que ceux-ci s'adressent à des populations présentant des défis particuliers tels que les personnes en situation de polyhandicap.

## Comparaison avec la situation de 2007 selon les types de projets

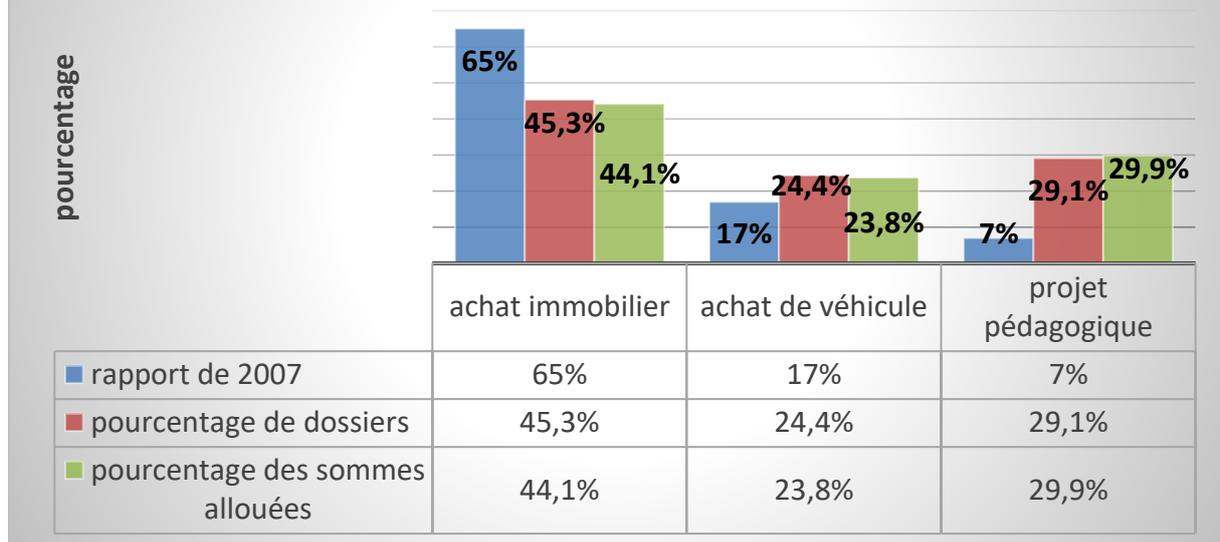


Figure 21 : graphique des dossiers et des sommes réparties selon le type de projets et comparaison avec les chiffres de 2007

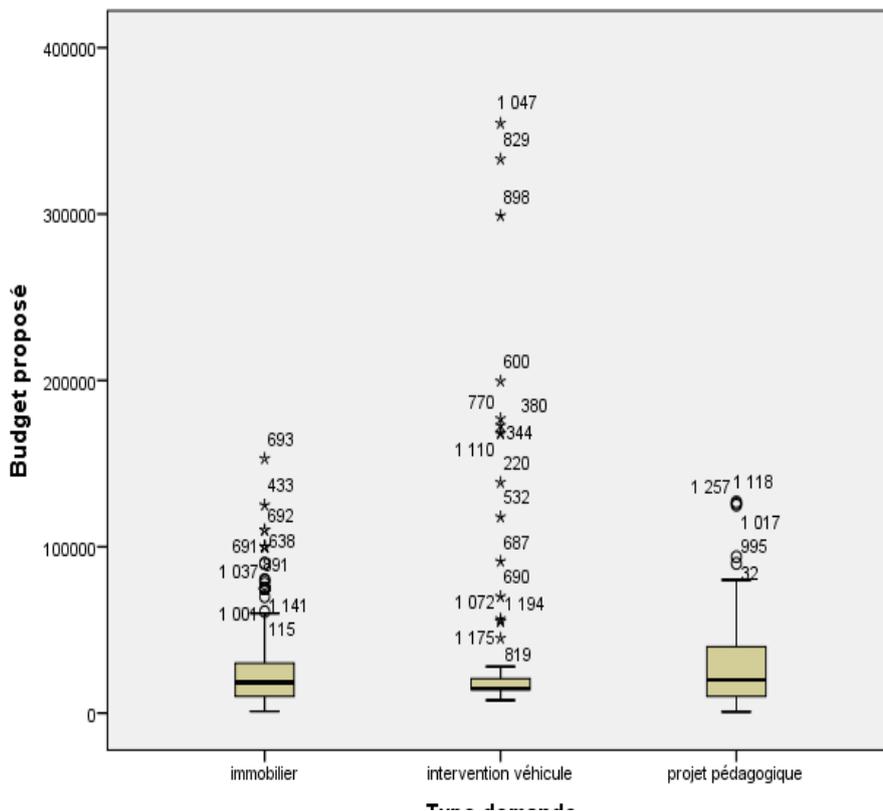


Figure 22 : boîte à moustaches des budgets réparties selon le type de projets

Ensuite, comme signalés précédemment, nous avons observé une grande disparité dans les budgets octroyés allant de 750 € à plus de 350 000 €. Afin de regarder la répartition des budgets par type de projets soutenus, nous avons effectué un graphe de boîte à moustaches<sup>4</sup>. Nous pouvons remarquer que la boîte à moustache la plus petite est celle des interventions pour un véhicule. Cela montre une faible variance entre les budgets des différents projets. Par contre, nous discernons des valeurs extrêmes pouvant aller

<sup>4</sup> Celui-ci a l'effet de nous donner des informations sur la variance au sein de chaque type de projet avec les boîtes, allant du premier quartile au troisième quartile et coupé par la médiane ainsi qu'avec les moustaches, présentant les valeurs à partir du 5<sup>e</sup> décile jusqu'au 95<sup>e</sup> décile. Les valeurs extrêmes sont représentées par des croix et des cercles.

jusqu'à plus de 350 000 €. Les projets soutenus sont des projets d'achats groupés de véhicules pour des PMR tandis que la plupart des autres projets sont une intervention financière dans l'achat d'une camionnette pour une seule association.

La boîte à moustache la plus large est celle des projets pédagogiques. Il y a par conséquent une grande variance dans les budgets accordés. Ainsi, parmi les projets les plus coûteux, nous pouvons citer le renforcement de l'activité de production horticole adaptée à la mise à l'emploi de personnes avec autisme, l'élaboration d'outils d'évaluation avec des personnes ayant des déficiences intellectuelles et leurs familles dans le but de renforcer leur qualité de vie... Par contre, nous retrouvons peu de valeurs extrêmes. Sans doute sont-ils directement liés aux justificatifs apportés par leur réalisation sans précision quant à montant plancher et/ou plafond.

Enfin, la boîte à moustache des projets immobiliers a une variance moyenne et des budgets extrêmes allant jusqu'à 153 000 €.

Pour continuer notre description des associations, nous tenions à connaître le genre d'associations qui ont introduit un projet de type pédagogique. Dans la première colonne, nous avons repris les dossiers des associations de notre échantillon et, dans la seconde colonne, nous avons placé le pourcentage total du type d'associations, tout type de projet confondu. Nous pouvons remarquer que les hébergements de nuit

totalisent 11 % des projets alors qu'ils représentent 34 % des projets totaux. Celles-ci sont donc sous-représentées. A contrario, nous pouvons mettre en avant que 39 % des associations ne sont ni un hébergement ni une association fournissant une aide ponctuelle, ni un ETA, ni une AMO. Nous émettons

Types de structure (N = 132)	Pourcentage du type d'associations qui a introduit un dossier pédagogique	Pourcentage pour tout type de projets
Hébergement de jour	17%	25%
hébergement de nuit	11%	34%
Fournissent une aide ponctuelle	23%	20%
eta	1%	5%
amo	6%	4%
autres	39%	21%

Figure 23 : tableau de répartition des projets selon le type de structure

l'hypothèse que l'ouverture des projets de type pédagogique a permis à des associations qui n'ont pas pour priorité l'hébergement ou l'accompagnement de personnes en situation de handicap de remplir un projet. Celle-ci permet très certainement d'ouvrir de nouveaux horizons à CAP48 et de toucher un public plus large. Ainsi, parmi les associations qui ont introduit un projet, nous pouvons citer des associations de parents, des écoles de cirque, des maisons d'Arts du spectacle, des mouvements de jeunesse, des festivals artistiques ...

Enfin, nous nous sommes demandé quel type de projets recouvre la catégorie projet pédagogique et quelles sommes sont allouées pour chaque projet. Ainsi, nous avons classé les projets de la manière suivante :

- ✓ **Communication** : projets servant à diffuser de l'information, à modifier les représentations sociales du grand public.
- ✓ **Frais de fonctionnement** : moyens donnés permettant de réaliser durant une première année un projet et participant aux rémunérations et aux frais de location...

- ✓ **Frais de formation** : projet donnant l'occasion au personnel de se former.
- ✓ **Loisir** : projets permettant à des personnes en situation de handicap de réaliser un loisir.
- ✓ **Outil** : projets permettant de développer des outils ayant comme objectifs le développement et l'accompagnement des personnes en situation de handicap tels que notamment des guides méthodologiques, des jeux pédagogiques...
- ✓ **Recherche** : projets universitaires de recherche-action ou d'observations
- ✓ **Participation sociale** : projets visant l'amélioration de la participation citoyenne

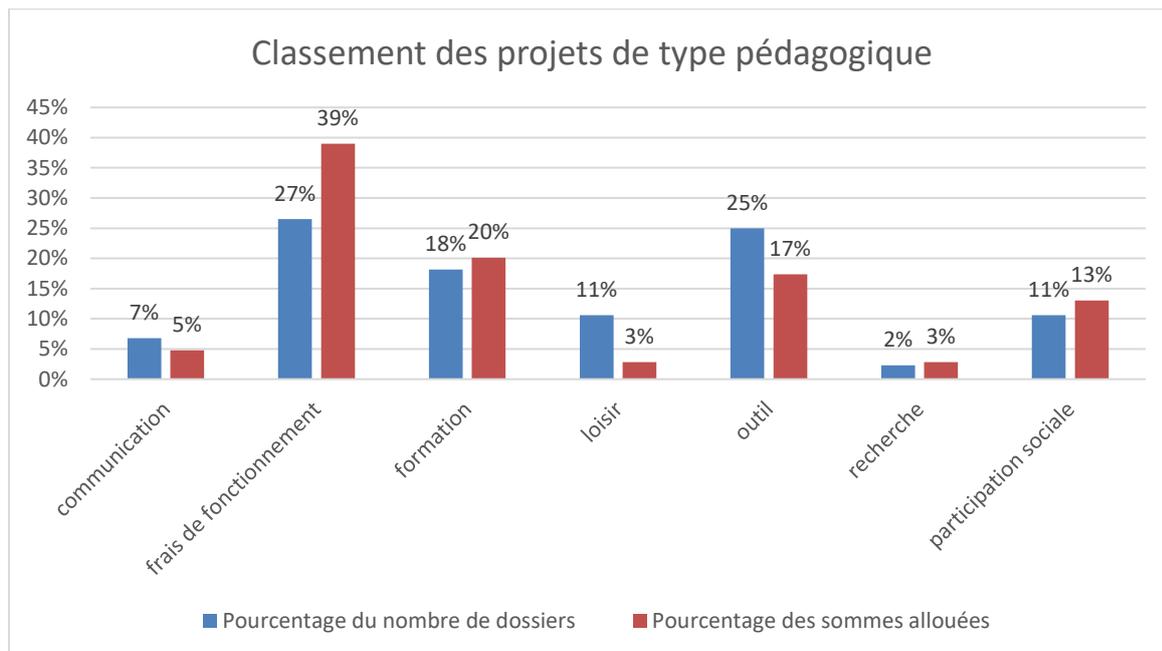


Figure 24 : graphique des dossiers et des sommes allouées réparties selon les types de projets pédagogiques

Ainsi, nous pouvons remarquer que :

- 27 % des dossiers concernent des frais de fonctionnement tels que l'octroi d'un salaire pour une personne dans une maison de la parentalité, pour une personne travaillant dans un logement encadré novateur...
- 25 % pour la création d'outils pédagogiques telle que la création d'une valise pédagogique, une boîte à outils pour des professionnels accompagnant des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme...
- 18 % pour la formation des membres de l'association telle qu'une formation destinée aux personnes ayant une déficience intellectuelle, la formation des animateurs aux personnes en situation de handicap dans un mouvement de jeunesse...
- 11 % pour les loisirs tels que la création d'une pièce de théâtre avec des personnes en situation de handicap, l'achat de matériel de piscine adapté, l'organisation de balades mêlant grand public et personnes en situation de handicap...
- 11 % pour la participation sociale telle que l'inclusion dans le cadre de l'accueil extrascolaire d'enfants avec un handicap reconnu, l'inclusion des personnes en situation de handicap de grande dépendance au sein de petites structures de vie...

- 7 % pour la communication telle qu'une campagne d'information et de sensibilisation pour reconnaître les premiers signes de Troubles du Spectre de l'Autisme en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'édition d'un livre pour enfant pour découvrir et mieux accepter l'enfant autiste, la création de matériels de sensibilisation...
- 2 % pour la recherche tels que l'amélioration des connaissances relatives aux troubles envahissants du développement, une étude sur les états généraux d'une école équitable et accessible aux enfants handicapés...

Quand nous faisons le même classement avec les sommes allouées, nous observons que 39 % des subsides pédagogiques sont attribués aux frais de fonctionnement, 20 % pour des frais de formation, 17 % pour la création d'outils, 13 % pour la participation sociale, 5 % pour communiquer, 3 % pour le loisir et 3 % pour la recherche.

#### *La récurrence des associations soutenues*

Enfin, qu'en est-il de la récurrence des projets soutenus au sein d'une même association ? Dans le tableau ci-joint, nous pouvons remarquer que, sur treize campagnes, 774 associations différentes ont été subsidiées. Au bas du tableau, nous pouvons distinguer que 492 associations différentes ont reçu de l'aide à une seule reprise. À l'inverse, en haut du tableau, trois associations ont reçu respectivement dix, onze et douze fois. Ces trois associations sont en fait une grande ASBL regroupant plusieurs services en son sein. L'examen de chaque dossier paraît donc être un critère de subsidiation.

Récurrence des associations	Nombre d'associations de cette récurrence	Total des sommes engagées
12 fois	1	542.000,00 €
11 fois	1	2.122.126,00 €
10 fois	1	476.730,00 €
9 fois	0	0,00 €
8 fois	1	232.722,00 €
7 fois	0	0,00 €
6 fois	6	1.081.762,00 €
5 fois	8	768.563,00 €
4 fois	31	2.608.020,00 €
3 fois	69	5.231.270,00 €
2 fois	164	7.357.056,00 €
1 fois	492	10.145.303,00 €

Figure 25 : tableau de la récurrence des projets soutenus entre 2003 et 2016

#### 5.2.2. Un soutien à l'innovation

Le deuxième impact issu de l'analyse des entretiens avec directions, pour 7 associations<sup>5</sup> sur 10, est aussi un soutien à l'innovation. Nous définissons l'innovation comme étant le principe général lié aux capacités d'une association de créer et de mettre en place des solutions nouvelles face à une problématique. Ainsi, l'obtention de ces moyens financiers permet de soutenir des projets répondant à des besoins incombés et de les soutenir financièrement dans un premier temps. Ce temps est mis à profit par de nombreuses associations pour montrer l'importance de leur projet et envisager le fait

<sup>5</sup> Directions 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9

qu'il puisse être soutenu par l'administration publique. Pour illustrer cet impact, les directions nous ont témoignés :

« C'est vraiment une spécificité que l'on peut apporter par ce type de projet novateur » (directeur 4)

« Le projet, c'est de répondre à une demande qui nous paraissait ne pas encore avoir été rencontrée » (directeur 4)

« Innovant au niveau d'une sensibilité pour tout ce qui est projet pilote, pour tout ce qui est innovant. Innovant aussi pour les thèmes qu'il choisit par année, voir un peu où il y a des besoins spécifiques, où ils peuvent être innovants » (directeur 7)

Ce point est également relevé par l'enquête. 68,8% des sondés trouvent que CAP48 les amène à réfléchir à des projets futurs. En effet, quand vient l'heure de l'appel à projets, les associations se demandent quel est leur besoin et comment ils peuvent y répondre.

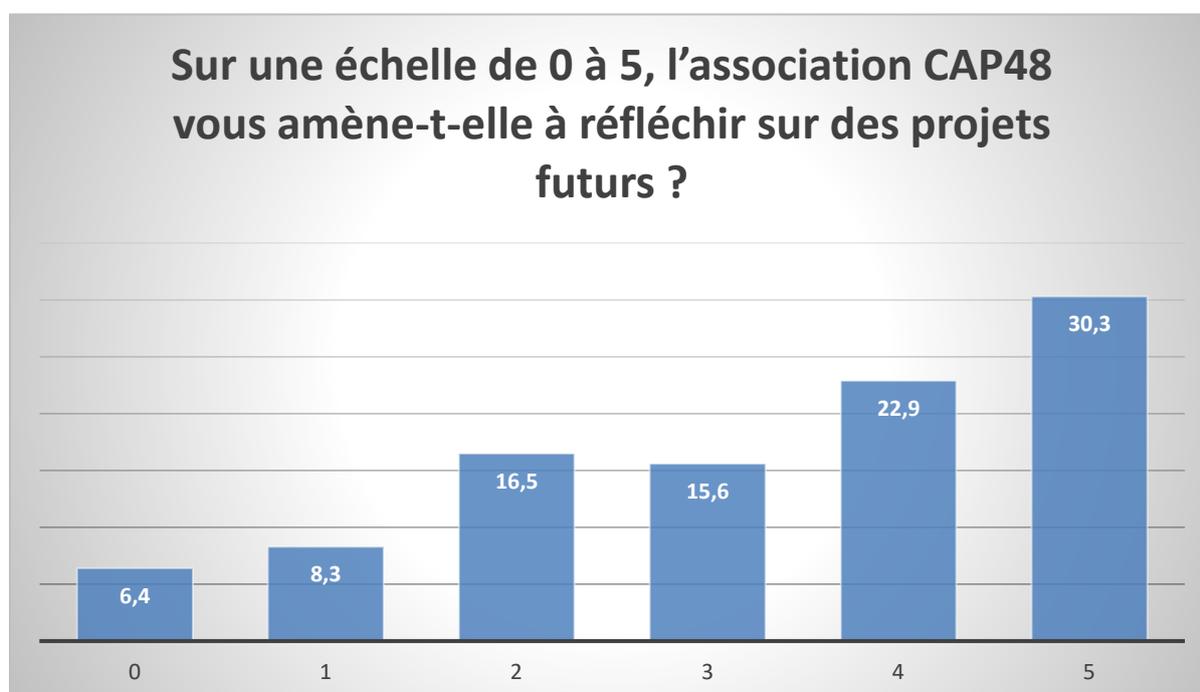


Figure 26 : graphique de la manière dont les répondants pensent que CAP48 amène à réfléchir sur des projets futurs

**Bénéficiez-vous du soutien de CAP48 pour fournir des idées de projets innovants ?**

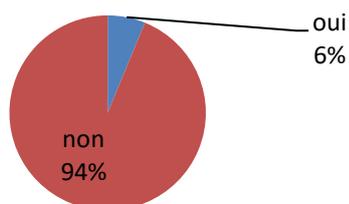


Figure 27 : graphique sur la manière dont les répondants pensent que CAP48 fournit des idées de projets innovants

Une autre question de notre enquête concernait le fait que CAP48 leur fournisse des idées de projets innovants. 94 % des associations ont répondu par la négative. Ainsi, le rôle de CAP48 envisagé par les associations n'est pas celui d'être un fournisseur d'idées.

Ainsi, nous nous sommes demandé d'où les associations tirent leur capacité d'innovation et s'ils sont conscients de celle-ci. Toutes les directions interrogées sont d'accord pour dire que leurs sources d'inspiration se situent dans les besoins actuels des

bénéficiaires. Ainsi, les projets semblent répondre à des besoins urgents et pas encore pris en considération par les pouvoirs publics. Ainsi, une direction nous exprime :

*« Mais nous voilà, on veut aller vers un projet novateur, on veut aller vers autre chose. Le fin fond, une fois que l'on a utilisé le bout de l'entonnoir, le fin fond de l'essence de l'accompagnement. Donc voilà, travailler sur la vie des personnes. Donc voilà d'où nous est venu le projet, c'est de répondre à une demande qui nous paraissait ne pas encore avoir été rencontrée... voilà... de par notre expérience... de... voilà... oui, dans l'essence même du projet de vie, de la personne. »* (Direction 4)

Ainsi, peu de directions parlent d'innovation. Seules trois associations<sup>6</sup> sont conscientes de ce point de vue. Toutes les autres, proprement dites, ne l'expriment pas directement. Ainsi, des directions nous témoignent :

*« On essaie d'innover dans des outils, des pratiques qui sortent un peu de l'ordinaire. On fait au mieux les objectifs que l'on a convenu dans le travail que l'on fait avec les jeunes et avec les familles. »* (Direction 5)

*« Maintenant quand je dis que c'est peut-être porté par des instances supérieures, dans notre secteur, il y a comme même beaucoup d'initiatives et d'innovations qui viennent du terrain. »* (Direction 9)

### 5.2.3. Transfert de l'image de CAP48 vers les associations

Le troisième impact ressortant de nos entretiens avec les directions est celui de transfert de la bonne image de CAP48 vers les associations soutenues. Lors de nos entretiens, toutes les associations interrogées ont souligné que CAP48 a une bonne image. Pour 7 associations<sup>7</sup> sur 10, cette image est également transférée via les projets soutenus. En effet, CAP48 est considéré par les associations comme un label de qualité que l'on peut afficher auprès des familles, mais également auprès des sponsors.

*« Je le vois vraiment comme un label, comme un ISO, comme un... Oui, de confiance »*  
(directeur 2)

*« Le grand public sait c'est quoi CAP48 et quand on dit qu'on est soutenu par CAP48, je pense que cela donne du crédit à ce que l'on fait »* (directeur 4)

Lors de notre enquête, une question concernant la satisfaction des directions concernant l'impact informationnel de CAP48 sur les représentations du grand public en faveur des personnes en situation de handicap. 38 % des directions sont tout à fait satisfaites de cet impact et, pour 90,7 %, elles sont d'accord avec cette affirmation.

---

<sup>6</sup> Directions 4, 5 et 9

<sup>7</sup> Directions 1, 2, 4, 5, 7, 8 et 9

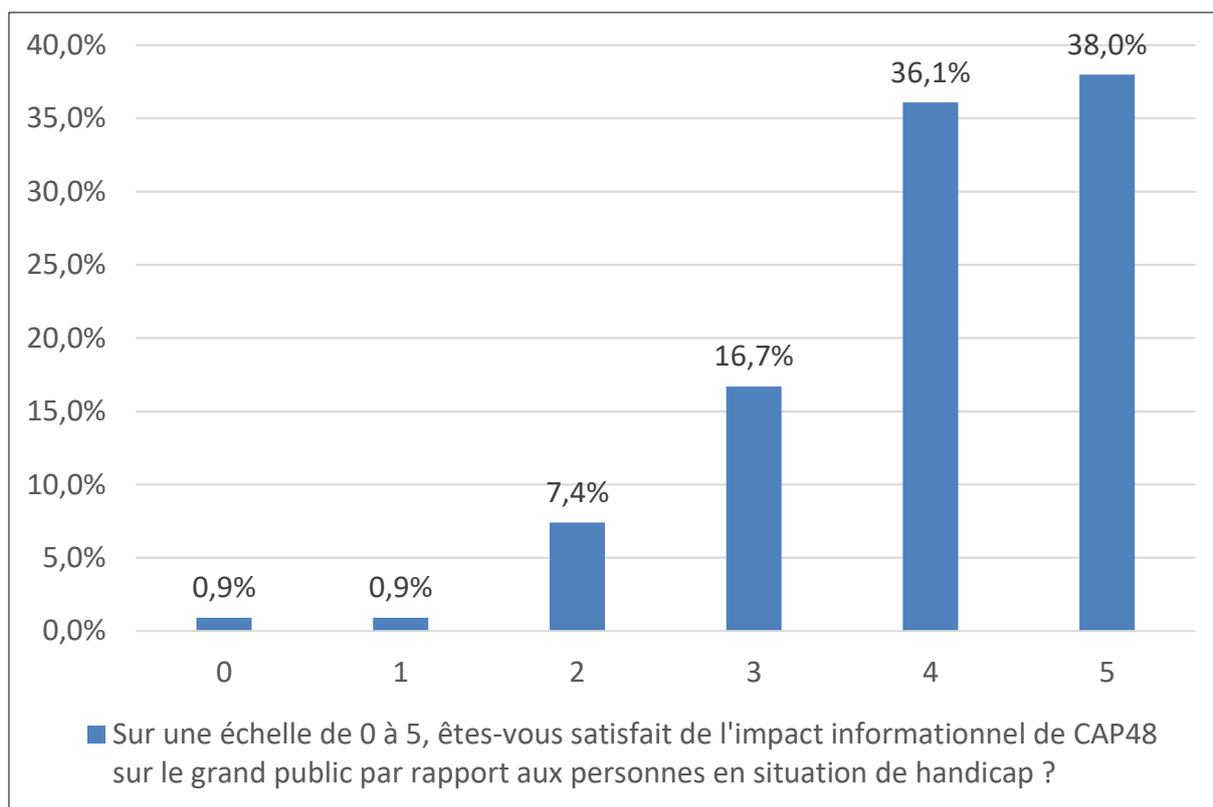


Figure 28 : graphique de la satisfaction de l'impact informationnel de CAP48 sur le grand public

#### 5.2.4. Créer des projets plus ambitieux

Le quatrième impact est celui de pouvoir créer des projets plus ambitieux. Lors des entretiens, selon 6 directions<sup>8</sup> sur 10, l'apport financier a permis de construire des projets qui allaient plus loin dans l'autonomie des personnes en situation de handicap ou encore dans l'aboutissement des détails. En effet, que ce soient des budgets pour des véhicules, immobiliers ou même pédagogiques, ceux-ci permettent de penser un projet moins modeste et permettent la plupart du temps des économies sur leur budget de fonctionnement, ce qui permet une autonomie accrue de l'association. Ainsi, les directions témoignent :

*« La salle de relaxation, je vous la montrerai, n'aurait pas été aussi belle qu'elle ne l'est »*  
(directeur 1)

*« Au lieu de se dire est-ce que c'est rentable, on aurait fait plutôt huit logements au lieu de sept, mais plus petits ou on aurait peut-être mis moins de confort »* (directeur 4)

#### 5.2.5. Un moyen d'accélérer les projets

Le cinquième impact, qui est apparu lors l'analyse des entretiens pour la moitié des associations<sup>9</sup>, réside dans le fait que les appels sont également un moyen d'accélérer leurs projets. Pour la plupart des associations interviewées, des plans sont dans « les cartons », dont certains depuis plusieurs années, mais ils n'ont pas la possibilité de les mener à bien par manque de moyens. CAP48 permet

<sup>8</sup> Directions 1, 3, 4, 5, 7 et 8

<sup>9</sup> Directions 1, 2, 4, 6 et 7

donc d'accélérer le départ des projets influençant, entre autres, la participation sociale. Ainsi les directions nous commentent :

« Il aurait pu se faire, mais on aurait progressé certainement moins vite » (directeur 2)

« Je pense que ça aurait duré plus longtemps » (directeur 7)

#### 5.2.6. Moyen indirect de pérenniser les projets et les emplois

Pour 91 % des associations, les aides apportées par CAP48 sont un moyen indirect de pérenniser les emplois. En effet, CAP48 ne subsidie pas les emplois à long terme, mais beaucoup d'associations alternent l'appel à projet de CAP48 avec d'autres appels à projet et moyens de financement afin de consolider des emplois. Ainsi, lors des entretiens, pour 4 associations<sup>10</sup> sur 10, répondre à cet appel est une étape dans le processus de pérennisation de leur projet ou des emplois.

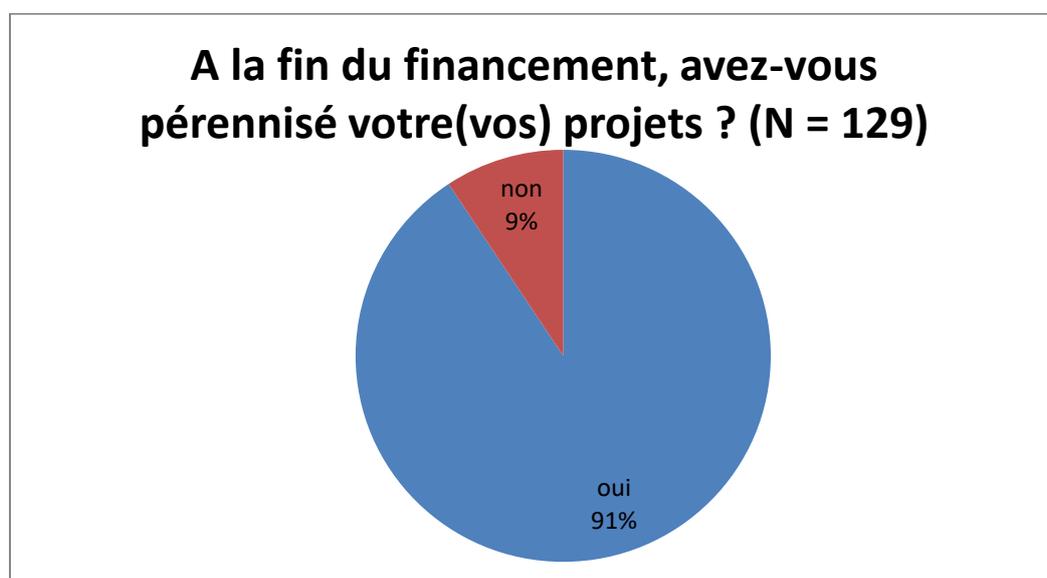


Figure 29 : graphique de la pérennisation des projets à la fin du financement

« Vis-à-vis des parents aussi, avoir une sécurité, de ne pas changer d'endroit quand ils vieillissent » (directeur 3)

« Psychomot, on garde depuis des années parce qu'on a toujours une demande et qu'on voit effectivement à travers les évaluations faites d'une manière individuelle ou collective tout l'épanouissement et l'apaisement que ça apporte aux enfants et à leurs parents » (directeur 5)

#### 5.2.7. Fournir des opportunités supplémentaires

Le septième impact, pour 4 directions<sup>11</sup> sur 10, est de permettre de réaliser leurs projets, de leur ouvrir la porte à des nouvelles opportunités. En effet, avoir un intervenant supplémentaire peut ouvrir à d'autres projets ou répondre à des besoins que l'on n'avait pas encore clairement identifiés.

<sup>10</sup> Directions 2, 3, 4 et 5

<sup>11</sup> Directions 4, 5, 6 et 9

*« Ça a été de belles opportunités et ça vraiment en terme d'impact social. L'opportunité de rencontrer des gens qui étaient prêts à travailler à l'ancrage quoi, l'ancrage local » (directeur 4)*

*« Dans le cadre du renforcement de quelqu'un qui vient comme cela en plus dans l'équipe, du fait que cela permet d'encadrer mieux en tout cas le groupe de parents et d'enfants a permis en tout cas de laisser de la place à chacun et que les parents prennent une place encore plus importante dans ce qui est implication dans les activités et ce pourquoi les parents souhaitent se réunir et, entre parents, de pouvoir décider des activités à faire ensemble et ce qui a permis en équipe, de débloquer des moyens humains parce que cette personne-là a pu gérer le comité de parents » (directeur 5)*

*« Cela nous a donné aussi... euh... le coup de pouce le premier animateur, coordinateur, le patron, comme ils disent » (directeur 7)*

#### 5.2.8. Pouvoir s'inclure dans le thème de la campagne CAP48

Le dernier impact signalé est de pouvoir s'insérer dans le thème de la campagne. C'est parfois une opportunité de développer de nouvelles actions. Chaque année, CAP48 place un thème pour sa campagne de sensibilisation telle que le handicap survenu en cours de vie, les mamans d'enfants en situation de handicap, la polyarthrite de l'enfant et du jeune adulte pour ne citer que les derniers. Lors de nos entretiens, une seule association<sup>12</sup> met en évidence la thématique annuelle employée dans le cadre des projets introduits. Cette thématique prend alors le rôle de leadership dans les actions soutenues par CAP48. Elle permet de mettre en œuvre des moyens ciblés au sein de son association.

*« Je pense que, eux, ont ouvert beaucoup plus des thématiques et je pense que, ils ont quand même un peu sondé le terrain, parce que ce sont des projets qui répondaient tout de suite aux problèmes des institutions » (directeur 9)*

---

<sup>12</sup> Direction 9

### 5.2.9. Synthèse

La finalité de ce chapitre est de répondre à notre question de recherche « **En Belgique francophone, quel est l'impact des projets subsidiés sur les associations travaillant avec des personnes en situation de handicap et de l'aide à la jeunesse entre 2003 et 2016 ?** ». Pour y parvenir, nous avons récolté des données quantitatives, avec l'analyse des dossiers et de l'enquête aux directions, ainsi que qualitatives collectées grâce aux entretiens auprès des directions. Nous pouvons remarquer que les subsides octroyés ont un impact qui peut prendre plusieurs formes et que celles-ci sont interreliées.

Le premier impact est tout d'abord **financier**. Il est déclaré comme essentiel pour de nombreuses associations. En fonction du profil des bénéficiaires et des régions, la répartition budgétaire de CAP48 est en grande partie comparable à celle de 2007. Nous notons cependant une modification liée à la plus large ouverture aux projets de type pédagogique qui développent de nombreuses actions de soutien à la personne en situation de handicap. Nous observons également une augmentation des projets pour tous les publics. De plus, quelques projets qui soutiennent la transformation des représentations sociales sont mis en œuvre. Ainsi, bénéficiaire de ces moyens financiers permet aux directions et aux associations de toucher indirectement d'autres impacts comme **développer plus rapidement** leurs projets, les rendre **plus ambitieux** et les **ouvrir à des opportunités** telles que de nouveaux projets ou des nouvelles collaborations.

Le second impact concerne **l'innovation**, principe général lié aux capacités d'une association de créer et de mettre en place des solutions nouvelles face à une problématique. En effet, partant des besoins du terrain, les associations essayent d'y apporter une réponse adéquate. Ainsi, les subsides permettent de :

- mettre sur pied des innovations telles que, par exemple, des logements supervisés, des services de répit ou encore l'inclusion des personnes en situation de handicap dans différents domaines comme le sport, la culture ou les loisirs ;
- **s'inscrire dans la thématique** de la campagne annuelle, ce qui permet d'ouvrir les associations à d'autres possibilités, d'autres projets ;
- en finalité, favoriser de manière indirecte **la pérennisation** de leur projet.

Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle une encore plus grande ouverture aux projets pédagogiques permettrait de jouer un rôle nouveau sur les moyens adéquats pour répondre à une problématique.

Le troisième impact concerne **l'image de CAP48**. En effet, Les associations aiment y être associées. Elles le voient unanimement comme une sorte de label de qualité, une association de renom. Ainsi, la place de CAP48 dans la transformation des représentations sociales du grand public est clairement énoncée. Sa notoriété la rend apte à toucher directement le grand public ou tout du moins permet de diffuser l'information via d'autres canaux de communication et, de fait, de favoriser la reconnaissance tant de la structure qui le porte que de CAP48 qui subsidie. En effet, séparément, leurs actions auraient moins d'impact médiatique. De plus, les associations sont conscientes de l'évolution du regard social allant vers l'acceptation des personnes en situation de handicap et du rôle joué par la médiatisation de la RTBF.

Enfin, chacun des impacts ne peut être pris séparément. En effet, ceux-ci sont reliés entre eux grâce aux projets unissant les associations et CAP 48, et aux moyens financiers redistribués. Aussi, jouer sur un point particulier a une influence indirecte sur les autres impacts.

### 5.3. Focus sur les projets pédagogiques

Afin de mieux connaître le contenu des projets pédagogiques et par conséquent leur impact, nous nous sommes posé la question « **Quelle est l'importance des projets pédagogiques en comparaison des projets immobiliers et mobiliers dans l'évolution de la qualité des services des associations subsidiées par CAP48 ?** ». Afin de structurer les résultats de ce chapitre, nous emploierons la structure du guide d'autoévaluation des services sociaux et médico-sociaux (Haelewyck & Goussée, 2010). De plus, au sein de chaque domaine, nous comparerons les projets pédagogiques aux autres types de projets.

#### 5.3.1. La collaboration avec CAP48

Pour commencer ce point, nous nous sommes demandé quel genre d'actions les associations effectuent-elles afin de mettre en place une participation sociale de leurs bénéficiaires et de par cette action, améliorer la qualité de service auprès de leurs bénéficiaires.

##### *Une collaboration efficace*

Lors de notre enquête, nous observons que 55 % des associations sont tout à fait satisfaites de la collaboration qu'ils ont avec CAP48. Plus de 96 % trouvent que le climat de collaboration avec CAP48 est soutenant et stimulant.

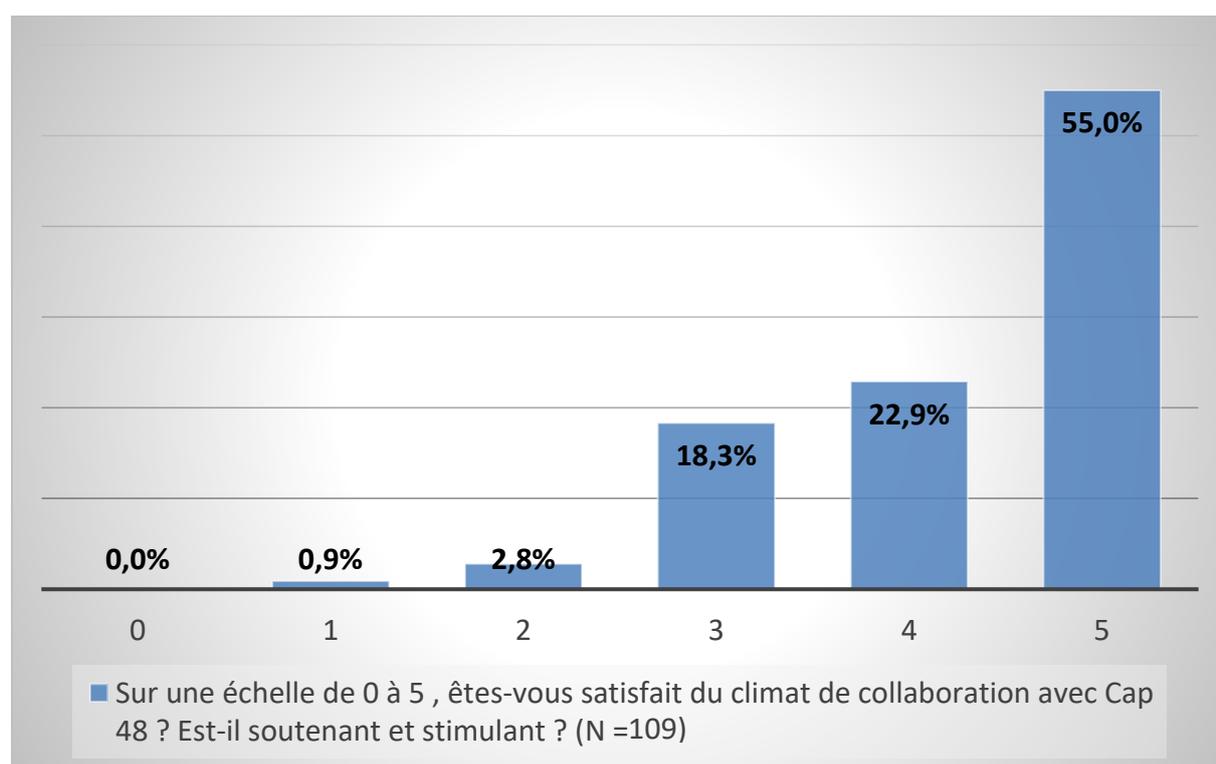


Figure 30 : graphique de la satisfaction du climat de collaboration avec CAP48

Ainsi, lors de nos entretiens, les associations sont fortement reconnaissantes envers CAP48. Aussi, celles-ci mettent en avant la confiance que CAP48 leur donne, la clarté avec laquelle la collaboration se passe, les liens humains qui sont tissés lors de la collaboration et la transparence des projets choisis :

*« Mais ce qui est important, pour moi, à CAP48, pour les personnes responsables de CAP48, l'enthousiasme qu'ils nous reflètent pour le projet » (directeur 7)*

« Je trouve aussi que comme levier, ce qui joue, c'est la transparence dans ce qui... dans ce qui a été retenu » (directeur 4)

Dès lors, à partir des résultats de notre enquête, nous nous demandons si cet avis est partagé par les associations ayant mené un projet essentiellement pédagogique. Sur l'axe horizontal, nous avons classé d'un côté les projets de type pédagogique et de l'autre les projets immobiliers et mobiliers. Si nous faisons cette distinction, nous nous apercevons que la moyenne des associations ayant répondu positivement est plus importante que pour les autres projets. Il y a donc une satisfaction accrue dans la collaboration pour les associations ayant soumis un projet pédagogique.

		Sur une échelle de 0 à 5, êtes-vous satisfait du climat de collaboration avec Cap 48 ? Est-il soutenant et stimulant ?					Total
		1	2	3	4	5	
	À un projet pédagogique	0	0	8	4	30	42
	À un projet de type immobilier ou mobilier	1	3	12	21	30	67
Total		1	3	20	25	60	109

Figure 31 : tableau de répartition de la satisfaction de la collaboration avec CAP48 répartie selon le type de projets

### Un appel à projet cohérent

Lors des entretiens, toutes les associations interrogées trouvent l'appel à projets facile à remplir en le comparant à d'autres appels à projets comme ceux de la Loterie ou de la fondation Roi Baudouin, beaucoup plus compliqués à compléter selon leurs dires. Ils soutiennent qu'il n'est pas nécessaire d'écrire un appel à projets de 30 pages. Ce qui est primordial pour eux, c'est d'avoir un contact humain et que des personnes viennent voir ce qu'ils veulent mettre en œuvre :

« Ce n'est pas une question de dossier compliqué. CAP48 a un appel à projets très simplifié. » (directeur 10)

« Il est facile à rentrer. Il est très clair et assez simple. Ce serait bête de ne pas l'introduire. » (directeur 3)

« Une accessibilité administrative intéressante, quoi. Par rapport aux autres sponsors. Donc les questionnaires n'étaient pas trop alambiqués » (directeur 5)

Par la suite, lors de notre enquête, nous avons demandé aux associations de donner 3 avantages et 3 inconvénients relevant de la collaboration avec CAP48.

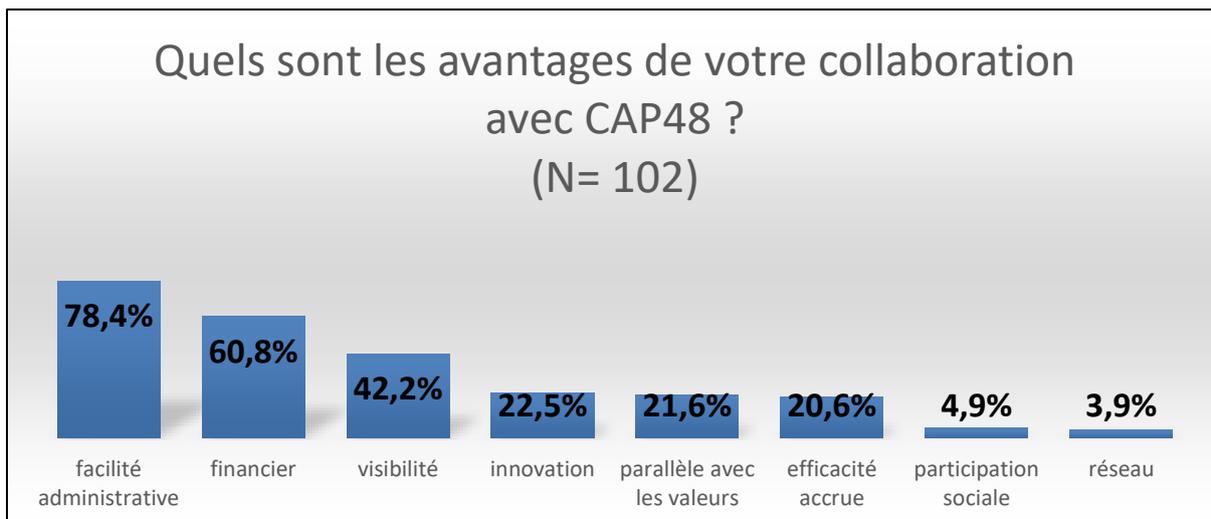


Figure 32 : graphique des avantages de la collaboration avec CAP48

Concernant les avantages de la collaboration avec CAP48. 78,4% des associations citent tout d'abord une facilité administrative lors de l'appel à projets, 60,8% citent un apport financier non négligeable, 42,2 % une visibilité accrue de leur association et de la personne en situation de handicap, 21,6% mettent en évidence la facilité à faire correspondre l'appel à projet avec les valeurs de leurs associations, 20,6 % citent l'efficacité accrue que leur donne la possibilité d'accomplir ces projets, 4,9% évoquent un moyen de créer la participation sociale de leurs bénéficiaires et 3,9% mettent en avant l'avantage d'un réseau.

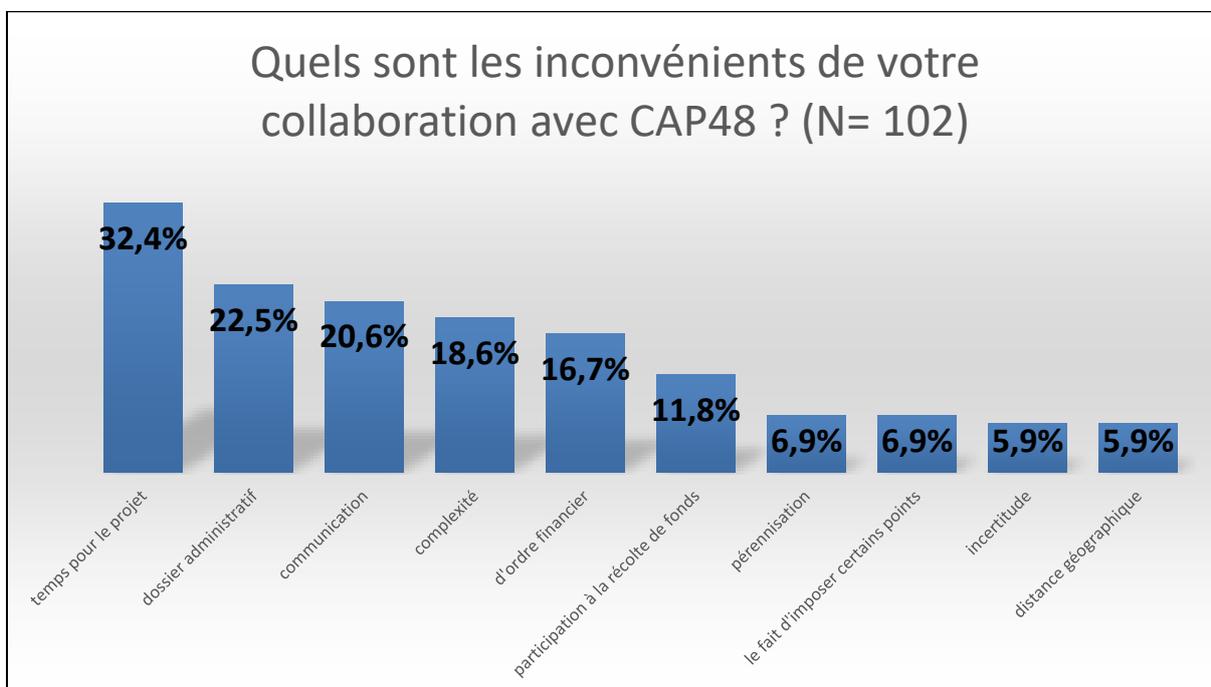


Figure 33 : graphique des inconvénients de la collaboration avec CAP48

Parmi les inconvénients, en premier lieu, celui du temps revient pour 32,4% des répondants. En effet, ils mettent en évidence la période limitée et le mauvais moment (vacances d'été) afin de rédiger l'appel à projets, le fait que ce temps limité ne leur permette pas de faire un travail de fond avec les bénéficiaires, mais également le temps d'attente pour obtenir une réponses (près de 9 mois).

En deuxième lieu, pour 22 % des répondants, le dossier administratif semble parfois complexe, car il y a de nombreuses catégories. En effet, dans l'arborescence, les associations doivent, dans les premières pages électroniques, choisir le type de projet et certains appels sont sur plusieurs types d'aide.

En troisième lieu, pour 20,6 %, les associations signalent des problèmes de communication. Ils ne savent pas toujours à qui s'adresser.

En quatrième lieu, pour 18,6%, les associations mettent en valeur la complexité des dossiers. En effet, dans l'arborescence de l'appel à projets, si un projet est modifié et change de catégorie, les questions à répondre ne sont pas toujours les mêmes.

En cinquième lieu, pour 16,7%, les associations signalent des problèmes d'ordre financier et comptable. En effet, les factures sont payées par CAP48 et certaines reviennent parce qu'elles ne sont pas assez complètes et d'autres associations mettent en valeur le problème lié au paiement des fournisseurs de par les délais de remboursement des factures.

En sixième lieu, pour 11,8 % des associations, l'obligation morale de participer à la récolte de fonds est un frein. En effet, le fait de mettre en avant les personnes en situation de handicap pour récolter des fonds est associé pour certains à de la « mendicité ».

#### *Une typologie de projets pédagogiques*

Ensuite, nous nous sommes demandé « Quel genre de projets pédagogiques subsidie CAP48 ? » Pour cela, nous avons utilisé le modèle développé dans le rapport de 2007 (Jakoby, 2007). Celui-ci découpait les projets pédagogiques en deux axes :

##### **Un axe « action de soutien » vs « action de transformation sociale »**

- « Action de soutien (institutionnel/individuel) » = Ces actions concernent l'institution et les acteurs internes à l'ASBL. Ils concernent une institution identifiable, ainsi que des acteurs identifiables
- « Action de transformations sociales » = Ces actions visent à modifier les représentations sociales, les lois, les règlements, les budgets, en vue d'une meilleure prise en compte publique et globale de la problématique du handicap.

##### **Un axe « projets novateurs » vs « Projets de consolidation »**

- « Projets novateurs » = Ces projets ont pour objets de répondre à de nouveaux besoins émergeant dans le secteur du handicap.
- « Projets de consolidation » = Ces projets ont pour objets de consolider les réponses apportées à des besoins existants dans le secteur du handicap.

Ainsi, selon les auteurs, ces deux axes découpent en quatre situations les projets pédagogiques:

- **Projets sociopédagogiques** : Il s'agit des projets centrés sur la personne en situation de handicap et sur son développement (développement personnel, intégration sociale...)
- **Projets de gestion** : Il s'agit des projets permettant de développer et maintenir des activités habituelles ainsi que leur infrastructure.
- **Projets de lobby** : Il s'agit des projets consistant à informer, sensibiliser le grand public, à réaliser une pression politique...

- **Projets pionniers** : il s'agit de projets pilotes permettant de mettre en place des projets innovateurs, sur base de recherche, qui seraient généralisables par la suite.

Axes-mères	Projets novateurs	Projets de consolidation	Total
Action de soutien	52 Projets sociopédagogiques	34 Projets de gestion	86
Action de transformation sociale	9 Projets de lobby	4 Projets pionniers	13
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>38</b>	<b>99</b>

Figure 34 : tableau de répartition des projets pédagogiques selon l'axe « novateur » vs « de consolidation » et l'axe du type d'actions à développer

Entre 2003 et 2016, nous pouvons observer la présence de :

- ✓ 52 projets sociopédagogiques comme la culture accessible à tous, la formation des chiens-guide, le soutien à une école de devoirs, achat de matériel spécifique pour une ludothèque...
- ✓ 34 projets de gestion comme le lancement d'un service de répit, l'inclusion scolaire, le soutien en emploi et/ou en matériel pour un camp ou un mouvement de jeunesse...
- ✓ 9 projets de lobby comme la réalisation d'un film documentaire sur les personnes en situation de handicap, la création d'un livret pour annoncer le handicap...
- ✓ 4 projets pionniers comme des recherches-actions en vue de créer un outil de sensibilisation des personnes en situation de handicap de grande dépendance pour les partenaires et/ou professeurs...

Au sein des 99 projets pédagogiques analysés dans le tableau ci-dessus, sur l'axe « novateur », nous distinguons une prédominance de projets sociopédagogiques avec 52 réalisations et des projets de gestion avec 34 projets. À l'inverse, nous remarquons que l'axe de la transformation sociale est peu fourni. Nous en concluons que les demandes subventionnées laissent une part plus grande aux actions de soutien qu'aux actions visant la transformation sociale.

Quand nous regardons les chiffres selon l'axe « de consolidation » du tableau, nous discernons une répartition plus équilibrée de 61 projets novateurs et 38 projets de consolidation.

Ce résultat montre clairement le choix des associations de soutenir les personnes en situation de handicap dans leur quotidien et de laisser les actions de transformation sociale à d'autres. Ce résultat est en accord avec ceux de 2007 (Jakoby et al.) concernant les demandes des directions et des bénéficiaires.

### 5.3.2. L'augmentation de la participation sociale

Lors de notre enquête, les associations, pour près de 87 %, s'appuient sur les appels à projets pour augmenter la participation sociale de leurs bénéficiaires. De plus, ils sont 44% à signaler que l'apport de CAP48 est important pour la participation sociale de leurs bénéficiaires et ils sont 91,6% à l'affirmer.

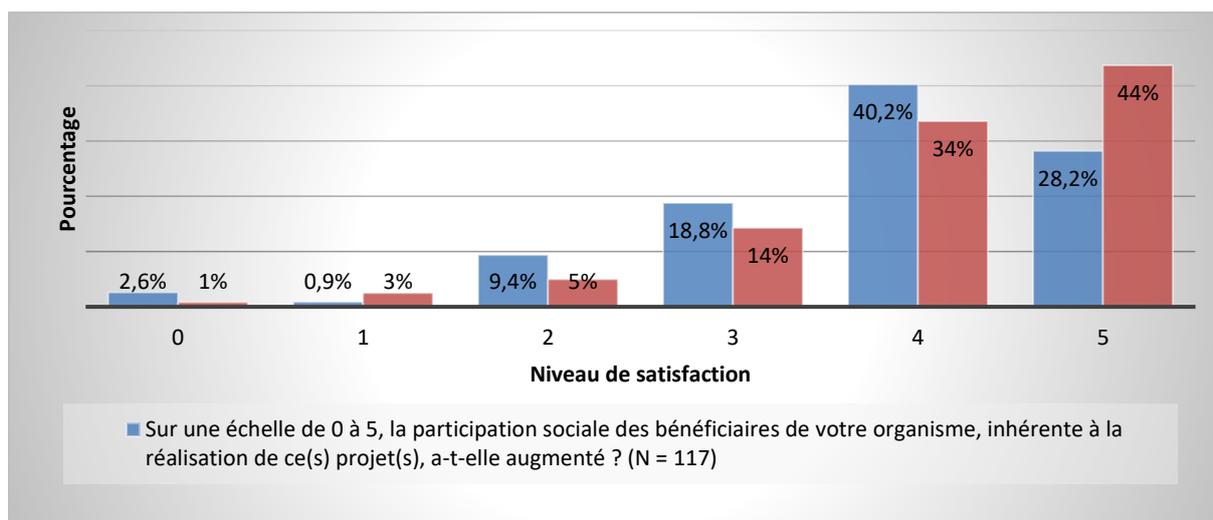


Figure 35 : graphique du niveau de satisfaction en ce qui concerne l'augmentation de la participation sociale inhérente au(x) projet(s)

Cette affirmation est également étayée au sein des entretiens avec les directions. Ainsi, certaines associations ont commencé à avoir un conseil des résidents sous l'impulsion de CAP48 qui demandait des traces de la participation sociale des usagers :

*« Il n'y avait pas de conseil des résidents, mais nous organisons plusieurs réunions afin d'avoir un avis des résidents. C'est de toute manière une obligation légale, mais CAP48 a impulsé un changement. » (directeur 3)*

*« CAP48 a favorisé, a accéléré et a amélioré la qualité des projets. » (directeur 1)*

Nous pouvons en conclure que les appels de CAP48 sont considérés comme un accélérateur de la participation sociale, dans le sens de participation citoyenne et aux décisions de la communauté à laquelle ces personnes appartiennent, que ce soit dans les demandes pour l'appel à projets que pour les projets eux-mêmes.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes posé la question si les projets pédagogiques favorisaient la participation sociale en comparaison avec les autres types de projets. Pour connaître l'impact de ce type de projets, nous avons croisé les questions concernant la participation sociale et celles définissant le projet majoritairement soutenu.

Ainsi, dans le premier test, nous avons regardé si la participation sociale inhérente à la réalisation des projets pédagogiques a évolué positivement ou non. Comme nous l'observons, il n'y a pas de dépendance ( $\chi^2=0,489$ ,  $ddl=1$ ,  $p=0,484$ ) entre ces deux variables.

Dans un autre test statistique, nous avons croisé les variables « importance de l'apport de CAP48 dans la participation sociale » et celle du type de projet. Nous pouvons observer qu'il n'y a pas de dépendances entre ces deux variables ( $\chi^2=0,022$ ,  $ddl=1$ ,  $p=0,882$ ).

Comme nous pouvons le découvrir ci-dessus, nous ne pouvons pas démontrer une influence positive des projets pédagogiques sur la participation sociale par rapport aux autres types de projets. Par conséquent, tous les types de projets contribuent à la participation sociale des bénéficiaires.

Dans un troisième temps, nous nous sommes demandé « Quel genre de participation sociale les associations mettent-elle en avant dans leur dossier de candidature ? » Afin de répondre à cette question, nous avons analysé les traces laissées par les associations de notre échantillon depuis 2007,

année où l'avis des usagers est devenu une obligation dans le dossier. Lors de cette analyse, nous avons pu constater que le terme usager était interprété de manière différente selon les associations. Ainsi pour 67 % de celle-ci, l'utilisateur est le bénéficiaire. Pour 64 % d'entre elles, l'utilisateur est, par contre, l'avis du professionnel. Enfin, pour 6 % des dossiers, les données sont manquantes.

	n = 304	n = 89
<b>On demande l'avis des....</b>	<b>Pour tous les dossiers</b>	<b>Seulement pour les dossiers de type pédagogique</b>
bénéficiaires	67%	48%
professionnels	64%	64%
données manquantes	6%	12%

Figure 36 : tableau de répartition des dossiers selon le profil de l'utilisateur

Quand nous mettons en parallèle les pourcentages de l'avis des usagers concernant des dossiers demandant une aide de type pédagogique, nous pouvons remarquer que ce pourcentage diminue à 48 % pour les bénéficiaires et que les données manquantes représentent 12 %. Ainsi, les bénéficiaires semblent être moins consultés pour ce type de projet.

Afin d'analyser encore plus profondément le type de participation sociale existant au sein des associations, nous avons catégorisé les avis des bénéficiaires selon la grille de Dooris et Heritage (2011) afin de déceler le niveau de participation communautaire au sein du projet soutenu et dont l'avis des bénéficiaires a été demandé. Ainsi, au sein de chaque projet, nous avons lu les documents de l'appel à projets afin de connaître la gradation de l'avis du bénéficiaire et du pouvoir que celui-ci a au sein de son association.

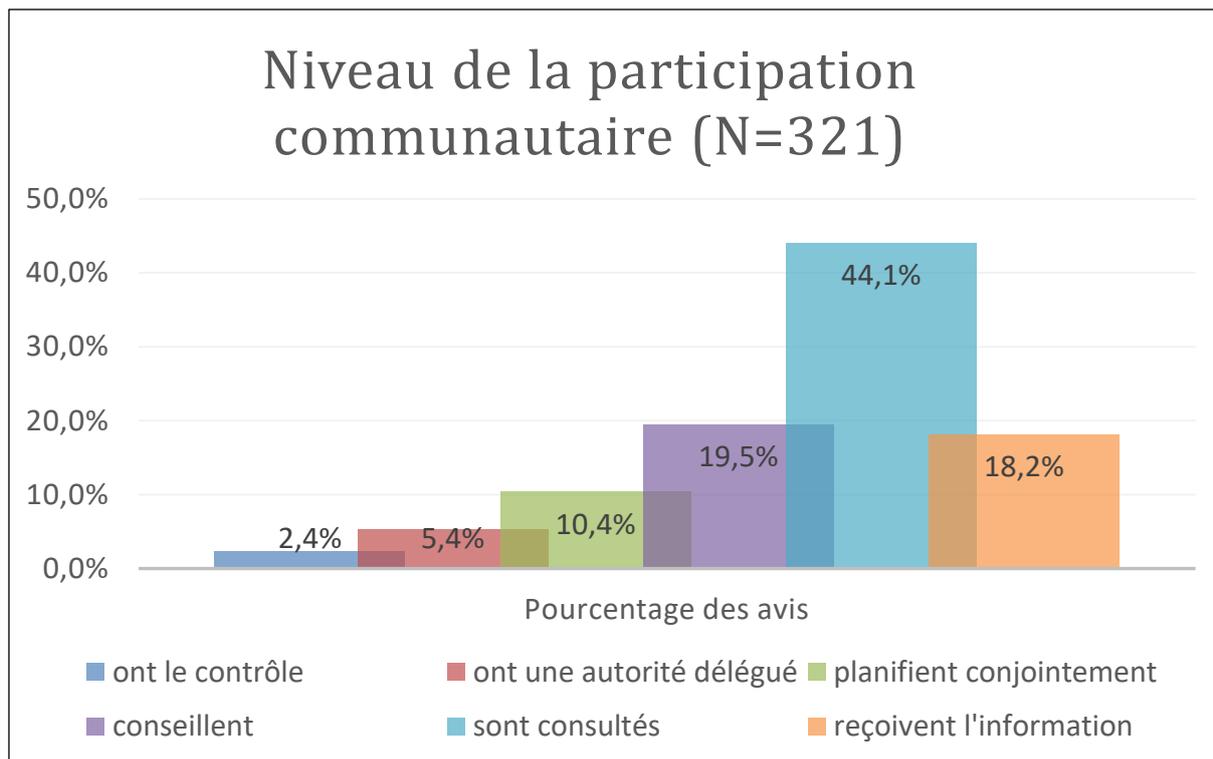


Figure 37 : graphique du niveau de participation communautaire

Comme vous pouvez le remarquer au sein du graphique, pour...

- 30,4% des cas, l'avis des bénéficiaires n'est pas demandé ;
- 12,6 % d'entre eux reçoivent simplement l'information via le conseil des usagers. Ils n'ont pas de pouvoir d'action sur celui-ci ;
- 30,7 % sont consultés sur le projet en lui-même. Cette étape permet de faciliter celui-ci par son acceptation initiale ;
- 13,6 % conseillent l'organisation afin de faire coller le projet à leur demande. L'organisation est prête à changer celui-ci seulement si cela est nécessaire.
- 7,3 % planifient conjointement le projet. Les bénéficiaires reçoivent une ébauche du projet et l'organisation permet de faire des modifications au sein de celui-ci.
- 3,7 % ont une autorité déléguée. La communauté doit prendre une série de décisions qui seront reprises dans le projet.
- 1,6 % ont le contrôle. Les bénéficiaires identifient le problème et prennent des décisions sur les buts et moyens à mettre en œuvre afin d'y remédier.

De par l'analyse des dossiers, nous pouvons remarquer que les associations essaient de faire participer le plus possible les bénéficiaires à la vie de leur communauté. D'ailleurs, nous pouvons remarquer une évolution positive dans la participation sociale au sein des traces laissées au fil des treize années étudiées. Néanmoins, les professionnels interrogés expriment être freinés dans cette action par des facteurs comme le niveau de compréhension des personnes en situation de handicap et les faibles compétences de ces derniers.

Lors de notre enquête, nous avons demandé aux directions de citer ce qu'ils souhaitaient mettre en place au sein de leur association. Nous avons classé ces affirmations dans différentes catégories selon

leurs affirmations et nous avons calculé le pourcentage d'associations ayant donné une affirmation de cette catégorie. Ces catégories sont autant de leviers sur lesquels les projets soutenus par CAP48 peuvent s'appuyer.

<b>Quels sont les objectifs que vous souhaiteriez mettre en place pour augmenter la participation sociale au sein de votre association ? (N= 119)</b>	
L'augmentation et/ou amélioration de ses services	22,8%
Favoriser l'intégration ou l'inclusion à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution	17,5%
Mieux communiquer auprès du grand public	7,0%
Travailler en réseau, en partenariat	5,3%
Pérenniser son institution	5,3%
Favoriser la participation sociale avec les plus jeunes	3,5%
Réaliser des recherches scientifiques	0,9%
Avoir une équipe pluridisciplinaire	0,9%
Faire du lobbying	0,9%
Aucune réponse	36,8%

Figure 38 : tableau des types de souhaits pour augmenter la participation sociale au sein de chaque association

Ainsi, les associations semblent mettre en avant que l'amélioration et/ou l'augmentation de la participation sociale passent d'abord par un changement au sein même de leurs services (22,8 %). Elles estiment également que le deuxième critère d'augmentation de la participation sociale est le soutien à l'intégration/inclusion à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution. La transformation des représentations sociales ne vient qu'en troisième lieu avec la communication auprès du grand public. Ainsi, les associations montrent à nouveau par ce sondage que ce sujet est important et qu'elles ne pensent pas pouvoir poursuivre seules cet objectif. Elles mettent en avant la volonté d'améliorer la qualité de leurs services et certains d'entre eux souhaitent avoir des informations complémentaires sur les modalités de changement.

### 5.3.3. L'opérationnalisation de la participation sociale

#### *L'avis des usagers*

Lors de notre enquête, nous nous sommes questionnés sur la satisfaction des associations concernant la politique de CAP48 demandant la participation sociale des usagers. Parmi les directions qui ont rempli l'enquête, 75,5 % sont satisfaites de cette politique. Mais qui sont les 24,5% des associations qui ne sont pas satisfaites ?

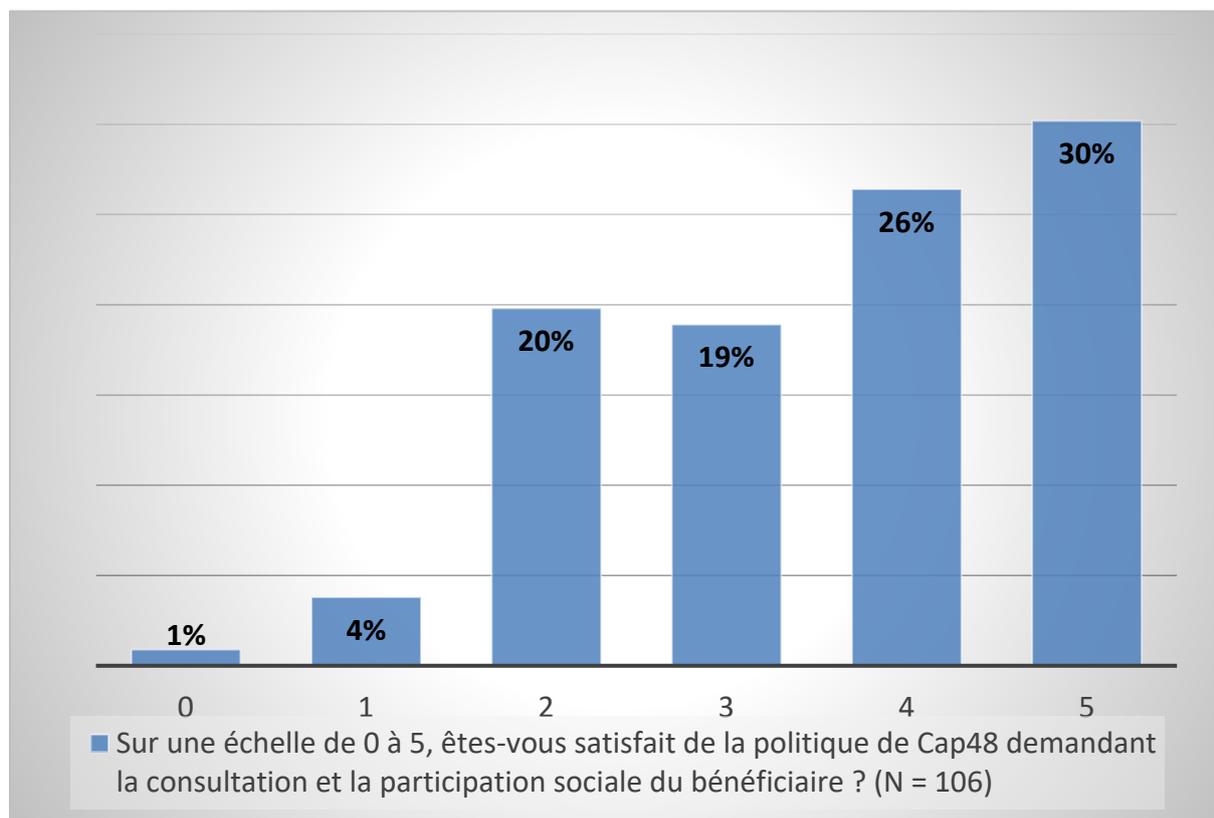


Figure 39 : graphique de la satisfaction des associations en ce qui concerne la politique de CAP48 demandant une participation sociale

Parmi ceux n'étant pas en accord avec cette affirmation, il y a 8 associations travaillant avec le handicap mental, 7 issues de l'aide à la jeunesse, 2 avec du handicap sensoriel, 2 avec du polyhandicap, 2 PMR, 2 travaillant avec des personnes cérébrolésées et une avec des troubles psychiatriques/psychotiques. Nous avons essayé d'envisager les liens éventuels entre ces associations et les besoins spécifiques rencontrés par les bénéficiaires du service.

<b>Tableau croisé : Quelle est majoritairement la catégorie de handicap visé par le(s) projet(s) CAP48 ? * Êtes-vous satisfaits de la politique de CAP48 demandant la consultation et la participation sociale des bénéficiaires ?</b>						
		Etes-vous satisfait de la politique de Cap48 demandant la consultation et la participation sociale du bénéficiaire ?				Total
		pas d'accord		d'accord		
Quelle est majoritairement la catégorie de handicap visée par le(s) projet(s)	Handicap mental	Effectif (%)	8 (17,8%)	37 (82,2%)	45	
	Handicap physique	Effectif (%)	0 (0%)	3 (100%)	3	
	Handicap sensoriel	Effectif (%)	2 (40%)	3 (60%)	5	
	Polyhandicap	Effectif (%)	2 (28,6%)	5 (71,4%)	7	
	Autisme	Effectif (%)	0 (0%)	3 (100%)	3	
	Personne à mobilité réduite	Effectif (%)	2 (33,3%)	4 (66,7%)	6	
	Personnes cérébrólésées	Effectif (%)	2 (66,7%)	1 (33,3%)	3	
	Troubles psychiatriques/psychotiques	Effectif (%)	1 (50 %)	1 (50 %)	2	
	Aide à la jeunesse	Effectif (%)	7 (29,2%)	17 (70,8%)	24	
	Tous	Effectif (%)	2 (25%)	6 (75 %)	8	
	Total	Effectif	26	80	106	
	%	24,5%	75,5%	100,0%		

Figure 40 : tableau de la répartition selon les profils des bénéficiaires concernant la satisfaction des associations sur la politique de CAP48 concernant la participation sociale

<b>Tests du khi-deux</b>			
	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	7,876 <sup>a</sup>	9	,547
Rapport de vraisemblance	8,675	9	,468
Association linéaire par linéaire	1,851	1	,174
N d'observations valides	106		

a. 14 cellules (70,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,49.

Comme nous pouvons le constater, il n'y a pas de corrélation entre les profils des bénéficiaires et la satisfaction concernant la politique en matière de preuves de participation sociale (khi deux= 7,876, dll=9, p=0,547). Par contre, nous remarquons dans le tableau avec les effectifs et les pourcentages que les associations travaillant avec les personnes cérébrólésées (66,7%), les troubles psychologiques/psychiatriques (50%),

les troubles sensoriels (40%), les personnes à mobilité réduite (33,3%), l'aide à la jeunesse (29,2%) et le handicap mental (17,8%). Comme nous le verrons par après, ces associations mettent en évidence les faibles compétences des bénéficiaires comme un frein à la participation sociale. Ces services doivent donc relever des défis complémentaires.

Lors de l'enquête, les directions des associations signalent à 83 % que les bénéficiaires, leurs parents ou représentants légaux sont au courant de l'implication de CAP48 dans le projet subventionné.

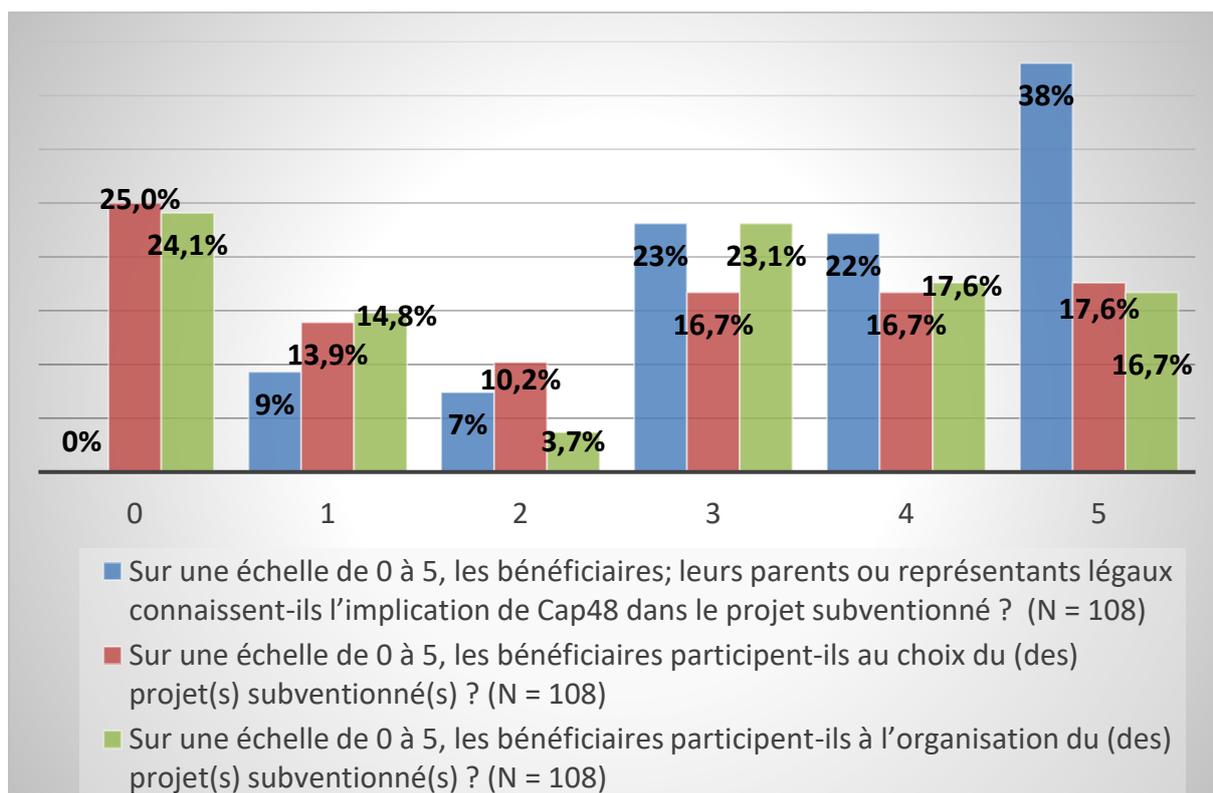


Figure 41 : graphique des différents niveaux de participation sociale de l'enquête

Ils sont 49% à spécifier que les bénéficiaires ne participent pas au choix des projets soutenus, mais ils sont près de 58 % à signaler que les bénéficiaires participent d'une manière ou d'une autre à l'organisation du projet.

Mais quelles sont les caractéristiques de associations qui disent ne pas avoir demandé aux bénéficiaires leur avis sur le projet à soutenir ?

**Tableau croisé : Quelle est majoritairement la catégorie de handicap visée par le(s) projet(s) Cap48 ? \*  
Les bénéficiaires participent-ils au choix du (des) projet(s) subventionné(s) ?**

Quelle est majoritairement la catégorie de handicap visée par le(s) projet(s) Cap48 ?		Effectif (%)	Les bénéficiaires participent-ils au choix du (des) projet(s) subventionné(s) ?		Total
			ne participe pas	participe	
	Handicap mental	Effectif (%)	18 (40%)	27 (60%)	45
	Handicap physique	Effectif (%)	2 (66,7%)	1 (33,3%)	3
	Handicap sensoriel	Effectif (%)	3 (60%)	2 (40%)	5
	Polyhandicap	Effectif (%)	3 (42,9%)	4 (57,1%)	7
	Autisme	Effectif (%)	3 (100%)	0 (0%)	3
	Personne à mobilité réduite	Effectif (%)	1 (16,7%)	5 (83,3%)	6
	Personnes cérébrolésées	Effectif (%)	1 (33,3%)	2 (66,7%)	3
	Troubles psychiatriques/psychotiques	Effectif (%)	1 (50%)	1 (50%)	2
	Aide à la jeunesse	Effectif (%)	16 (64%)	9 (36%)	25
	Tous	Effectif	5 (55,6%)	4 (44,4%)	9
Total		Effectif	53	55	108
		%	49,1%	50,9%	100,0%

Figure 42 : tableau de répartition selon le profil des bénéficiaires de leur participation sociale

18 associations travaillent avec des personnes présentant un handicap mental, 16 issus de l'aide à la jeunesse, 5 représentant tous les types de handicap, 3 avec du handicap sensoriel, 3 avec le polyhandicap, 3 avec des troubles du spectre de l'autisme, 2 avec du handicap physique, 1 avec des PMR, 1 avec des personnes cérébrolésées et 1 avec des troubles psychiatriques/psychotiques.

Tests du khi-deux			
	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	10,514 <sup>a</sup>	9	,311
Rapport de vraisemblance	11,967	9	,215
Association linéaire par linéaire	2,368	1	,124
N d'observations valides	108		

a. 16 cellules (80,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de ,98.

Comme nous le constatons, il n'y a pas de dépendance entre le profil des bénéficiaires et le fait de demander l'avis des personnes en situation de handicap (khi deux= 10,514, ddl=9, p= 0,311). Ces deux variables ne semblent donc pas liées statistiquement. Toutefois, en analysant les chiffres, nous remarquons la même tendance que pour la variable satisfaction de la politique de CAP48 concernant la participation sociale. Ainsi, les associations ne faisant pas participer au choix du projet sont également celles n'étant

pas satisfaites de la politique mise en place.

Ensuite, nous nous sommes demandé « Quel genre de participation sociale les associations mettent-elle en avant dans leur dossier de candidature ? » Afin de répondre à cette question, nous avons analysé les traces laissées par les associations de notre échantillon depuis 2007, année où l'avis des usagers est devenu une obligation dans le dossier. Nous avons classé les projets en fonction de la catégorie de personnes qui a pu donner son avis, soit les bénéficiaires, et ce, inclus, les représentants

légaux des bénéficiaires, les professionnels, que ce soit les membres du personnel ou du conseil d'administration.

Lors de cette analyse, nous avons pu constater que le terme usager était interprété de manière différente selon les associations. Ainsi pour 67 % de celle-ci, l'usager est le bénéficiaire. Ce chiffre est déjà très encourageant, sachant que celle-ci n'était pas demandée il y a dix ans. Pour 64 %

d'entre elles, l'usager est également l'avis du professionnel. Enfin, pour 6 % des dossiers, les données sont manquantes. Pour ces derniers, il n'y a donc pas de documents existants ou ont été égarés.

	n = 304	n = 89
On demande l'avis des....	Pour tous les dossiers	Seulement pour les dossiers de type pédagogique
bénéficiaires	67%	48%
professionnels	64%	64%
données manquantes	6%	12%

Figure 43 : tableau de répartition selon le profil de l'usager et le type de demande

Quand nous comparons aux pourcentages de l'avis des usagers concernant des dossiers demandant une aide de type pédagogique, nous pouvons remarquer que ce pourcentage représente 48 % pour les bénéficiaires, 64 % pour les professionnels et 12 % pour les données manquantes. Par conséquent, nous observons que lors de l'introduction des dossiers pédagogiques, l'avis des bénéficiaires est moins demandé que pour les autres types de projets.

Ainsi les associations, lors des entretiens, nous disent :

*« Parfois, cela nous donne effectivement une bouffée d'air financière, mais parfois, cela nous abat complètement au niveau de ce qu'il faut remettre quoi. Il y en a qui sont tellement compliqués, tellement exigeants que parfois on se dit « pfff, c'est lourd » et parfois aussi cela nous permet quelquefois d'avoir un temps d'arrêt, mais de réfléchir sur nos pratiques aussi. On se dit « ben, on doit rentrer cela pour telle date, mais on va réfléchir sur la manière effectivement où on va... On va pouvoir proposer ce que l'on souhaiterait comme activité et voilà. Mais les familles réfléchissent aussi par rapport à cela, ils nous renvoient aussi certaines choses. Mais la pression de durée, enfin, le temps, c'est... Ça pèse lourd. » (directeur 5)*

*« Ce n'est pas évident de prendre la température du projet que l'on n'a pas encore fait. » (directeur 10)*

*« C'est parfois frustrant, parce qu'on n'a pas toujours une idée de projet au moment où on rentre le projet à CAP48. » (directeur 8)*

### La récolte de fonds

Un autre volet de la collaboration, soulevé par les associations lors des entretiens, est la récolte de fonds. Celle-ci est une pierre supplémentaire à la participation sociale appréciée par les bénéficiaires et les associations.

D'abord, nous nous sommes questionnés dans un premier temps sur l'ampleur de la mobilisation des associations dont le projet a été retenu. Dans le graphique suivant, nous avons classé les associations selon leur participation ou non. Nous observons qu'en moyenne 75 % des associations participent depuis 2006 à la récolte de fonds et qu'une amélioration est constante au fil des années

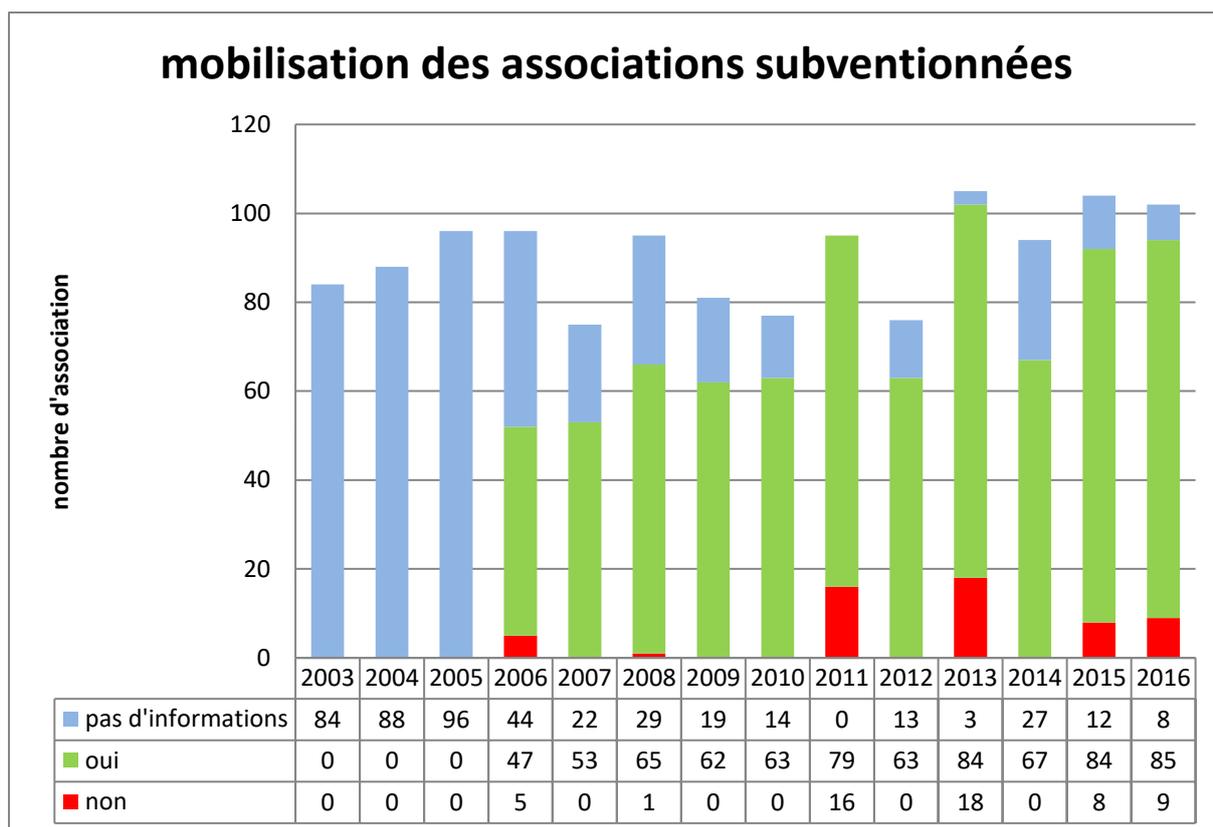


Figure 44 : tableau de la mobilisation des associations à la récolte de fonds

Ainsi, les récoltes de fonds sont considérées par les bénéficiaires, leurs familles et les professionnels comme étant une activité qui permet de faire participer les personnes en situation de handicap. Elles permettent de conscientiser celles-ci et de les impliquer dans le fondement de leurs projets. Néanmoins, selon quelques associations, la récolte de fonds peut aussi avoir un impact négatif sur l'image de la personne en situation de handicap. En effet, cette activité va à contresens de leur politique quotidienne, soit la personne en situation de handicap est une personne comme les autres :

*« On aide CAP48, mais quand on s'implique dans CAP48, ça mobilise d'autant plus les familles. On l'a vu à un moment donné, ils sont mobilisés pour vendre les post-its. »*  
(directeur 5)

*« D'année en année, on a affiné peu à peu nos récoltes, notre manière de récolter les fonds parce que faire du porte-à-porte a parfois été très douloureux pour nos personnes quand elles ont été mal reçues »* (directeur 1)

*« On essaie de créer des relations tout à fait normales, de changer un peu l'image de la personne handicapée, que ce n'est pas le pauvre handicapé, mais qu'il a des capacités, qu'il sait rendre des services qu'il sait faire des choses comme cela. Et alors, au mois d'octobre, lors de la vente des post-its, qu'on est mis dans le rôle de celui qui va mendier. Il y a là une contradiction. Quand on essaie pendant douze mois de donner l'image... ce qu'on vend dans le magasin, c'est une question de qualité et c'est pas une question de... de pitié ou parce que ce sont des handicapés qu'ils l'ont fait. C'est une certaine contradiction dans le message que de donner... que nous donnons à la population »*  
(directeur 7)

« Qu'ils sont fort médiatisés et donc, ils ont une politique un peu... on a la même parce qu'on n'a pas le choix... un peu larmoyante, ces pauvres enfants qu'on met en avant. Mais on n'a pas le choix parce qu'il y a que cela qui marche, mais je pense que dans leur communication, il y a pas mal de choses qui se passent, des évènements qui se font et qui sont comme même assez inclusifs » (directeur 8)

Cependant, les recours à une diversité d'intervenants (artistes, célébrité...) dans la récolte de fonds nuance ces propos.

### La transformation des représentations sociales

Nous pouvons nous demander quel est l'impact perçu des associations soutenues par CAP48 sur la transformation des représentations sociales du grand public. D'abord, à la question « vos activités soutenues par CAP48 ont-elles participé à l'amélioration de l'image et de la vision sociale des personnes en situation de handicap? », les directions sont 87% à répondre positivement, dont 43,5 % à répondre tout à fait. Ainsi, les directions pensent que ce lien entre transformations des représentations sociales et leurs projets sont liés.

Nous pouvons également nous demander si ce lien existe aussi entre l'opération CAP48 et cette transformation des représentations sociales. Les acteurs de terrain, tout comme le point relatif à l'amélioration de l'image et de la vision sociale des personnes en situation de handicap, le pensent à 87%. Ainsi, les projets soutenus et la campagne de l'Opération CAP48 sont tous deux des moyens de transformer l'image des personnes en situation de handicap par le grand public.

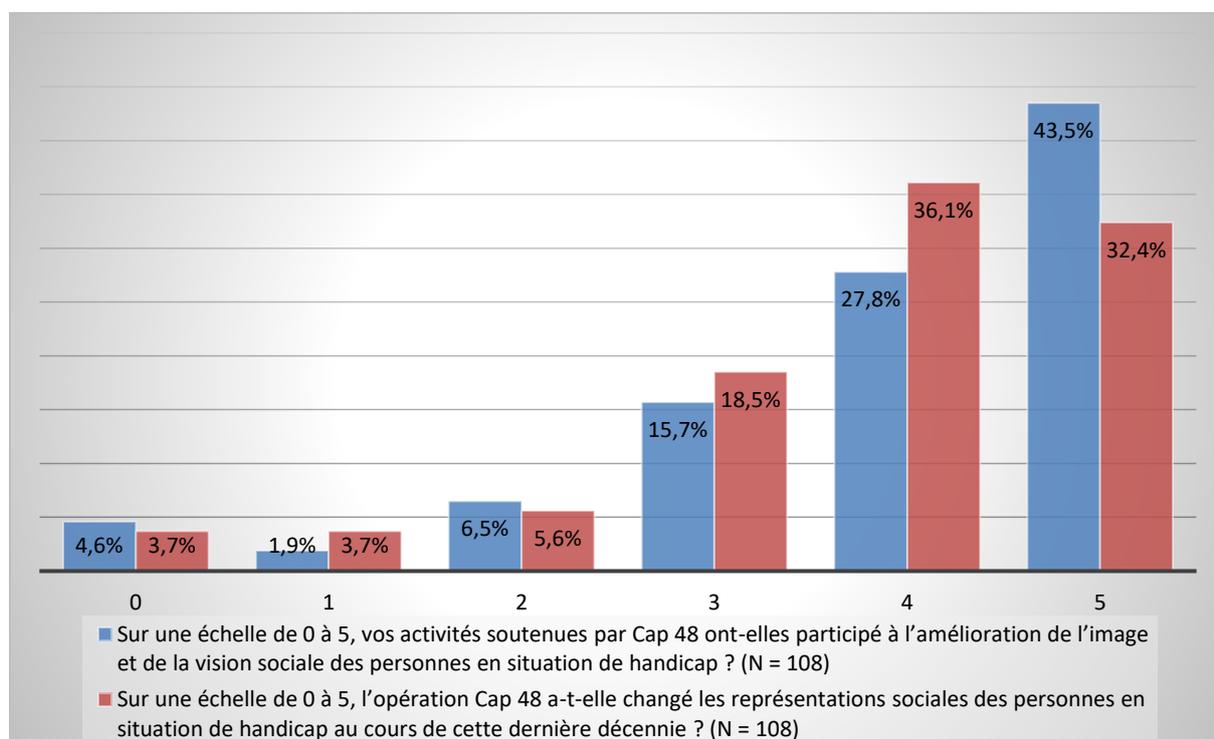


Figure 45 : graphique des niveaux d'amélioration de l'image de la personne en situation de handicap

Ainsi, lors des entretiens, les directions ont mis en évidence la visibilité médiatique de la récolte de fonds de CAP48. Cette dernière a une importance aussi bien financière que sur le changement des représentations sociales. Le lien entre la RTBF et CAP48 est mis en évidence par de nombreuses

associations, demandant même que ce lien soit encore plus exploité pour modifier ces représentations sociales. Ainsi, comme nous l'avons remarqué précédemment, la transformation des représentations sociales est présente, mais les associations demandent de continuer à la travailler au fil du temps et des actions soutenues.

Dès lors, nous avons demandé aux directions quels sont les moyens à privilégier par les associations pour continuer à soutenir la participation sociale. Parmi les leviers cités, nous avons les moyens financiers pour 36%, la communication de leur projet au grand public pour 13 %, créer des réseaux et des partenariats pour 9 %, ouvrir les appels à projets à des innovations pour 9 %, avoir des rencontres sur place et avoir un contact direct pour 7 %, trouver un moyen de pérenniser, simplifier encore l'aspect administratif pour 4 %. Nous pouvons observer que les aspects liés à la communication sont à nouveau cités

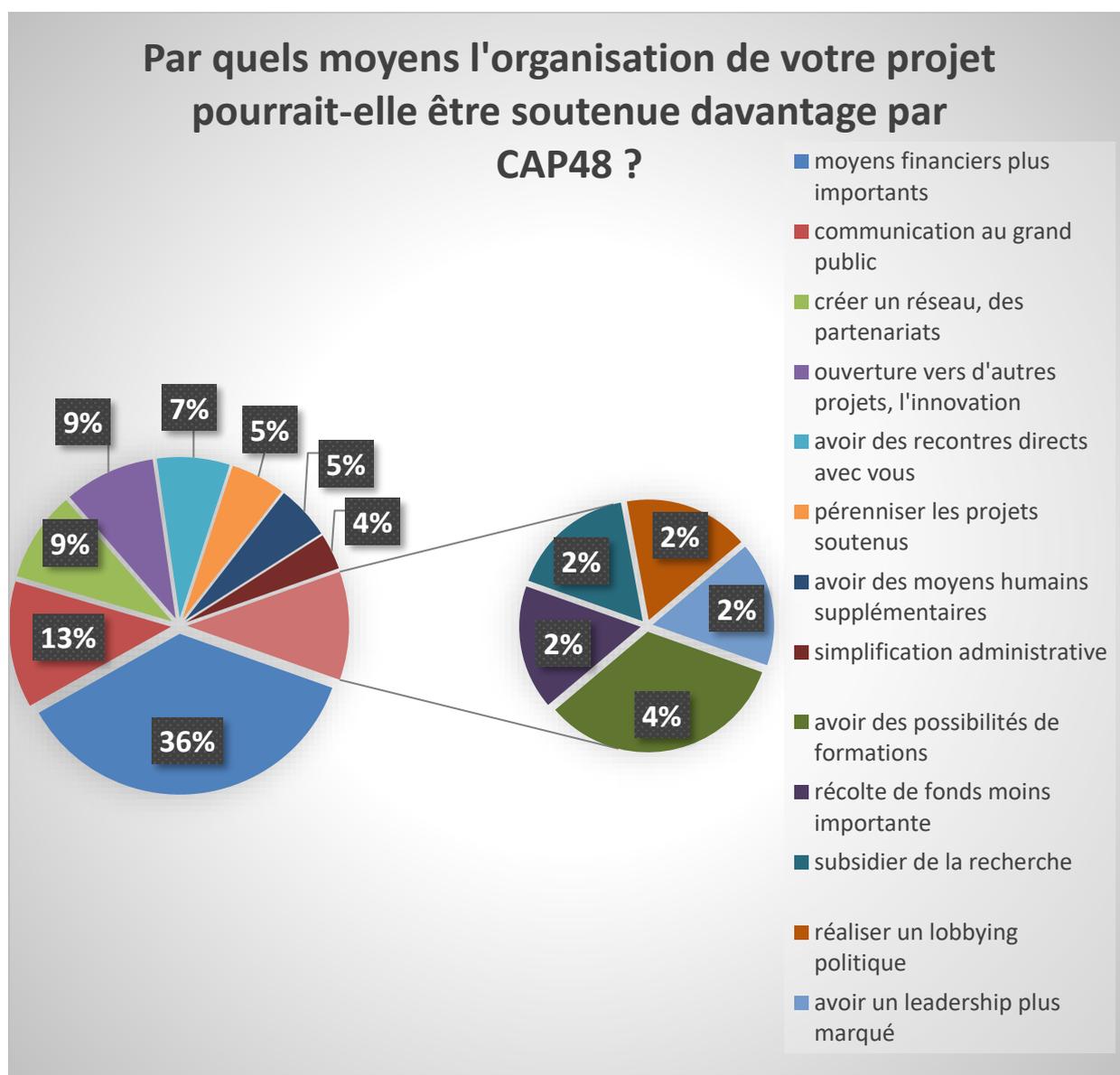


Figure 46 : graphique des moyens de soutien des projets

### 5.3.4. Le réseau

Nous nous sommes intéressés par la suite au réseau CAP48. Nous avons voulu laisser ce terme neutre dans l'objectif de mieux cerner ce que les directions entendent par celui-ci. Lors de l'enquête, celles-ci sont favorables dans 87% à la mise en place d'un réseau d'associations soutenues par CAP48.

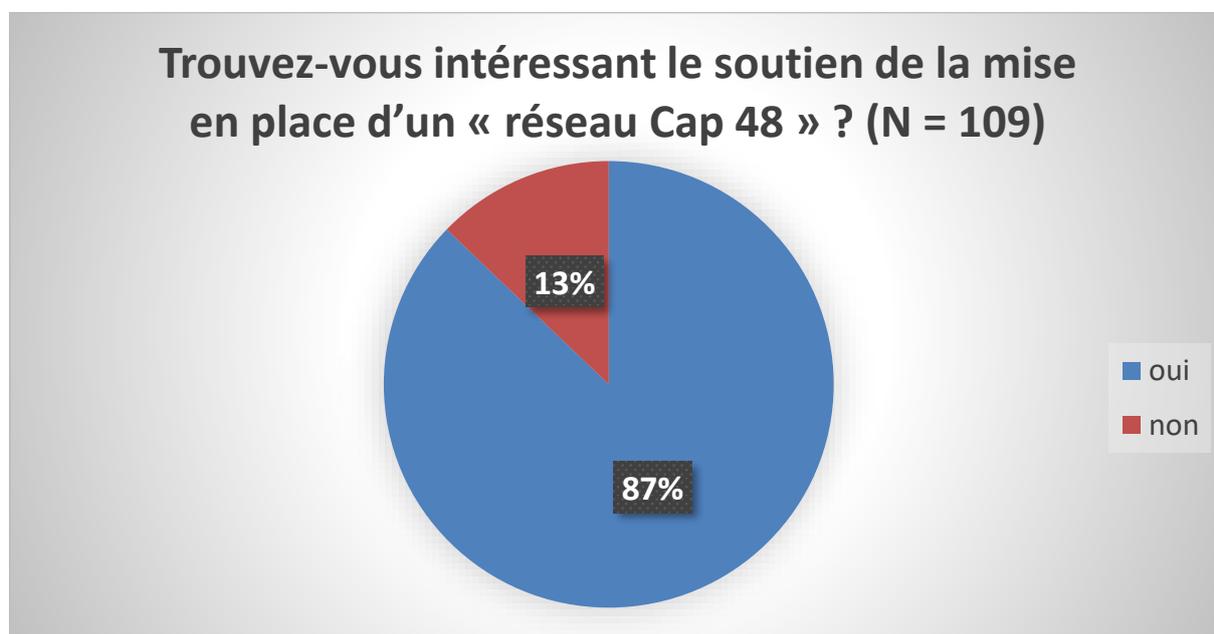


Figure 47 : graphique concernant la mise en place d'un "réseau CAP48"

Mais qu'entendent-ils par ce terme ? Lors des entretiens, nous avons eu plus de nuances sur cette appellation « réseau CAP48 ». En effet, dans certaines « régionales », celui-ci existe déjà et a une grande importance. Ainsi, nous pouvons distinguer des différences dans le discours des associations en fonction de la « régionale » dans laquelle elle se situe.

*« Le réseau de CAP48, il existe. À travers CAP48, c'est... c'est l'occasion, à travers CAP48, au moins dans sa propre zone » (directeur 2)*

*« Quand on a fait la réflexion... on se retrouve en réunion des directeurs, tous les deux mois environ... c'est une région très petite... et alors, quand on se retrouve, il y a des personnes qui ont des besoins spécifiques où on a des difficultés à les orienter » (directeur 7)*

C'est pourquoi de nombreuses associations mettent en évidence le travail des régionales de CAP48 qui permet de créer un réseau à petite échelle et soutient leur travail au quotidien.

Quelques directions affirment également qu'un réseau plus national pourrait être une source d'innovation pour eux, mais ne voient pas l'expertise supplémentaire que CAP48 pourrait apporter par rapport à d'autres réseaux existants. Cela fait sans doute référence à leurs actions propres.

*« Un besoin qui serait gérable par CAP48 et pas... pas par des choses qui existent déjà, ça, je n'en vois pas. C'est plutôt dans ce sens-là. Quelle serait l'expertise de la cellule CAP48 par rapport aux autres cellules qui existent déjà ? Donc c'est plutôt dans ce sens-là. Si je pense à des choses que des réseaux pourraient nous apporter, ma question, c'est « mais pourquoi CAP48 ? Ce serait quoi l'expertise de CAP48 par rapport à ce qui existe déjà ? » (directeur 4)*

« Cela pourrait être bien de voir ce qu'il se passe ailleurs et de voir un petit peu. Pour moi, pour ma part en tout cas. Cela ouvrirait mon réseau s'il y a d'autres choses » (directeur 6)

Ainsi, comme le montrent les réponses lors de l'enquête, ce réseau pourrait avoir trois objectifs principaux : apporter de l'inspiration pour créer ou transposer un projet innovant, apporter un soutien à la collaboration et aux partenariats entre les associations de CAP48 et donner l'occasion de réaliser des rencontres.

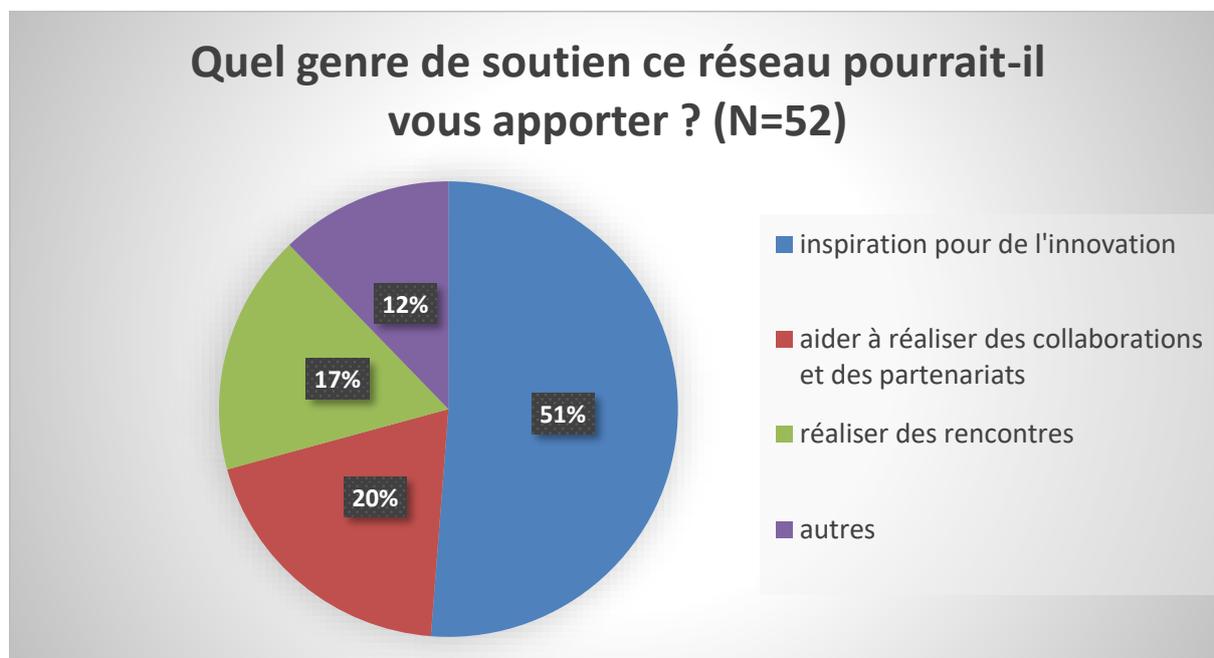


Figure 48 : graphique des moyens que le réseau pourrait apporter

Enfin, lors de l'entretien, une association voit aussi ce réseau en terme de lobbying. En effet, la création de collaborations entre les associations pourrait permettre d'avoir un impact informationnel plus important auprès du grand public et donc d'avoir plus de chance de modifier les représentations sociales de celui-ci.

« Le fait d'avoir un réseau, ça permet peut-être de mettre des plus gros projets en place et du coup l'impact de plus gros projets seront plus importants. Ainsi, on pourra en parler plus davantage, ce sera plus médiatisé et les gens pourront en prendre conscience. » (directeur 8)

### 5.3.5. Les ressources

Pour aborder ce point, nous nous sommes questionnés sur les moyens mis à disposition des associations. Une des premières ressources que celles-ci citent est, bien entendu, le matériel apporté via le projet concrétisé. La seconde est celle de la communication. En effet, CAP48 est un vecteur d'informations auprès du grand public et a une bonne image. Lors de l'enquête, pour 87 % des associations, l'opération permet de changer les représentations sociales des personnes en situation de handicap. Par conséquent, selon les associations interrogées, la visibilité médiatique de CAP48 est une ressource à utiliser :

« CAP48 a réellement une image sur l'intégration des personnes en situation de handicap. Et pour les personnes du grand public, profanes, comme moi, je ne suis pas un pro, je ne suis

*pas... Même si je suis un professionnel de la culture. CAP48 a une image un peu caritative. Elle dépasse cela, c'est une sélection de projets, des partenariats... » (directeur 2)*

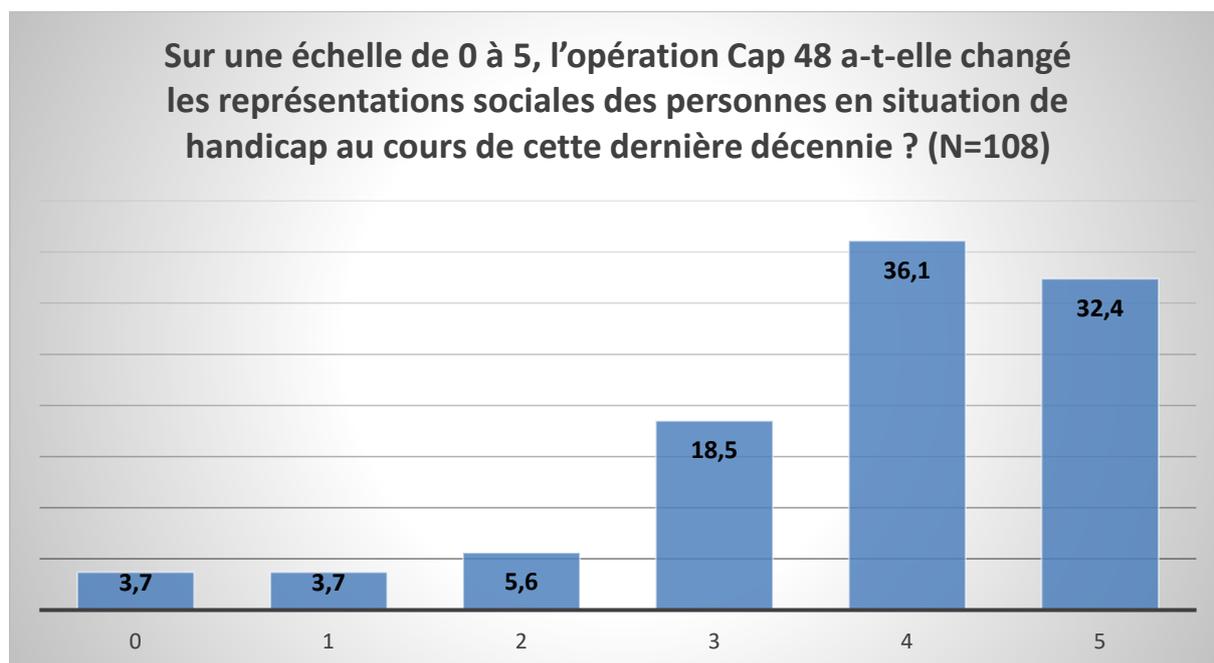


Figure 49 : graphique du changement des représentations sociales grâce à l'opération CAP48

Pour continuer sur cette notion d'image, la plupart des associations voudraient une plus grande diversité dans les handicaps présentés lors de la campagne et dans les moyens mis en œuvre pour exposer les projets soutenus.

*« Il y a un point qui est crucial dans CAP48, c'est sa visibilité médiatique et là, je trouve que c'est un soutien qu'ils doivent pouvoir donner au projet » (directeur 10)*

*« Ce serait bien qu'un reportage se penche sur les projets. Je ne sais pas si CAP48 s'occupe de lobby. CAP48, c'est connu. Les gens ont un regard » (directeur 3)*

*« Il faut que le grand public soit confronté et ressente une confrontation avec la personne handicapée au quotidien » (directeur 4)*

*« C'est donner à voir de la diversité de ce domaine que l'on appelle le handicap » (directeur 9)*

Partant de ce fait, les directions souhaiteraient que CAP48 aille encore plus loin dans le soutien médiatique et utilise ce dernier pour modifier davantage les représentations sociales du grand public afin de favoriser l'inclusion de citoyens nouveaux au sein des institutions spécialisées.

*« Et peut-être alors, dans le cadre de la vente de CAP48, un mois avant la vente, de dire à la RTBF, de tout montrer ce que l'on a pu accomplir, mais pas de montrer l'image du pauvre handicapé. À un moment, je suis un peu trash, la pauvre personne handicapée qui bave sur sa chaise... pas par pitié, il faut montrer aussi d'autres types de handicaps, par exemple le handicap physique "grâce à CAP48, on a pu acheter une voiture adaptée" et se dire que*

*ça peut arriver à tout le monde. Un accident de voiture, cela peut vous arriver aussi »*  
(directeur 6)

*« Ce qui n'a pas encore été fait et que je trouve intéressant, je sais qu'il y a parfois des petites capsules, des petits reportages sur certains endroits. Ça, nous n'avons pas encore eu l'occasion d'y participer »* (directeur 9)

### 5.3.6. Synthèse

Pour répondre à notre question « **Quelle est l'importance des projets pédagogiques en comparaison des projets immobiliers et mobiliers dans l'évolution de la qualité des services des associations subsidiées par CAP48 ?** », nous pouvons étayer notre réponse en deux parties : l'amélioration de la qualité des services et un focus sur les projets pédagogiques.

Tout d'abord, la collaboration entre CAP48 et les associations est considérée comme stimulante et soutenante. Elle a comme conséquence d'améliorer **la qualité des services** offerts en posant un regard critique sur leur structure ou en s'interrogeant sur les besoins et les moyens à mobiliser dans une volonté d'atteindre les objectifs fixés par le projet du service. Cette collaboration permet, entre autres, de favoriser la participation sociale des bénéficiaires. La politique, mise en œuvre par CAP48 concernant la concertation des bénéficiaires, rencontre les préoccupations actuelles du milieu du handicap et des associations qui la composent. Néanmoins, les directions estiment que la concertation des bénéficiaires est parfois difficile à mettre en place en fonction du profil au sein de chaque association. Ensuite, elles apprécient la facilité administrative de l'appel à projets. Il subsiste cependant des demandes régulières concernant :

- le temps imparti : plusieurs associations estiment que le temps pour répondre à l'appel à projets n'est pas assez long et qu'il est situé à un mauvais moment de l'année ;
- l'ergonomie de la plateforme : les choix successifs posent des difficultés aux associations quand elles doivent modifier un élément ;
- des embarras comptables : les factures étant payées directement par CAP48, les directions doivent parfois s'arranger avec les fournisseurs pour le délai de paiement.

Ensuite, dans une optique d'augmentation de la participation sociale, les directions souhaiteraient également :

- améliorer et augmenter leurs offres de services, entre autres, en formant leur personnel ;
- favoriser des activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'association en vue de favoriser l'intégration et/ou l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- avoir une meilleure communication sur l'image des personnes en situation de handicap auprès du grand public pour faire évoluer les représentations sociales liées au handicap .

En outre, les directions sont en majorité satisfaites de l'impact de la campagne et de la récolte de fonds. Les associations apprécient la visibilité médiatique que l'opération CAP48 leur apporte. D'ailleurs, elles désirent que celle-ci soit exploitée tout au long de l'année plutôt que sur une période bien déterminée. Elle permettrait de mettre davantage en valeur les actions menées au sein des projets soutenus. D'un point de vue territorial, les directions s'appuient déjà, en fonction des territoires, sur un petit réseau. Elles veulent l'entretenir et l'agrandir. En effet, les associations voisines se connaissent bien. Par conséquent, elles peuvent plus facilement aiguiller les bénéficiaires en fonction de leurs besoins et de leur niveau de développement. Les associations veulent encore améliorer ces relations pour répondre aux besoins de leurs bénéficiaires. Aussi, CAP48 pourrait apporter une contribution à l'évolution de ces relations.

Enfin, en comparant les **projets pédagogiques** aux autres types de projets, notre but était d'étudier la manière avec laquelle les projets peut favoriser la participation sociale des bénéficiaires. Nous observons que l'ensemble des projets favorise la participation sociale. En effet, la construction d'une

nouvelle aile ou l'achat d'une camionnette peut permettre de créer des activités différentes favorisant la participation sociale. En outre, nous observons une satisfaction élevée en ce qui concerne la collaboration avec CAP 48 lorsque les projets sont de type pédagogique. En effet, le service et le suivi fournis par CAP48 sont plus importants dans ce genre de projet, car ceux-ci sont plus individualisés. Nous pouvons toutefois démontrer que les actions sont essentiellement axées vers le soutien (87%) et quelques-unes vers la transformation sociale (13 %). Ensuite, nous notons également que la participation sociale est renforcée par tous les types de projets. Chacun d'entre eux peut avoir une influence sur celle-ci. Nous émettons l'hypothèse que des liens existent entre la participation sociale et l'innovation au sein des activités soutenues.

De plus, nous avons classé la contribution des bénéficiaires selon l'échelle de la participation communautaire décrite par Dooris & Heritage (2011), échelle qui permet de décrire le niveau de participation pouvant aller de « reçoivent l'information » à « ont le contrôle ». Nous constatons une évolution des pratiques dans la manière dont les associations demandent aux bénéficiaires de participer aux choix et à l'organisation des projets. Néanmoins, les directions mettent en évidence des difficultés de compréhension comme principale limite rencontrée chez les bénéficiaires. Ainsi, il serait intéressant que les associations aient à disposition de nouveaux outils pour favoriser davantage une participation éclairée. Dans cette optique, nous estimons que les associations doivent trouver de nouveaux outils pour accéder à cette participation. Un outil tel que le « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) faciliterait l'accès à l'information et amènerait une amélioration de la qualité de leurs services.

## 5.4. Le point de vue de la participation sociale

Nous avons essayé d'établir des liens entre les activités soutenues par CAP48 et l'amélioration de la participation sociale des bénéficiaires. Dans un premier temps, nous nous sommes tout d'abord questionnés sur ce que les associations entendaient par « participation sociale » et tenter d'appréhender à quel point ces valeurs sont présentes dans celles des associations.

Dans un second temps, nous nous sommes demandé quels étaient les freins reconnus par les associations et les leviers que celles-ci ont employés afin d'améliorer cette participation sociale. Lors des entretiens, nous avons relevé différentes thématiques avec le logiciel Nvivo. Pour certaines d'entre elles, elles sont aussi apparues comme dans les deux catégories. Pour une meilleure lisibilité, nous avons rassemblé celles-ci pour former des thématiques. Nous vous les présentons en commençant par celle la plus citée pour finir par celle étant la moins mentionnée.

### 5.4.1. Une définition partagée

Lors de notre enquête, les associations sont 45,8% à estimer que les moyens apportés par CAP48 ont tout à fait contribué à améliorer la participation sociale des bénéficiaires et ils sont 90,8 % à être en accord avec cette affirmation.

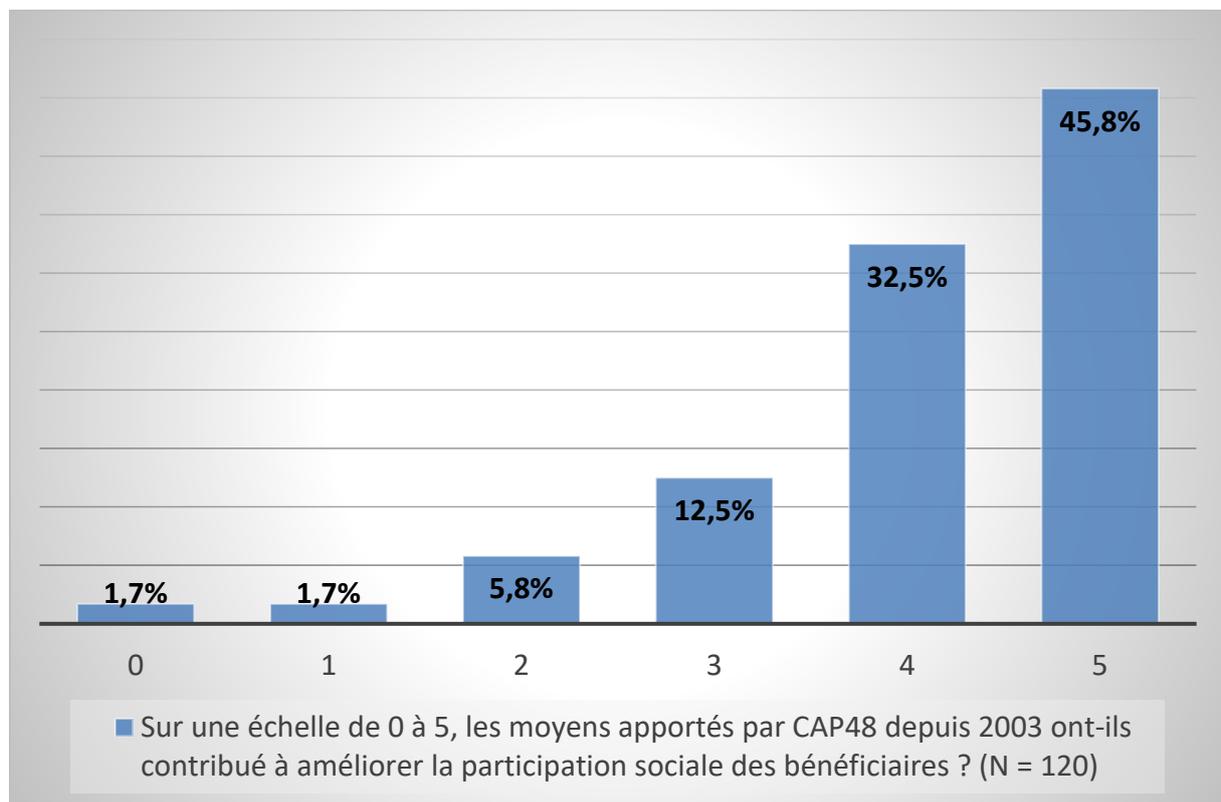


Figure 50 : graphique de niveau de satisfaction concernant les moyens apportés par CAP48 et l'amélioration de la participation sociale

Ainsi, nous pouvons en conclure que les associations pensent que CAP48 a joué un rôle important dans la participation sociale de par les moyens financiers qu'ils apportent.

Comme nous l'avons vu précédemment, le concept de participation sociale peut être compris de plusieurs manières. Pour connaître la définition que les associations mettent derrière ce terme, lors de notre enquête, nous avons demandé de donner les termes associés à ce concept. Ils pouvaient

librement les exprimer. Nous les avons, de la même manière, questionnées sur les termes définissant au mieux leurs missions. Nous avons simplement regroupé les mots de racine commune (citoyen = citoyenneté). L'ordre a également une importance (1<sup>er</sup> mot = 5 points, 2<sup>e</sup> = 4 points...)

Mots définissant participation sociale	points	nombre de fois	Valeurs promues par les associations	points	nombre de fois
solidarité	147	34	respect	230	55
inclusion	142	37	solidarité	110	32
Intégration	93	23	écoute	65	20
aide	57	18	autonomie	61	19
citoyenneté	52	14	bien-être	60	19
soutien	44	14	inclusion	55	15
autonomie	43	13	intégration	35	12
participation	37	10	participation	33	12
entraide	35	10	bienveillance	31	11
reconnaissance	31	10	ouverture	31	10
société	25	11	partage	30	10

Figure 51 : tableau des mots concernant la définition des associations sur le concept de participation et parallèle avec les valeurs annoncées des associations

Parmi les mots les plus cités (top 5) définissant la participation sociale, nous avons **solidarité, inclusion, intégration, aide** et **citoyenneté**. Inclusion est le mot le plus souvent cité avec 37 occurrences sur les 127 associations.

Dans le second tableau, parmi les mots définissant les valeurs des associations, nous retrouvons dans les cinq premières places les mots : **respect, solidarité, écoute, autonomie** et **bien-être**. Le terme le plus cité est celui de respect avec 55 occurrences sur 105 associations.

Quand nous comparons les deux listes, nous percevons des mots qui définissent aussi bien les valeurs des associations que la participation sociale. Ainsi, cinq expressions sont communes sur les dix premiers : solidarité, inclusion, autonomie et participation. De plus, le top 3 des mots illustrant la participation sociale se retrouve dans les deux tableaux.

Ce lien entre les valeurs des associations et leur interprétation de la participation sociale permet de conclure que ce concept fait partie des valeurs mises en avant par celles-ci.

Pour enrichir ces définitions, voici quelques phrases que les associations nous ont déclarées :

« C'est notre objectif quotidien et qu'on n'a pas besoin de se le rappeler parce que ça fait partie de son quotidien. L'intégration fait partie du quotidien, des ateliers sur site, mais beaucoup d'ateliers extérieurs » (directeur 1)

« C'est encore plus un mot c'est que les personnes qui travaillent ici ont une place, ils trouvent une place dans la société » (directeur 7)

« Moi, participation sociale, je le vois comme une réduction des situations de handicap » (directeur 8)

*« On peut comme cela citer une série de réalisations qui visent tous ces objectifs-là. Mots à mots, mais qui n'auraient pas eu... qui n'aurait pas pu se faire sans CAP48. Ça, c'est clair » (directeur 1)*

Maintenant, les directeurs signalent également :

*« On n'est pas encore arrivé à la société inclusive. Il y a encore du travail. » (directeur 8)*

#### 5.4.2. L'innovation des projets

Réaliser des projets novateurs au sein d'une association semble être une des premières priorités des associations retenues par CAP48. Ces innovations ont un lien avec la participation sociale, car elles partent des besoins exprimés dans leur communauté ou sous-jacents aux gestes du quotidien des personnes en situation de handicap. En effet, de nombreuses directions<sup>13</sup> expliquent qu'un des leviers principaux d'amélioration de la participation des bénéficiaires réside tout d'abord dans la qualité des actions proposées. Ainsi, les associations veulent modifier certains de leurs services pour aller vers des actes encore plus qualitatifs.

*« Cette expérience d'étudiante aux Beaux-Arts a vraiment déclenché quelque chose chez nous, de notre réflexion que nos résidents ont la capacité de développer des relations avec des gens qui viennent de l'extérieur » (directeur 9)*

Pour innover, le choix du matériel est aussi significatif de la qualité des projets. Aussi, il faut trouver le moyen d'intégrer du matériel simple, facilement accessible ou en assez grande quantité pour que les bénéficiaires puissent réaliser les mêmes gestes au quotidien :

*« S'ils doivent créer une cuisine, de ne pas acheter justement du matériel adapté aux déficients visuels, mais partir de ce que l'on trouve dans le commerce habituel et que tout à chacun a chez lui » (directeur 8)*

Un des premiers freins liés à cette innovation, pour quatre directions<sup>14</sup>, est de pouvoir bien cerner les besoins spécifiques de leurs bénéficiaires. En effet, au plus l'innovation va répondre à l'une de leurs aspirations, au plus la participation de ceux-ci sera favorisée via l'empowerment. Parfois, il est difficile de comprendre les personnes en situation de handicap. De plus, les besoins se modifient au fil du temps et l'équipe doit pouvoir s'arrêter et faire le point à un moment donné de leur vie afin de faire correspondre le projet en cours ou futur avec ces besoins.

*« On avait vu que cela correspondait aux besoins spécifiques de certaines personnes » (directeur 7)*

*« On essaie d'ouvrir les gens à la réalité, au monde culturel, qui est une porte ouverte à l'émancipation de l'esprit, de l'universalité, de voir le monde dans sa dimension » (directeur 10)*

*« Au début, ils ne nous ont pas dit pourquoi ils partaient et nous, nous n'avons pas assez cherché pour savoir pourquoi ils quittaient pour venir chez nous. Alors, forcément, ce qu'on leur offrait, ce n'est pas cela qu'ils voulaient. Ils voulaient quitter papa et maman pour*

---

<sup>13</sup> Directions 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

<sup>14</sup> Directions 4, 6, 8 et 9

*avoir de la liberté, ils voulaient sortir de l'institution pour se sentir adultes. Ils voulaient sortir de l'institution pour... entre guillemets, eux, c'est de savoir faire enfin ce qu'ils voulaient » (directeur 4)*

De plus, pour donner la possibilité de réaliser ce projet, le financement de l'innovation reste une barrière à franchir. En effet, certaines actions peuvent avoir un coût exorbitant. La recherche de subventions liée à la vie de l'association ne doit pas décentrer les objectifs des projets. En d'autres termes, le besoin ne doit pas être que financier. Celui-ci doit répondre à des demandes des bénéficiaires. Ainsi, des directions<sup>15</sup> nous témoignent :

*« Il fallait prévoir un autofinancement. Et alors, la personne n'est plus au centre du projet » (directeur 7)*

*« Si quelqu'un demande pour pouvoir aller au théâtre, généralement, on sait la conduire au cinéma. On sait la conduire, mais pas la ramener » (directeur 2)*

#### 5.4.3. Favoriser la rencontre des personnes en situation de handicap avec d'autres

Il n'y a pas de participation sociale sans rencontre de l'autre. Pour faire participer les personnes en situation de handicap, les directions<sup>16</sup> mettent en avant les possibilités créées par les projets soutenus. Ainsi, les projets sont parfois des moyens indirects pour toucher des pairs ou des citoyens avec un but commun :

*« La salle de relaxation, c'est pareil. On la partage avec d'autres institutions qui n'en ont pas ou qui ont envie simplement de voir autre chose » (directeur 1)*

*« S'arranger pour que le petit couple qui est au-dessus continue à pouvoir avoir des activités sociales dans toujours... en ancrage avec leur contexte de vie » (directeur 4)*

*« Si on met des personnes ensemble sans but, qui ne se connaissent pas, cela peut comme même être difficile » (directeur 9)*

Ainsi, les gestionnaires essaient de favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap à l'extérieur de l'institution. Ils encouragent les bénéficiaires à s'intégrer dans des activités culturelles, sportives ou en rapport avec la vie quotidienne :

*« A l'extérieur, mais dans des activités diverses, que ce soit la bibliothèque communale, que ce soit des ateliers du cirque à l'extérieur, que ce soit des clubs de gym, etc. » (directeur 1)*

*« Leur donner envie de visiter les musées dans un cadre encadré » (directeur 10)*

*« Il y a vraiment en proximité, il y a une banque, il y a un électroménager. Ben nous, on va à A., on prend la personne avec nous l'après-midi pour aller acheter son aspirateur et on va aller acheter dans la rue à A., comme cela, le vendeur, il sait bien qu'il y a une maison comme cela à A. S'il y a un souci avec l'aspirateur, la personne handicapée qui est chez*

---

<sup>15</sup> Directions 2, 4, 5, 6 et 8

<sup>16</sup> Directions 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9 et 10

*nous, elle n'a plus besoin de nous pour aller porter son aspirateur. Elle connaît le monsieur. Le monsieur connaît la personne et c'est tout. Elle va faire sans nous » (directeur 4)*

Mais beaucoup de directions<sup>17</sup> insistent sur le fait que la participation sociale ne doit pas venir que de la personne en situation de handicap. Aussi, ils essaient d'intégrer des volontaires à l'intérieur des actions de leurs services. Ils estiment néanmoins que cette tâche n'est pas facile, car elle est liée à l'image que ces personnes extérieures ont de la personne en situation de handicap.

*« C'est pour cela que des gens qui ont des déficiences, qui ont des problèmes physiques, qu'elles soient de l'ouïe, de l'œil, de la vision ou de la mobilité sont autre chose. Leur intégration à la société... C'est la société qui doit s'intégrer à eux parce que eux ne s'intégreront pas à la société. Un aveugle ne deviendra pas voyant. Un jeune qui a des problèmes, il doit résoudre ses problèmes et vivre dans la société » (directeur 10)*

*« C'est pas toujours les résidents, les personnes handicapées qui doivent toujours s'intégrer dans des activités organisées à l'extérieur, cela peut être ces personnes qui viennent à l'intérieur » (directeur 9)*

*« Cela se mélange bien, surtout à la fin de la balade, on se retrouve ici pour partager un morceau de tarte, une boisson. Les résidents connaissent leurs prénoms, ce sont toujours les mêmes éducateurs, souvent, les mêmes parents. Mais voilà, ça se mélange bien » (directeur 9)*

#### 5.4.4. Travailler sur l'image de la personne en situation de handicap

Presque toutes les directions interrogées mettent en avant ce lien existant entre participation sociale et image de la personne en situation de handicap. Ils sont conscients du rôle joué par CAP48 à travers la médiatisation de l'opération. Ils leur demandent, à l'avenir, de continuer ce travail et de jouer un rôle encore plus prégnant dans cette conversion progressive de l'image de celles-ci, de les démystifier afin de favoriser des rencontres à l'intérieur même de l'institution :

*« Il y a un point qui est crucial dans CAP48, c'est sa visibilité médiatique et là, je trouve que c'est un soutien qu'ils doivent pouvoir donner au projet » (directeur 2)*

*« Ben on a été à la conférence de presse et la RTBF n'était pas là. Elle était tellement peu présente. C'est choquant, c'est choquant de la part de la RTBF » (directeur 10)*

*« Toute la promotion de CAP48 change l'image de la personne handicapée » (directeur 3)*

*« Ce serait bien qu'un reportage se penche sur les projets. Je ne sais pas si CAP48 s'occupe de lobby. CAP48, c'est connu. Les gens ont un regard » (directeur 3)*

*« Si on veut dépasser la sphère à la fois de nouveau "l'inclusion, c'est les personnes handicapées vers les personnes valides", je pense effectivement là où CAP48 peut être pertinent parce que c'est un instrument médiatique, c'est jouer le pôle : le grand public vers les personnes handicapées et ça, c'est ce qui nous manque dans les institutions. De l'inclusion qui va du non valide vers les valides, c'est ce que l'on fait tous les jours. Mais le sens inverse, c'est dire effectivement CAP48 va participer de la participation sociale. Je*

---

<sup>17</sup> Directions 2, 4, 6, 7, 8 et 9

*pense que CAP48 a sans doute le plus d'instruments pour faire le grand public... voilà... vers la personne non valide » (directeur 4)*

#### 5.4.5. Travailler sur les compétences de chacun

Une des portes d'entrée pour travailler la participation sociale est également l'empowerment. Ainsi, de nombreuses directions<sup>18</sup> sont conscientes sur le lien existant entre la participation à la vie de l'association et le renforcement de leurs compétences. Mais il est important pour les membres de l'équipe de croire en cette transformation. Des éléments, comme le peu de capacité intellectuelle ou de conscientisation critique, freinent encore l'envie d'accepter cette possibilité.

*« Un des obstacles, c'est de penser tant pour les travailleurs de notre service que pour les parents eux-mêmes que les parents n'auraient pas les compétences pour émettre des avis à propos d'un service. Je pense que très longtemps, on a vraiment eu du mal à inviter les parents ou les jeunes à notre conseil pédagogique. C'est pas possible » (directeur 5)*

*« On leur demande beaucoup leur avis, malheureusement, cela se limite à des petites bêtises » (directeur 6)*

*« Ils sont très clairs et quand on essaie de structurer les apprentissages, ils le respectent parce qu'on fait quand même un travail d'une certaine manière dangereuse... dangereux, mais quand je vois comme A. avec la précision qu'il travaille avec la scie circulaire, etc. c'est un cheminement qu'ils ont fait et dans ce cadre ici, ils acquièrent une autonomie vraiment pour moi géniale » (directeur 7)*

Par conséquent, les travailleurs sociaux doivent aussi acquérir de nouvelles compétences<sup>19</sup>. Les bénéficiaires ne sont pas les seuls à devoir développer des ressources originales ou encore changer de posture. En conséquence les membres de l'équipe sont obligés de se tourner vers des nouveaux outils comme le Facile à Lire (FALC), des techniques d'animation afin de soutenir les apprentissages par la participation des personnes en situation de handicap.

*« La posture de l'intervenant en maison... en habitat groupé solidaire, ce n'est pas la même posture qu'en accompagnement, ce n'est pas la même posture qu'en maison » (directeur 2)*

Et alors quand l'équilibre de toutes ces compétences est mis en place, des avancées parfois fulgurantes peuvent arriver...

*« On a des personnes qui sont parvenues à entrer en communication avec nous ou avec leur famille par le biais de tablettes tactiles. Et ça, c'est grâce à CAP48, hein. Parce que sans CAP48, cette année-là, les tablettes, on ne pouvait pas les acquérir » (directeur 1)*

... et dans cette construction, le pouvoir de dire et d'agir (empowerment) a une place de choix comme porte d'entrée pour travailler les compétences d'une manière indirecte.

---

<sup>18</sup> Directions 5, 6, 7 et 9

<sup>19</sup> Directions 1, 4, 7, 8 et 9

*« On s'est dit qu'on va faire un projet dans ce sens-là où les gens ont d'un côté beaucoup de choix pour qu'ils ne doivent pas faire toujours la même chose, mais aussi se répartir tous les matins, les tâches. » (directeur 7)*

*« On sait comme même toujours donner aux jeunes qui sortent de l'école, un certain choix de travail. Ils comme même des stages dans différents services et ils peuvent dire j'aimerais bien travailler là, travailler là dans les possibilités bien sûr des places disponibles » (directeur 7)*

*« Si ce n'est pas le fait qu'ils sont contents, qu'ils reviennent et qu'ils proposent des choses parce qu'au niveau des recettes, ils n'ont pas toujours le choix » (directeur 8)*

#### 5.4.6. Des projets prenant du temps

Une des dimensions appuyées lors des entretiens est celle du temps. En effet, il faut assurer une période plus longue à certains bénéficiaires pour qu'ils assimilent de nouvelles compétences<sup>20</sup>. Le temps de l'apprentissage peut être également un frein,<sup>21</sup> car il n'est pas le même que le nôtre et nécessite donc de laisser plus de temps aux associations pour réaliser leurs projets en douceur.

*« Ça prend plus de temps. Ça, c'est clair, ça prend plus de temps » (directeur 5)*

*« Quelque part, on est emporté par ce rythme-là et on doit le respecter aussi et puis... il peut y avoir des éléments qui nous échappent et qui manquent » (directeur 5)*

*« Au début, on a dit on fera des ateliers cuisine, mais la première année, on n'a rien fait. Il faut être clair... si, on a fait deux ateliers cuisine, mais... parce que chacun est pris dans son boulot et on n'a pas assez de temps pour dépatouiller cela » (directeur 8)*

Maintenant, le temps n'est pas continuellement un allié. Ainsi, les bénéficiaires ne se souviennent pas toujours des activités qu'ils ont réalisées et des compétences acquises :

*« Il ne faut pas leur demander cinq ans après ce qu'ils en pensent, quoi. Ils ont vite oublié parce que c'est devenu vite une habitude. C'est surtout ça » (directeur 6)*

Par ailleurs, une direction avance que la situation actuelle a bien évolué par rapport à celle de la génération précédente. Cette transformation se traduit par un changement d'attitude des parents face au handicap de leur enfant. Elle pense qu'à long terme, la situation actuelle ne sera plus celle que nous avons connue pour les générations précédentes.

*« La génération, quarante, cinquante ans, ils sont plus, comme on le décrit là à attendre que cela vienne de nous et que l'on propose quelque chose. Mais je crois aussi que c'est lié à notre type de handicap. (...) Et donc, je pense que quand on est élevé dans notre petit cocon, etc. Je pense qu'on a moins cette démarche. Je pense que c'est typique des déficients visuels aussi. En tout cas au niveau du handicap sensoriel. Au niveau des malentendants, c'est un peu la même chose » (directeur 8)*

---

<sup>20</sup> Directions 2, 4, 5, 7, 8 et 9

<sup>21</sup> Directions 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

#### 5.4.7. Une réalité géographique

Une autre dimension mise en avant est celle de la distance. En effet, ces personnes défavorisées ne peuvent pas toujours se déplacer facilement et ce problème est relevé par différentes directions<sup>22</sup>. Ainsi, le transport de ces derniers semble un élément important de la réflexion concernant les animations. Aussi, les associations<sup>23</sup> pensent à réaliser leurs actions dans un périmètre géographique restreint.

*« Les résidents sont inclus au sein du village. » (directeur 3)*

*« Ce que l'on cherche, ce sont des ancrages justement... c'est parce que c'est rural, c'est encore différent » (directeur 4)*

*« Toutes les ASBL sont intégrées localement dans une commune, dans une petite région ici et je crois qu'à ce niveau-là il y a une spécificité également, malgré que c'est petit. Et je crois qu'on nous aurait obligés de faire des grandes ASBL, ça aurait été plus rentable d'une certaine manière, mais on aurait perdu beaucoup de bénévoles qui s'engagent pour nous soutenir. » (directeur 7)*

Et donc, les associations<sup>24</sup> travaillent en étroite collaboration avec d'autres associations proches d'eux. Ainsi, les directions pensent élargir leurs collaborations avec le réseau régional afin de pouvoir répondre aux besoins des bénéficiaires.

*« Quand il y a un besoin qui se manifeste, on peut réfléchir ensemble quelle ASBL. Il y a beaucoup de petites ASBL ici, dans la région » (directeur 7)*

*« On peut aussi travailler en amont et travailler en amont des jeunes que l'on va avoir, c'est s'adresser aux écoles spéciales, s'adresser au CPAS » (directeur 4)*

*« Je peux parler des personnes qui ont peut-être l'envie ou qui ont manifesté l'envie d'aller dans cette direction-là et on a un échange, on a un échange et alors, on peut créer les choses de manière concrète et en plus donc on a... si petite et aussi une unité politique au niveau du financement et des besoins et tout ça, mais toujours aussi prévoir ce qui va arriver dans cinq ans, dans dix, en travaillant avec les écoles spéciales qui sont ici dans le coin et tout ça et regarder un peu l'évolution de la région » (direction 7)*

Comme chaque cas est particulier, l'association n'a pas toujours la réponse adéquate. Il convient donc de connaître le réseau régional afin de pouvoir s'y appuyer.

*« Nous n'étions pas prêts en terme de réseau. » (directeur 10)*

*« Pour moi, très clairement, le réseau, il n'est jamais assez grand parce que, on a, à chaque fois, des demandes relativement particulières et que donc, peut-être que dans notre réseau actuel à l'heure actuelle, tel qu'on le connaît, on n'a pas la réponse ad hoc. » (directeur 2)*

---

<sup>22</sup> Directions 4, 5, 6, 7, 8 et 9

<sup>23</sup> Directions 2, 3, 6, 7, 8 et 9

<sup>24</sup> Directions 4, 6, 7, 8 et 10

*« Créer un réseau, cela pourrait être bien. C'est un de nos besoins, mais si le réseau est étendu tout au long de l'année et pas seulement deux semaines. Des idées pourraient naître de la création de ce réseau. » (directeur 3)*

Aussi, peut-être, serait-il intéressant de permettre à un regroupement de différentes ASBL de déposer un projet novateur commun pour favoriser des actions inclusives cohérentes et concertés ?

#### 5.4.8. Travailler avec des groupes restreints

Comme les associations doivent presque faire de l'accompagnement individualisé, le nombre de bénéficiaires au sein d'un groupe est limité. Le poids financier du personnel pour répondre à ces besoins est un élément qui pèse lourd dans les comptes des ASBL<sup>25</sup>.

*« On ne sait pas travailler avec douze personnes, ça, ce n'est pas possible, même vingt. Ça se fait par petit groupe et ça se fait dans le cadre du travail individuel, l'accompagnement individuel. » (directeur 5)*

*« Une nouvelle personne va rentrer, ben on va faire des activités collectives avant qu'un nouveau locataire rentre dans la maison. Et bien, on va faire d'abord des activités de groupe en le faisant participer aux activités par exemple. Donc... C'est comme même leur maison. Ils doivent savoir qui va rentrer dans leur mur » (directeur 4)*

---

<sup>25</sup> Directions 2, 4, 5, 6 et 8

#### 5.4.9. Synthèse

La finalité de ce chapitre était de répondre aux questions « **Quelle est la représentation des associations en ce qui concerne le concept de participation sociale ? Quels effets ce concept a-t-il sur les activités menées en collaboration avec CAP48 ?** ». Dans un premier temps, les associations ont fourni une série de mots lors de l'enquête qui décrivaient le mieux, selon eux, le concept de participation sociale. Ces derniers permettent de mieux cerner la représentation des associations et de pouvoir cerner de quelle manière les associations se sont appropriées ce concept. En effet, les auteurs tels que Fougeyrollas (2010) ou Tremblay & Lachapelle (2006) n'ont pas une vision identique de la participation sociale. En est-il de même pour les associations ? Dans un deuxième temps, nous avons dévoilé les différents effets des activités soutenues sur les bénéficiaires, qui ont été mis en avant par les directions lors des entretiens

En premier lieu, dans le modèle de Fougeyrollas (2010), Chaque situation de handicap s'explique donc par les interactions entre des variables personnelles (propres à la personne) et des variables environnementales (propres à ses environnements) qui influencent le niveau de réalisation des habitudes de vie telles que les activités de la vie courante, les rôles sociaux, etc. L'exécution des habitudes de vie est décrite sur un continuum allant de la situation de participation sociale optimale jusqu'à la situation de handicap complète, toujours situationnelle.

Ainsi, lorsque les associations définissent ce concept de participation sociale, elles parlent d'**aide**, de **soutien**, d'**autonomie**. De ce fait, les associations réfléchissent à ce qu'elles peuvent mettre en place pour aider et soutenir les personnes en situation de handicap. En effet, les projets mis en place diminuent la distance entre leurs habitudes de vie et leurs environnements afin d'augmenter leur autonomie. De ce fait, les projets et les activités sont vus comme un moyen d'interagir entre les habitudes de vie et les facteurs développementaux.

Tremblay & Lachapelle (2006), définissent le concept de participation sociale d'un point de vue lié à la citoyenneté en le reliant à la reconnaissance des droits des personnes présentant une déficience intellectuelle. Lors de l'enquête, les associations expriment leurs désirs d'**intégration**, d'**inclusion** et de **citoyenneté**. De nombreuses associations réalisent un conseil des résidents, même s'il ne prend pas toujours cette dénomination, et essaient de les faire participer démocratiquement aux choix au sein de leur organisme.

Ainsi, sur le terrain comme dans la littérature, le concept de participation sociale peut prendre plusieurs formes.

En second lieu, nous pouvons néanmoins constater que, lors de notre enquête, ces mots se retrouvent également dans les valeurs énoncées par les associations. Elles aimeraient développer davantage cette participation sociale et l'augmenter en travaillant sur plusieurs axes :

- ✓ L'innovation : elle permet aux associations de créer des projets répondant aux besoins manifestés par les personnes en situation de handicap.
- ✓ Réaliser des activités permettant des rencontres avec des personnes externes à l'association.

- ✓ Travailler sur l'image de la personne en situation de handicap afin de soutenir leur inclusion au sein de la société.
- ✓ Développer les compétences de chacun que ce soit sur celles des personnes en situation de handicap que sur celles du personnel.
- ✓ Être conscient du temps que prennent les projets et de la durée de la transformation des compétences avec ce genre de public est plus long.
- ✓ Réaliser des projets géographiquement proches dans le but de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein d'un périmètre défini et de pouvoir s'appuyer sur un réseau régional pour répondre aux besoins particuliers de leurs bénéficiaires.
- ✓ Privilégier des projets novateurs et notamment ceux favorisant le regroupement d'associations
- ✓ Être conscient que les membres du personnel travaillent avec un petit groupe de personnes pour développer au mieux leurs compétences. Il est donc nécessaire d'avoir un financement en conséquence.

## 5.5. La satisfaction des bénéficiaires et le degré d'empowerment

Afin de mieux connaître le contenu des projets pédagogiques et par conséquent leur impact, nous nous sommes posés la question « **Dans quelle part la participation sociale sollicitée par Cap 48 a-t-elle permis de favoriser l'empowerment au sein des associations pour les demandes de type pédagogique ?** »

### 5.5.1. La satisfaction des bénéficiaires

Comme nous l'avons vu précédemment, 43,7% des directions sont tout à fait d'accord avec l'affirmation que l'apport de CAP48 est important pour la participation sociale des bénéficiaires de leurs associations et ils sont 91,6% à répondre positivement.

Pour aller plus loin dans cette satisfaction des bénéficiaires, nous observons dans le graphique que 68,2% des gestionnaires pensent que les projets réalisés répondent tout à fait aux attentes des personnes en situation de handicap et ils sont 97,6% à cautionner cette réponse.

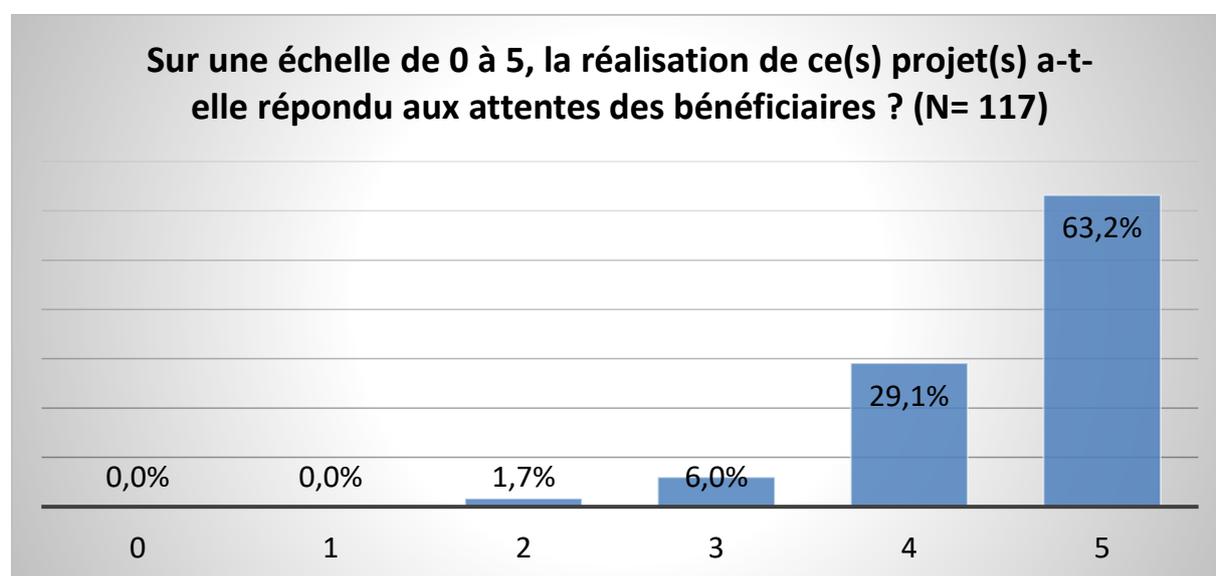


Figure 52 : graphique du niveau de satisfaction des bénéficiaires

Nous en concluons que les directions pensent que les apports de CAP48 répondent donc à des besoins de participation sociale de leurs bénéficiaires. Ceux-ci ont par conséquent un impact sur la participation sociale de leurs bénéficiaires. Mais qu'en est-il de l'opinion de ces derniers ?

Lors des entretiens avec les différents bénéficiaires<sup>26</sup>, ce point de vue est corroboré. Ceux-ci mettent tout d'abord le climat de confiance qui s'est tissé avec l'association et les membres du personnel.

*« C'est qu'on pense beaucoup au social ici. On pense d'abord au bien-être des travailleurs » (bénéficiaire 6)*

Quelques personnes interviewées sont conscientes du rôle joué par CAP48 dans les projets Ainsi, un bénéficiaire atteint de déficience mentale nous affirme :

<sup>26</sup> Bénéficiaire 1, 3, 5, 6, 7b et 9

*« Je l'adore le CAP48 parce que grâce... parce que grâce à eux, c'est eux qui paient le projet. » (bénéficiaire 7a)*

Maintenant, même si les bénéficiaires<sup>27</sup> admettent une transparence dans le processus décisionnel au travers de la communication au sein des conseils de résidents, peu de bénéficiaires se souviennent encore du lien entre CAP48 et le projet. Pour eux, CAP48 représente essentiellement une participation à la récolte de fonds. 6 bénéficiaires sur 10 vendent des objets pour l'opération et apprécient cette activité. Ils font d'ailleurs parfois une liaison directe entre les projets et la vente.

*« Cela a un impact très positif et les gens n'ont pas peur de dire le week-end de vendre des CAP48, de mettre leur k-way et de vendre des CAP48 » (bénéficiaire 6)*

*« Que ce soit à la vente des post-its ou bien des trucs comme cela ou et puis cela.... Cela aide pour dire à... à dire des choses, à grandir et puis à avoir des projets à venir, je veux dire » (bénéficiaire 1)*

*« Parce que dans l'association, M. n'aurait jamais pu rentrer dans le groupe de G. non plus. Même pour nos séjours. Si on n'avait pas eu CAP48, les séjours qu'on fait, on n'aurait jamais pu faire non plus, sortir autant de la caisse faire les activités, faire les séjours. C'est pas parce qu'on fait la vente de lasagne, le souper et tout ça qu'on s'en sort avec la caisse non plus » (bénéficiaire 5)*

Toujours pour cette récolte de fonds, tout comme plusieurs directions d'associations, plusieurs bénéficiaires voudraient avoir une plus grande variété dans les objets vendus, car ils ressentent un essoufflement potentiel du post-it.

*« Cela veut dire que pendant quelques années, nous avons eu des porte-photos et maintenant, cela fait quelques années que nous avons des post-its et donc quand on fait nos week-ends de vente, c'est qu'on remarque que beaucoup de personnes nous disent "On en a encore de l'année passée". Donc s'il y avait possibilité d'élargir la palette d'offre, de faire par exemple une tournante sur deux ans admettons. Je pense qu'il y aurait une possibilité d'atteindre un plus grand public. » (bénéficiaire 6)*

*« C'est que j'aimerais bien maintenant, c'est que quand ils décident tout seuls, c'est qu'au niveau de la vente, on changerait des choses » (bénéficiaire 1)*

### 5.5.2. La participation favorisée par le processus d'empowerment

Lors de notre enquête auprès des directions, nous nous sommes posé la question si le niveau de participation sociale est en lien direct avec le type de projet. Aussi, nous avons fait l'hypothèse que les projets pédagogiques favorisent dans une plus grande proportion la participation sociale.

---

<sup>27</sup> Bénéficiaires 1, 2, 3, 6, 7a, 7b, 8 et 9

## Test des médianes

### Fréquences

		[Un projet pédagogique]_x000D_ Le(s) projet(s) sont-ils majoritairement	
		Oui	Non
[la participation sociale des bénéficiaires de votre organisme; inhérente à la réalisation de ce(s) projet(s) a-t-elle augmenté ? ] Sur une échelle de 0 à 5;	> Médiane	14	19
	<= Médiane	31	53

### Tests statistiques<sup>a</sup>

		[la participation sociale des bénéficiaires de votre organisme; inhérente à la réalisation de ce(s) projet(s) a- t-elle augmenté ? ] Sur une échelle de 0 à 5;
N		117
Médiane		4,00
Khi-deux		,305
ddl		1
Sig. asymptotique		,581
Correction pour la continuité de Yates	Khi-deux	,116
	ddl	1
	Sig. asymptotique	,733

a. Variable de regroupement : [Un projet pédagogique]\_x000D\_  
Le(s) projet(s) sont-ils majoritairement

En réalisant tout d'abord un test des médianes, nous pouvons remarquer que, pour les projets qui sont majoritairement liés à la pédagogie, 14 associations sur 45 ont une médiane supérieure à la moyenne (31%) et, pour les autres types de projets, 19 associations sur 72 (26 %) ont une médiane supérieure à la moyenne. Si nous essayons de vérifier s'il existe un lien entre type de projet et participation sociale, nous distinguons qu'il n'y a pas de corrélations entre ces deux variables (khi-deux=0,305, ddl=1, p=0,581). Ainsi, selon les directions, la participation sociale est influencée plus légèrement quand le projet est de type pédagogique, mais ce lien n'est pas significatif.

Les données de l'échantillon des directions ne nous permettent pas de corrélérer notre hypothèse que l'introduction de projet de type pédagogique favorise la participation sociale. Ainsi, tous les types de projets peuvent y participer à la même hauteur.

Lors des entretiens avec les bénéficiaires, cette tendance s'est aussi révélée. En effet, la construction d'un bâtiment annexe prévu pour faire des projets de type pédagogique peut avoir une influence sur la participation sociale ou l'achat d'un véhicule donne l'occasion de les transporter afin de les intégrer au sein d'une activité. De ce fait, dans le discours de ceux-ci, **tous les types de projets peuvent avoir une influence sur la participation sociale.**

Tous parlent de leur participation aux actions. Ainsi, nous remarquons que la participation est une porte d'entrée privilégiée par les associations pour travailler par la suite les compétences, la communication et le capital communautaire. De la sorte, tous les bénéficiaires signalent en premier lieu les espaces et ressources fournis par les projets et permettant leur participation.

*« Ils sont en train d'apprendre ce que c'est le parlement européen, qu'est-ce qu'on peut y trouver, ce que cela représente, qu'est-ce qu'on peut y faire. Voilà, hier, ils avaient une activité où ils devaient voter et faire une loi. » (bénéficiaire 10)*

*« Je bénéficie de la cuisine parce que je suis seule à la maison et c'est plus réconfortant de manger mon plat chaud ici, à midi, de le réchauffer avec l'aide d'autres personnes. Alors, je reçois des petits conseils, ce qu'il faut faire, comment il faut mieux faire, parfaire mes techniques et tout ça de la part de mes collègues et de L. » (bénéficiaire 8)*

Si nous classons le discours des bénéficiaires sur leur participation au sein de leur communauté, nous pouvons remarquer que pour trois associations le conseil de résident sert à communiquer des informations à ses membres. Ensuite, deux associations laissent plus de place à l'empowerment et les résidents disent avoir pu demander quelque chose lors de ces réunions. Par après, une association développe très clairement l'empowerment, car ils peuvent tous les matins choisir le travail qu'ils souhaitent faire. Enfin, quatre associations n'ont pas du tout de conseil des résidents ou de moment où les bénéficiaires peuvent se prononcer et agir sur la communauté en fonction de ce qu'ils pensent.

*« Oui, oui, oui, oui. Elle demande si tout va bien, si tout se passe bien » (bénéficiaire 1)*

*« On se faisait connaître tous ensemble. On disait comment on s'appelait et tout ça et alors, on expliquait un petit comment c'était ici, la maison, qu'est-ce qu'on faisait ici dans la maison » (bénéficiaire 5)*

*« Si un travailleur estime qu'il a des conditions de travail qu'il estime que pour lui, elles ne sont pas adéquates ou optimales, et bien nous en discutons au CPPT [Comité pour la prévention et la protection au travail] et nous arrivons ensemble à un compromis aussi bien pour avoir la meilleure condition au problème » (bénéficiaire 6)*

Suite à cette analyse, nous faisons l'hypothèse que tous les travailleurs sociaux ne sont pas encore rôdés à ce type de pratique et manquent de formation et d'outils afin de faire comprendre que les personnes en situation de handicap peuvent participer activement aux démarches de l'association.

Enfin, contrairement à certaines directions, les bénéficiaires voient la récolte de fonds comme un de ces espaces de participation. C'est pour eux une occasion de contribuer à la mise en place du projet. Ils aiment réaliser cette activité, même si l'un ou l'autre a déjà vécu un épisode douloureux durant la vente par des propos inadaptés.

*« Que ce soit à la vente des post-its ou bien des trucs comme cela (...) Cela aide pour dire à... à dire des choses, à grandir et puis à avoir des projets à venir » (bénéficiaire 1)*

### 5.5.3. Un travail pédagogique favorisant également les compétences

Nous pouvons également mettre en avant dans le discours des bénéficiaires<sup>28</sup> le travail pédagogique effectué par les intervenants pour favoriser l'acquisition des compétences et de tirer profit des synergies au sein de l'association. Ainsi, dans les projets de type pédagogique, cet axe semble avoir une place plus importante que dans les autres projets.

*« Mais, moi je trouve que c'était comme bien. C'est vrai. M., c'est une dame aussi, vraiment très bien aussi. C'était bien de rentrer chez G., parce qu'elle en vaut la peine aussi. » (bénéficiaire 5)*

*« Oui, si tu veux avant, B. et moi, on allait à l'émission... Non pas l'émission... sur le réseau de Vivacité. On avait été une fois là-bas, chez eux et on avait fait un message de trois minutes cinquante. C'est la première fois que j'allais » (bénéficiaire 9)*

*« Pour la psychomotricité, déjà parce qu'on, avait pas de pièces pour cela et pour les petits, c'est comme même bien d'avoir une salle de psychomotricité pour les enfants pour apprendre et pour voir un petit peu autre chose aussi pour eux. » (bénéficiaire 5)*

---

<sup>28</sup> Bénéficiaires 1, 3, 5, 6, 7b, 8 et 9

#### 5.5.4. Synthèse

Pour répondre à notre question de recherche « **Dans quelle part la participation sociale sollicitée par Cap 48 a-t-elle permis de favoriser l'empowerment au sein des associations pour les demandes de type pédagogique ?** », nous avons mené des entretiens avec les directions et les bénéficiaires eux-mêmes. Pour permettre de structurer nos propos, comme le développait Ninacs (2002) dans son modèle, nous séparerons nos résultats en développant deux des trois niveaux de l'empowerment : l'empowerment individuel et l'empowerment organisationnel.

Tout d'abord, selon l'auteur, « *l'empowerment individuel est un processus composé d'un enchaînement simultané d'étapes agissant sur quatre plans : la participation, les compétences pratiques, l'estime de soi et la conscience critique* » (Ninacs, 2002, p. 19). Nous observons que trois plans visibles de l'empowerment individuel sont travaillés au sein des étapes des projets soutenus :

- ✓ Nous notons que la **participation** aux projets est relevée par les bénéficiaires. Ceux-ci pensent que les projets répondent à leurs besoins et en sont satisfaits. Nous constatons aussi qu'il n'y a pas de différences au niveau de la participation des bénéficiaires en fonction des types de projets soutenus.
- ✓ Nous discernons une **conscientisation critique** au niveau de leur participation. Grâce à la récolte de fonds, les bénéficiaires sont conscients des problèmes financiers derrière les projets, formant une conscience individuelle. Ainsi, une grande majorité d'entre eux sont heureux d'y participer conjointement, prenant le chemin du développement d'une conscience collective.
- ✓ Nous analysons un travail sur les **compétences** des bénéficiaires. En effet, de nombreuses activités leur donnent une occasion de s'ouvrir au monde qui les entoure et par conséquent d'augmenter leurs compétences et leurs autonomies.

Par contre, nous discernons également que **l'estime de soi** ne semble pas être travaillée directement par les actions soutenues. Aussi, les associations agissent sur la confiance en soi ou sur le fait d'avoir une vision claire de ses compétences en travaillant un des trois autres plans cités précédemment.

Ensuite, pour ce qui est de l'empowerment organisationnel, Ninacs (2002) le définit comme le processus permettant à une organisation d'acquérir une capacité d'actions. Il s'exécute également sur quatre plans : la participation, les compétences, la reconnaissance et la conscience critique. Lors de notre recherche, nous pouvons considérer que la **participation** est travaillée au sein de trois plans, soit les compétences, la reconnaissance et la conscience critique :

- ✓ Au sein des différentes organisations, les **compétences et habilités** sont mises à contribution au sein de multiples projets. Ainsi, dans chaque association, plusieurs membres du personnel sont capables d'introduire un projet. De la même manière, lorsque l'empowerment individuel est travaillé, plusieurs bénéficiaires peuvent se positionner et mettre en œuvre leurs compétences. Aussi, participer à des formations permet de développer ces compétences des différents acteurs de l'organisation.
- ✓ La **reconnaissance** de leur organisation est appuyée en raison du soutien de CAP48, mais également avec des liens existants avec les associations voisines. En effet, leur réseau territorial actuel accueille et soutient cette reconnaissance de par les relations cordiales

entretenues aussi bien au niveau du personnel que des bénéficiaires en réalisant des activités inclusives.

- ✓ Les associations ont une **conscience critique** de la situation actuelle des personnes en situation de handicap. Elles parlent aisément des enjeux pour ses membres et de la population en général. Elles visent une société inclusive ne laissant pas une individualité sur le côté. Ainsi, comme pour l'inclusion scolaire ou l'organisation d'activités intergénérationnelles, il serait intéressant pour la visibilité des actions menées en faveur d'une société inclusive de laisser la possibilité aux associations de se regrouper autour d'un projet commun.

## 5.6. Des projets relatifs à l'Aide à la jeunesse

Suite à nos résultats, nous nous sommes posé des questions complémentaires concernant l'Aide à la jeunesse : Qui sont ces associations ? Quelles tranches d'âge aident ces projets ? Quels sont les apports de CAP48 ? Quels soutiens CAP48 fournit-elle à la participation sociale de ces jeunes ? En effet, nous observons que le secteur de l'Aide à la jeunesse avec les services de placement familial, Aide en Milieu Ouvert (AMO) ou encore les services résidentiels d'Aide à la jeunesse représentent 17,5 % des dossiers soutenus par CAP48. Dès lors, il nous semble intéressant de dresser le profil de ces associations soutenues et, par la suite, de comprendre les répercussions que ces projets peuvent avoir.

### 5.6.1. Qui sont les associations de l'Aide à la jeunesse soutenue par CAP48 ?

Les associations qui introduisent des projets auprès de CAP48 sont classées par ces derniers en cinq catégories : le service résidentiel d'Aide à la jeunesse, l'Aide en Milieu Ouvert (AMO), les services de placement familial, les établissements hospitaliers et les services de consultation juridique. Pour

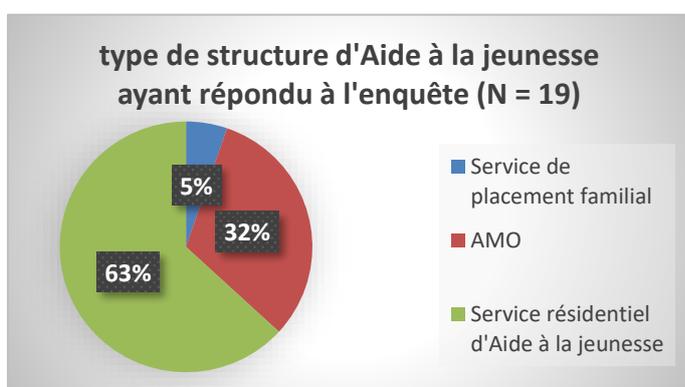


Figure 53: Classement des types de structures de l'Aide à la jeunesse ayant répondu à l'enquête

donner un pourcentage de chaque catégorie, 12 services résidentiels d'Aide à la jeunesse (63 %), 6 AMO (32 %) et 1 service de placement familial ont répondu à notre enquête.

Aussi, comme nous pouvons le percevoir, les associations poursuivent des objectifs diversifiés et peuvent soutenir des enfants de tranches d'âges allant de 0 à 18 ans, et présents dans des structures variées.

### 5.6.2. Quels sont les projets de l'Aide à la jeunesse ?

Pour commencer, quels types de projets les associations de l'Aide à la jeunesse introduisent-elles ? Lors de l'analyse des dossiers, nous avons réalisé un focus sur les associations du secteur de l'Aide à la jeunesse. Dans le graphique suivant, nous notons que 41 % des projets sont des projets immobiliers, 42 % des interventions dans l'achat d'un véhicule et 17 % dans le soutien à des projets pédagogiques.

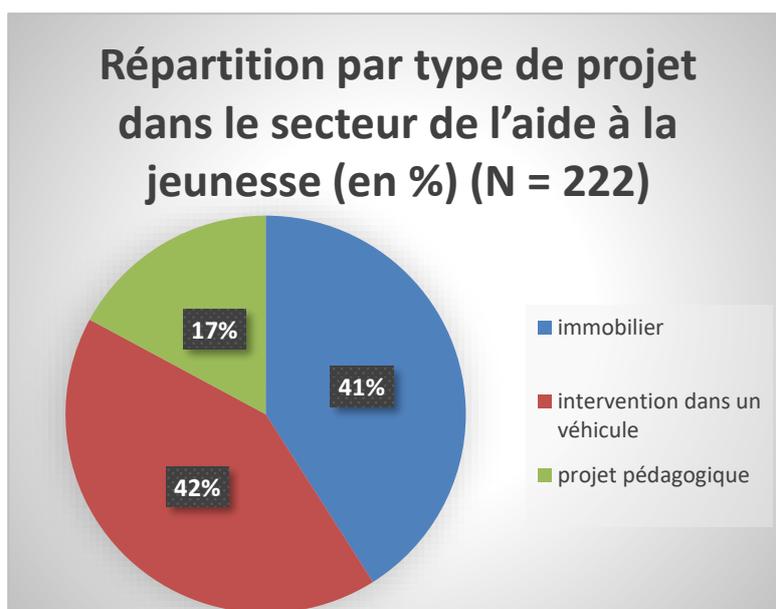


Figure 54 : Classement des types de projets du secteur de l'aide à la jeunesse

Lorsque nous comparons ces résultats aux chiffres généraux de CAP48, dans le tableau ci-dessous, nous observons que les

projets immobiliers existent dans les mêmes proportions, avec 41 % au lieu de 45,3 %. Nous

distinguons également que les interventions dans les véhicules sont beaucoup plus représentées dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Ainsi, 41,9 % des dossiers sont de ce type contre 24,4 % dans l'entièreté des dossiers. Avec le pourcentage le plus élevé de la répartition des dossiers par type de projets, l'intervention dans des véhicules est la demande la plus sollicitée. À l'inverse, le pourcentage de projets pédagogiques est inférieur à celui pour tous. De fait, les projets pédagogiques représentent 17,1 % des dossiers pour l'Aide à la jeunesse contre 29,1 % pour tous.

	Secteur de l'Aide à la jeunesse	tous
Projet immobilier	41 %	45,3 %
Intervention dans un véhicule	41,9 %	24,4 %
Projet pédagogique	17,1 %	29,1 %

Abordons à présent les projets pédagogiques. Ils sont soutenus par les actions de l'Aide à la jeunesse. Dans le graphique ci-dessous, nous pouvons observer que :

- 36 % des projets visent la création d'outils tels que des valises pédagogiques, des jeux didactiques, des programmes informatiques soutenant les apprentissages scolaires ;
- 29 % des projets aident les associations dans les budgets de frais de fonctionnement. Ainsi, CAP48 aide pour la création d'un emploi de soutien à la parentalité ou le salaire d'une intervenante spécialisée telle qu'une psychomotricienne ;
- 14 % des projets fournissent un possible de couvrir les frais de participations des jeunes à une activité. Ainsi, nous pouvons citer comme exemple découvrir un mouvement artistique contemporain ou encore l'organisation d'un voyage à Auschwitz ;
- 14 % des projets soutiennent la formation par exemple en subsidiant des actions pour aider des jeunes en difficulté scolaire ;
- 7 % des projets permettent d'aider des jeunes à s'inclure au sein de loisirs par exemple l'animation de visites de musées pour des jeunes issus de milieux défavorisés.

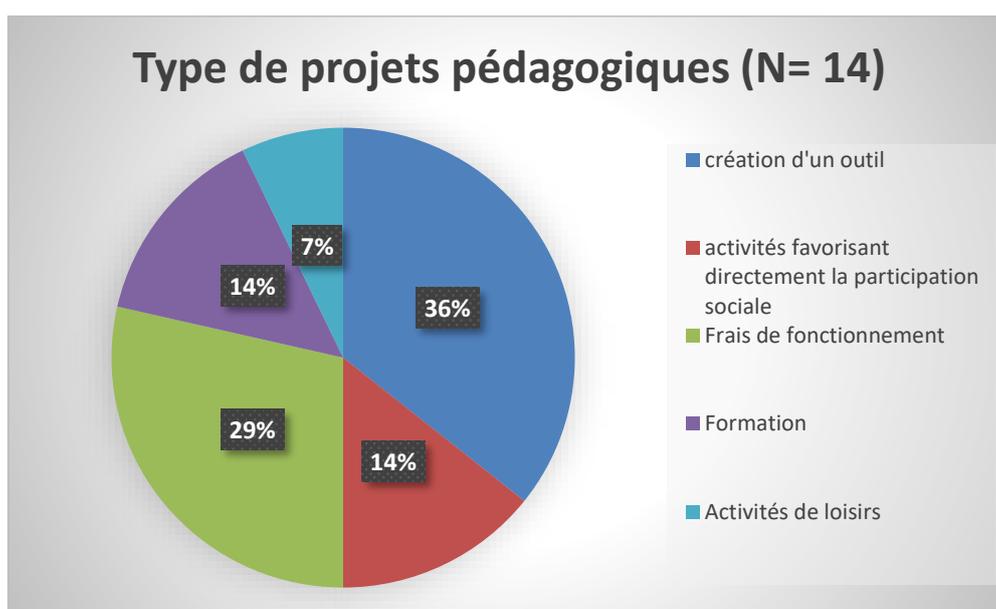


Figure 55 : classement des types de projets pédagogiques du secteur de l'aide à la jeunesse

De plus, nous pouvons également classer les projets pédagogiques grâce à l’outil de classement de Jakoby et a. (2007), classant les projets pédagogiques sur deux axes, le premier celui de l’ « action de soutien » vs « action de transformation sociale » et le second celui des « projets novateurs » vs « projets de consolidation ». Nous pouvons remarquer que :

- 5 projets sont sociopédagogiques (50 %). Ces projets sont centrés sur la personne et son développement comme son développement personnel et son intégration sociale.
- 4 projets sont « de gestion » (40 %), c’est-à-dire qu’ils permettent de développer et maintenir des activités habituelles ainsi que leur infrastructure
- 1 projet est « de lobby » (10 %). Ils consistent à informer, sensibiliser le grand public, à réaliser une pression politique par exemple sur l’excision de jeunes filles.

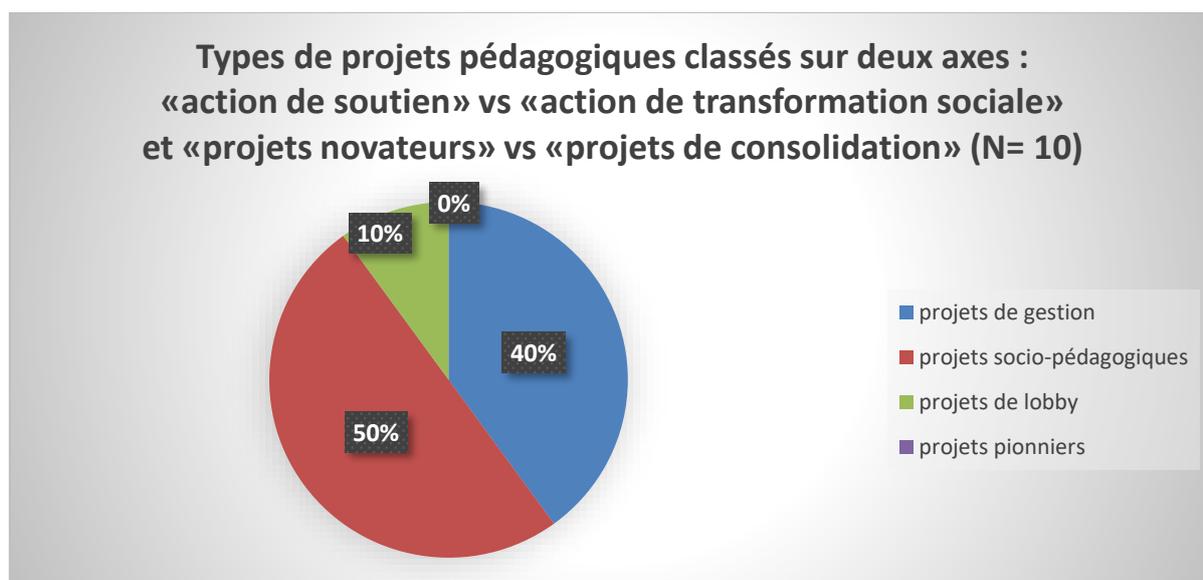


Figure 56 : Types de projets pédagogiques classés sur deux axes : "action de soutien" vs "action de transformation sociale" et "projets novateurs" vs "projets de consolidation"

### 5.6.3. Les projets ont-ils le même effet sur la qualité de leurs services ?

Pour continuer, suite au changement de répartition dans la typologie des projets, nous pouvons nous demander si les actions soutenues ont également un effet sur la qualité des services des associations soutenues. Pour permettre de caractériser les projets de l’Aide à la jeunesse, nous utiliserons les données reçues par notre enquête auprès des directions.

Tout d’abord, lors de notre enquête, toutes les directions du secteur de la jeunesse sont unanimes (100 %) sur le fait que la réalisation de leur projet permet d’améliorer la qualité du travail des membres de leur équipe. Elles permettent de donner une possibilité aux associations de soutenir leurs équipes par exemple avec un membre du personnel supplémentaire.

La collaboration avec CAP48 permet-elle de susciter plus de collaboration au sein de votre association ?	
non	oui
4 (23,5 %)	13 (76,5 %)

Ensuite, nous nous sommes demandé si les projets avaient une influence sur la collaboration au sein de l’équipe. Dans le secteur de la jeunesse, ils sont 76,5 % à être d’accord avec cette affirmation et 23,5 % à ne pas être d’accord. Par conséquent, nous notons que les directions pensent que

l'augmentation de la collaboration au sein de l'équipe est un des effets du soutien de CAP48.

Au final, nous observons que les directions des associations ayant répondu à l'entretien semi-dirigé mettent en évidence le rôle de la qualité du travail des professionnels et la collaboration au sein des équipes par le biais des opérations de CAP48.

#### 5.6.4. La participation sociale, un concept utilisé également par le secteur de la jeunesse ?

Pour 92 % de toutes les associations, CAP48 est important pour la participation sociale de leurs bénéficiaires. Cette participation est stimulée par la politique de CAP48 demandant la consultation des bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets. Ainsi, 51 % des bénéficiaires sont intégrés dans le choix du projet pour lequel CAP48 est sollicité et 57 % des bénéficiaires sont impliqués dans ce projet. Mais qu'en est-il pour le secteur de l'Aide à la jeunesse ? Pour répondre à cette question, lors de l'enquête, les directions nous ont indiqué l'importance de ce concept pour leur association, le lien que les projets ont avec l'amélioration de la participation sociale, leur satisfaction concernant la politique de CAP48 en la matière ainsi que la manière dont ces associations laissent une place aux bénéficiaires dans l'organisation de leurs projets.

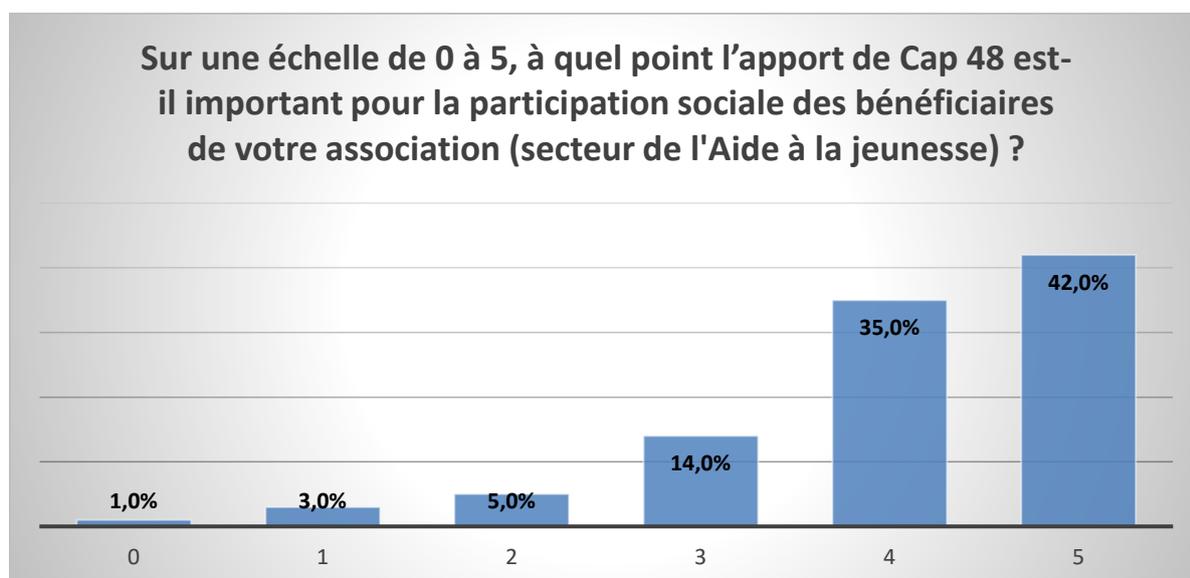


Figure 57: classement de l'apport de CAP48 sur la participation sociale des bénéficiaires

Nous pouvons remarquer que 91 % des associations du secteur de l'Aide à la jeunesse ayant répondu à notre enquête pensent que les moyens apportés ont permis à leurs associations d'améliorer la participation sociale des bénéficiaires.

Cette participation sociale se caractérise par des activités menées avec les jeunes afin de leur donner des outils pour s'inclure plus facilement dans notre société actuelle. Les projets soutenus peuvent aussi bien être axés sur les activités en elles-mêmes tout comme le recours à un accompagnement d'un professionnel en vue de réaliser ces activités. Ainsi, des directions interrogées nous commentent :

« Les jeunes ne sont tout simplement pas prêts pour entrer dans un musée. On fait donc une animation préparatoire, avec des thématiques » (directeur 10)

« Si on le rebaptisait, je l'appellerais les rivières de l'émancipation (...) Je pense que la participation sociale doit viser l'émancipation » (directeur 10)

« On a donc demandé l'intervention de CAP48 et alors, dans des activités plus larges, autant dans la psychomotricité que dans le cadre de la maison de la famille, c'était plus pour renforcer l'équipe de la maison de la famille. Il y avait moi, il y avait une autre collègue aussi, mais on se retrouvait un peu coincé. On ne pouvait élargir un petit peu les activités, même donner la possibilité à d'autres parents de participer à des activités en fonction des paramètres des véhicules, en fonction du temps aussi donné de ce travail » (directeur 5)

Lors de notre enquête, les sondés ne sont que 9 % à penser que leurs projets n'ont pas d'influence sur la participation sociale de leurs bénéficiaires. Ainsi, l'apport de CAP48 est important également pour les associations du secteur de la jeunesse en ce qui concerne la participation sociale.

Les moyens apportés par CAP48 depuis 2003 ont-ils contribué à améliorer la participation sociale des bénéficiaires ? (N= 19)	
non	oui
2 (10,5 %)	17 (89,5 %)

Ensuite, nous pouvons nous demander si les moyens apportés ont eu des effets sur la participation sociale. Lors de l'enquête, 89,5 % des directions du secteur de la jeunesse estiment que les projets ont contribué à améliorer la participation à la vie en société des bénéficiaires. Aussi, les projets ont pour objectifs de les ouvrir aux autres et à la société en général. Des directions illustrent cet aspect en nous disant :

« On essaie d'ouvrir les gens à la réalité, au monde culturel, qui est une porte ouverte à l'émancipation de l'esprit, de l'universalité, de voir le monde dans sa dimension. Le Parlementarium, c'est comme même fortement intéressant du point de vue de l'Union Européenne, ça replace un peu les choses dans leurs perspectives » (directeur 10)

« Moi, ce que j'aime beaucoup dans les musées, c'est qu'on peut raconter l'histoire du monde et cela c'est intéressant pour des jeunes. On va le raconter d'une autre manière que dans la presse ou à l'école, les grands médias ou sur internet bien sûr » (directeur 10)

« C'est vrai que certains parents, quand je les ai connus au tout début, ils étaient fort renfermés sur eux-mêmes et ils ont ouverts leurs portes, pas qu'à nous, à d'autres aussi et ça, on trouve cela super » (directeur 5)

Par contre, 10,5 % pensent que cet apport n'a pas eu d'influence sur la participation des jeunes à la vie en société. Nous en déduisons donc que les apports de CAP48 ont eu un effet sur la participation sociale des jeunes.

Êtes-vous satisfaits de la politique de CAP48 demandant la consultation et la participation sociale du bénéficiaire ? (N= 15)	
non	oui
3 (20 %)	12 (80 %)

Par après, la politique de CAP48 en matière de participation sociale est-elle appréciée par les directions de l'Aide à la jeunesse ? Dans le tableau ci-dessous, nous distinguons que 80 % des associations ayant répondu sont satisfaites de cette politique de CAP48 contre 20 % qui ne le sont pas. Peut-être

s'agit-il d'une politique qu'ils mettent déjà en œuvre et/ou qu'ils ne considèrent pas comme important pour les objectifs travaillés. Aussi, les associations du secteur de la jeunesse sont satisfaites de la politique de CAP48 en ce qui concerne la consultation des bénéficiaires. Par exemple, une direction nous signale :

*« La façon de travailler avec notre public a complètement changé pour l'ensemble des travailleurs et cette participation est essentielle. Et je pense qu'on ne fait plus rien sans veiller et poursuivre cet objectif-là » (directeur 5)*

Par ailleurs, lorsque nous demandons si les jeunes participent au choix du projet subventionné, nous observons que 37,5 % des associations ayant répondu ont réalisé cette étape et 62,5 % des directions n'ont pas demandé l'avis des bénéficiaires. De fait, une direction nous témoigne :

Les bénéficiaires participent-ils au choix du (des) projet(s) subventionné(s) ? (N= 16)	
non	oui
10 (62,5 %)	6 (37,5 %)

*« C'est-à-dire que l'on faisait déjà des activités similaires. T. n'était pas encore là, mais avec mon animatrice, T. avait déjà fait des piges l'année passée, on lui a demandé de collecter quelques infos et les a compilés. Parce qu'ils demandent cela à CAP48. On a répondu. On a compilé quelques... quelques commentaires, quelques retours qu'on a déjà faits. Ce n'est pas évident de prendre la température du projet que l'on n'a pas encore fait » (directeur 10)*

Au final, nous distinguons que participer à la vie de la société est un élément important de la vie des associations du secteur de la jeunesse. Ces dernières estiment que l'apport de CAP48 a permis de contribuer à l'amélioration de cette participation sociale. Néanmoins, la majorité des associations ne demandent pas l'avis des jeunes en ce qui concerne le choix des projets à mettre sur pied.

#### 5.6.5. Le réseau a-t-il une importance pour les associations de l'Aide à la jeunesse ?

Enfin, nous pouvons nous demander si le réseau des associations du secteur de l'Aide à la jeunesse a une certaine importance. Lors de l'enquête, les directions nous ont indiqué s'ils avaient connaissance des projets soutenus par les autres associations et s'ils introduisaient parfois un dossier en commun.

	Avez-vous connaissance des autres projets soutenus par CAP48 et organisés par d'autres associations ?		
	Oui	Non	
Secteur du handicap	70	22	92
%	76,1 %	23,9 %	100,0 %
Secteur de l'aide à la jeunesse	10	7	17
%	58,8 %	41,2 %	100,0 %
Total	80	29	109
%	73,4 %	26,6 %	100,0 %

Figure 58 : Tableau croisé : Secteur de l'Aide à la jeunesse ou secteur du handicap \* Avez-vous connaissance des autres projets soutenus par CAP48 et organisés par d'autres associations ?

Tout d'abord, nous observons que 58,8 % des associations ont connaissance d'autres projets soutenus par CAP48 et 26,6 % n'en ont pas du tout connaissance.

	Introduisez-vous des projets en collaboration avec d'autres associations ?		
	Oui	Non	
Secteur du handicap	19	73	92
%	20,7 %	79,3 %	100,0 %
Secteur de l'aide à la jeunesse	4	13	17
%	23,5 %	76,5 %	100,0 %
Total	23	86	109
%	21,1 %	78,9 %	100,0 %

Figure 59: Tableau croisé : Secteur de la jeunesse ou secteur du handicap \* Introduisez-vous des projets en collaboration avec d'autres associations ?

Ensuite, lorsque nous cherchons à savoir si les associations collaborent entre elles afin d'introduire un projet commun, nous notons que 23,5 % des associations du secteur de la jeunesse l'ont déjà fait et 76,5 % n'ont jamais introduit des projets en collaboration avec d'autres associations. Par exemple, une direction nous répond en nous parlant du réseau CAP48 :

*« D'ouvrir de nouvelles portes, d'ouvrir de nouveaux imaginaires avec des personnes avec lesquelles on ne travaille pas, d'échanger des expériences, d'échanger des bonnes pratiques. Ça ne peut être qu'un plus. Cela prend du temps. Là, on travaille pas mal sur la sensibilisation S., de nouveaux outils. La sensibilisation dans les musées et créé un réseau avec l'administration de la politique scientifique qui anime cela, bien vite, fait des tables de discussion » (directeur 10)*

Finalement, à travers ces chiffres, nous discernons que les associations du secteur de l'aide à la jeunesse qui ont répondu à notre questionnaire utilisent peu leurs réseaux. Ils connaissent moins les projets de leurs voisins et introduisent très peu de projets en collaboration avec d'autres associations. Peut-être est-ce une dimension à développer ?

#### 5.6.6. Conclusion intermédiaire

La finalité de ce chapitre était de dresser le profil de ces associations de l'Aide à la jeunesse soutenues et de comprendre les répercussions que ces projets peuvent avoir sur ce type d'associations. Nous pouvons distinguer :

- ✓ Une diversité d'objectifs visés (loisirs, culture...) dans le type d'associations de l'Aide à la jeunesse. Cette diversité se marque également par les âges des jeunes soutenus, allant de 0 à 18 ans. Il n'y a donc pas que la petite enfance.
- ✓ Une préférence pour ces associations de la demande dans l'intervention financière d'un véhicule et, à l'inverse, moins de projets de type pédagogique.
- ✓ Parmi ces projets pédagogiques, la moitié de ceux-ci sont centrés sur la personne et son développement comme son développement personnel et son intégration sociale et l'autre moitié permettent de développer et maintenir des activités habituelles ou de réaliser des actions de lobbying.

- ✓ La participation sociale est un élément important de la vie des associations du secteur de la jeunesse. Ces dernières estiment que l'apport de CAP48 a permis de contribuer à l'amélioration de cette participation sociale. Néanmoins, la majorité des associations ne demandent pas l'avis des jeunes en ce qui concerne le choix des projets à mettre sur pied.
- ✓ Les projets des associations ayant répondu influencent la qualité du travail des professionnels et la collaboration au sein des équipes.
- ✓ Les associations du secteur de l'aide à la jeunesse qui ont répondu à notre questionnaire utilisent peu leur réseau. Ils connaissent moins les projets de leurs voisins et introduisent très peu de projets en collaboration avec d'autres associations. Nous suggérons de développer la connaissance du réseau de l'Aide à la jeunesse.

À la lecture de ces commentaires, nous pouvons remarquer que les projets soutenus par CAP48 ont des répercussions sur le travail des professionnels de l'Aide à la jeunesse. Dès lors, nous pouvons nous demander si des parallèles peuvent être établis entre le secteur de l'Aide à la jeunesse et celui du handicap.

### 5.6.7. Et si nous comparions les deux secteurs ?

Lorsque nous séparons nos résultats de manière dichotomique entre le secteur de l'Aide à la jeunesse et celui du handicap, nous nous demandons quelles sont les ressemblances et les particularités de chaque secteur.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'amélioration de la qualité du travail des professionnels, nous notons qu'il n'y a pas de différences moyennes entre le secteur



Figure 61 : tableau croisé : secteur du handicap vs secteur de l'Aide à la jeunesse \*La réalisation de ce(s) projet(s) a-t-elle permis l'amélioration de la qualité du travail des professionnels de votre organisation ?

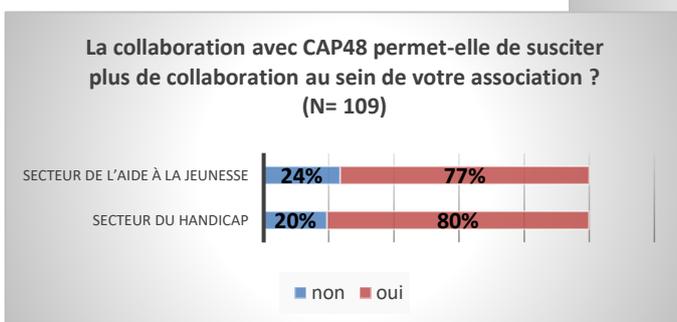


Figure 60 : tableau croisé : secteur du handicap vs secteur de l'Aide à la jeunesse \* La collaboration avec CAP48 permet-elle de susciter plus de collaboration au sein de votre association ?

de l'aide à la jeunesse et celui du handicap. En effet, les deux secteurs s'accordent à dire que les projets permettent une amélioration de la qualité de travail des professionnels et qu'ils permettent d'augmenter la collaboration au sein de leur équipe.

Ensuite, tout comme dans le secteur du handicap, la participation à la vie de la société est une action importante pour les associations du secteur de l'Aide à la jeunesse. Ainsi, quand nous comparons les chiffres des deux secteurs, nous observons que, pour le secteur du handicap 91,1 % des directions interrogées pensent que les moyens apportés ont contribué à améliorer la participation sociale des bénéficiaires. Dans le secteur de la jeunesse, ils sont 89,5 % des directions à le penser également.

	Les moyens apportés par CAP48 depuis 2003 ont-ils contribué à améliorer la participation sociale des bénéficiaires ?		
	non	oui	Total
secteur du handicap	9 (8,9 %)	92 (91,1 %)	101
secteur de l'aide à la jeunesse	2 (10,5 %)	17 (89,5 %)	19
Total	11	109	120

Figure 62: Tableau croisé : secteur du handicap ou de l'aide à la jeunesse \* Les moyens apportés par CAP48 depuis 2003 ont-ils contribué à améliorer la participation sociale des bénéficiaires ?

Une des distinctions qui peut être effectuée entre les deux secteurs est la différence en ce qui concerne la participation des jeunes au choix du projet subventionné. En effet, 55,5 % des directions interrogées du secteur du handicap demandent aux bénéficiaires de participer aux choix des projets et ils ne sont que 37,5 % dans celui du secteur de l'Aide à la jeunesse.

Aussi, en comparant les deux secteurs nous remarquons que les directions du secteur du handicap font participer davantage les bénéficiaires au choix des projets que ceux du secteur de l'aide à la jeunesse. Laisser ce pouvoir aux

Les bénéficiaires participent-ils au choix du (des) projet(s) subventionné(s) ? (N= 108)		
	non	oui
secteur du handicap	41 (44,5 %)	51 (55,5 %)
secteur de l'aide à la jeunesse	10 (62,5 %)	6 (37,5 %)

jeunes n'est pas encore tout à fait rentré dans les mentalités du secteur de l'Aide à la jeunesse et, de ce fait, les associations n'utilisent pas toutes les possibilités de l'empowerment. Ainsi, une direction nous illustre ce propos en nous disant :

*« Oui, je trouve cela bien qu'ils demandent cela. Pour répondre... parce que très peu d'appels à projets demandent cela. J'ai demandé conseil à un ami qui travaille avec CAP48 pour demander comment procéder. Voilà. Mais c'est... je trouve cela très important » (directeur 10)*

### 5.6.8. Synthèse

Lors de notre recherche, des questions supplémentaires ont été formulées concernant le secteur spécifique de l'Aide à la jeunesse : qui sont ces associations ? Quelles tranches d'âge aident ces projets ? Quels sont les apports CAP48 ? Quels soutiens CAP48 fournit-elle à la participation sociale de ces jeunes ? Par la suite, une question de comparaison entre le secteur de l'Aide à la jeunesse et du secteur du handicap a également été formulée. Afin de répondre à ces questions, nous avons utilisé l'analyse globale des 1268 dossiers, les données récoltées lors de l'enquête auprès des directions ainsi que les entretiens semi-directifs effectués auprès des directions. Au final, nous pouvons distinguer que :

- ✓ Une diversité d'objectifs visés (loisirs, culture...) dans le type d'associations de l'Aide à la jeunesse et des âges des jeunes soutenus, allant de 0 à 18 ans.
- ✓ Les projets d'intervention financière dans des véhicules sont le type de projet le plus soutenu pour les associations du secteur de la jeunesse. À l'inverse, les projets de type pédagogique sont ceux qui sont les moins représentés.
- ✓ Parmi ces projets pédagogiques, la moitié de ceux-ci sont centrés sur la personne et son développement comme son développement personnel et son intégration sociale et l'autre moitié permettent de développer et maintenir des activités habituelles ou de réaliser des actions de lobbying.
- ✓ La participation sociale est un élément important de la vie des associations du secteur de la jeunesse. Ces dernières estiment que l'apport de CAP48 a permis de contribuer à l'amélioration de cette participation sociale.
- ✓ Les directions estiment que les projets soutenus par CAP48 influencent notamment la qualité du travail des professionnels et la collaboration au sein des équipes.
- ✓ Les associations du secteur de l'aide à la jeunesse qui ont répondu à notre questionnaire disent peu mobiliser leur réseau. Ils connaissent moins les projets de leurs voisins et introduisent très peu de projets en collaboration avec d'autres associations. Nous suggérons de développer la connaissance du réseau de l'Aide à la jeunesse.
- ✓ Les réponses au questionnaire et aux entretiens des associations du secteur de l'Aide à la jeunesse et du handicap sont comparables. Un seul point semble être plus particulier au secteur de l'Aide à la jeunesse, ce sont les freins énoncés à l'implication des bénéficiaires.

## 6. Des limites à notre recherche

La récolte de données et l'analyse de celles-ci ont mis en évidence des biais à notre recherche. Le premier biais est celui de l'effet de désirabilité sociale. Les directions et les bénéficiaires, même de manière implicite, vont présenter le lien qui les unit à CAP48 sous un jour favorable. En effet, elles sont conscientes que CAP48 leur fournit une aide financière importante et peuvent manipuler ce lien aux yeux des autres afin de ne pas être stigmatisé socialement, d'être conforme aux attentes sociales. De plus, ces personnes sont mises en confiance, obtiennent une motivation provoquée par la valorisation liée au fait d'être sujet d'intérêt.

Le second biais est lié au temps disponible pour réaliser cette recherche. En effet, nous avons pu interviewer que dix directions et dix bénéficiaires dans le temps imparti. De plus, nous n'avons pas pu interroger l'ensemble des profils des bénéficiaires. En effet, peu d'associations travaillant avec des jeunes ou des personnes ayant un polyhandicap se sont portées volontaires. Cette limite n'a pas nui à notre analyse, car nous arrivions à une certaine saturation dans les entretiens. En d'autres termes, les mêmes thèmes revenaient dans les interviews et ceux-ci donnaient des éléments redondants. De plus, comme expliqués lors de la méthodologie, nous avons choisi les directions et les bénéficiaires selon des critères de représentativité. Néanmoins, l'étude du discours des directions et des bénéficiaires d'un échantillon plus important pourrait encore améliorer la représentativité de nos résultats.

## Conclusions et recommandations

### Les principaux résultats : synthèse

Lors de cette recherche, les attentes initiales de CAP48 étaient de cerner

- Jusqu'à quel point les fonds octroyés par CAP48 permettent-ils aux associations de soutenir et d'améliorer la qualité de leurs services ?
- Quelle est la satisfaction des responsables des associations concernant le lien entre CAP48 et leurs missions sur le terrain ?
- Quelle est la satisfaction des bénéficiaires concernant les activités liées à CAP48 ?

Pour atteindre ces finalités, nous avons employé une méthodologie mixte. De ce fait, nous avons recueilli des données qualitatives avec l'analyse des dossiers et les questions fermées de l'enquête. Nous avons également analysé des données qualitatives avec les questions ouvertes de l'enquête ainsi qu'avec des entretiens semi-directifs avec des directions et des bénéficiaires.

Lors de nos résultats, nous avons mis en évidence cinq thématiques : les **impacts de CAP48** sur les associations, l'amélioration de la qualité des services au travers de la **typologie de projets** et plus particulièrement celui lié à la pédagogie, la **participation sociale**, la satisfaction des bénéficiaires et le degré d'**empowerment** ainsi que le secteur de l'**Aide à la jeunesse**.

#### ❖ Les impacts de CAP48

De l'analyse, il ressort plusieurs bénéfices liés à la subvention de projet par CAP48:

- ✓ CAP48 a un impact **financier** important pour la vie des associations. En effet, les moyens financiers obtenus permettent aux directions et aux associations de développer plus rapidement leurs projets, de les rendre plus ambitieux et de les ouvrir à des opportunités supplémentaires telles que des projets originaux ou des nouvelles collaborations.
- ✓ CAP48 soutient l'**innovation**, c'est-à-dire le principe général lié aux capacités d'une association de créer et de mettre en place des solutions nouvelles face à une problématique. En effet, partant des besoins du terrain, les associations essayent d'y apporter une réponse adéquate en installant de nouvelles activités ou en créant de nouveaux outils.
- ✓ L'**image de CAP48** a des influences sur les représentations sociales du grand public en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. Les directions le voient comme une sorte de label de qualité, une association de renom.

#### ❖ L'amélioration de la qualité des services au travers de la typologie de projets et plus particulièrement celui lié à la pédagogie

Pour tous les types de projets, les directions estiment que :

- ✓ La collaboration avec CAP48, stimulante et soutenante, permet d'améliorer la qualité des services des associations. Cette collaboration permet, notamment, de concourir à l'accroissement de la participation sociale des bénéficiaires.
- ✓ L'impact de la campagne et de la récolte de fonds sont positifs pour les transformations des représentations du grand public envers les personnes en situation de handicap. Les directions ont le désir d'une exploitation encore plus large de celles-ci.

- ✓ CAP48 joue un rôle dans le lien que les directions ont avec les associations dans un territoire proche. Elles souhaiteraient entretenir ces liens mutuels et connaître encore mieux le tissu du secteur du handicap de la région.

En ce qui concerne plus particulièrement la comparaison entre les projets pédagogiques et les autres types de projets, les directions expriment que :

- ✓ L'ensemble des types de projets favorise la participation sociale.
- ✓ La satisfaction est accrue dans la collaboration avec CAP48 quand les projets sont de type pédagogique.
- ✓ Lorsque les projets sont de type pédagogique, les actions sont essentiellement axées vers le soutien des personnes en situation de handicap (87 %) et quelques-unes vers la transformation sociale (13 %).
- ✓ La manière dont les associations demandent aux bénéficiaires de participer aux différents choix évolue vers une participation citoyenne.

#### ❖ **La participation sociale**

Nous observons que les associations définissent la participation sociale selon le modèle de Fougeyrollas (1998) tout comme la définition de Tremblay et Lachapelle (2006). Ainsi, sur le terrain comme dans la littérature, le concept de participation sociale peut prendre plusieurs formes :

- ✓ Lorsque les associations définissent ce concept de participation sociale, elles parlent d'aide, de soutien, d'autonomie. De ce fait, les associations réfléchissent à ce qu'elles peuvent mettre en place pour aider et interagir entre les habitudes de vie et les facteurs environnementaux. Ainsi, les projets soutenus essaient de donner des outils aux personnes en situation de handicap afin de diminuer les entraves à leur participation.
- ✓ Lorsque les associations expriment leurs désirs d'intégration, d'inclusion et de citoyenneté, elles définissent le concept de participation sociale d'un point de vue plus citoyen en le reliant à la reconnaissance des droits des personnes présentant une déficience intellectuelle.

Ainsi l'augmentation de la participation sociale est travaillée par les projets soutenus selon plusieurs axes :

- ✓ L'innovation : elle permet aux associations de créer des projets répondant aux besoins naissant des personnes en situation de handicap.
- ✓ Réaliser des activités permettant des rencontres avec des personnes externes à l'institution.
- ✓ Travailler sur l'image de la personne en situation de handicap afin de soutenir leur inclusion au sein de la société.
- ✓ Développer les compétences de chacun que ce soit celles des personnes en situation de handicap aussi bien que celles du personnel.
- ✓ Être conscient du temps que prennent les projets et des transformations lentes des compétences avec ce genre de public.
- ✓ Réaliser des projets proches géographiquement dans le but de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein d'un périmètre défini et de pouvoir s'appuyer sur un réseau régional pour répondre aux besoins particuliers de leurs bénéficiaires.

- ✓ Être conscient qu'ils doivent travailler avec un petit groupe de personnes pour développer au mieux leurs compétences. Il est donc nécessaire d'avoir un financement en conséquence.

#### ❖ La satisfaction des bénéficiaires et le degré d'empowerment

Tout d'abord, nous observons que les bénéficiaires sont satisfaits des actions menées par CAP48 que ce soit les projets ou la récolte de fonds la participation sociale. Cette dernière se joue d'abord à trois niveaux visibles de l'empowerment individuel :

- ✓ La **participation** : les bénéficiaires sont satisfaits des projets mis en place, car ils répondent à leurs besoins actuels et permettent une participation active.
- ✓ La **conscientisation critique** : les bénéficiaires sont conscients des enjeux financiers derrière les projets et aiment participer à la récolte de fonds.
- ✓ Les **compétences** : de nombreuses activités leur donnent une occasion de s'ouvrir au monde qui les entoure et d'augmenter leur autonomie.

Ensuite, dans l'empowerment organisationnel, nous pouvons considérer que la **participation** est travaillée au sein des trois autres domaines :

- ✓ Les **compétences et habilités** : le travail sur les compétences des membres du personnel et des bénéficiaires permet de donner la capacité à leur organisation de participer à cet appel à projets.
- ✓ La **reconnaissance** : le soutien de CAP48 est une reconnaissance du travail de leur organisation.
- ✓ La **conscience critique** : les actions prônées par les associations vont dans le sens d'une société inclusive.

#### ❖ Le secteur de l'Aide à la jeunesse

Lors de notre recherche, nous avons ressenti le besoin de dresser le profil des associations de l'Aide à la jeunesse, de comprendre les répercussions que ces projets peuvent avoir sur les jeunes et les associations et de faire un parallèle entre les secteurs de l'Aide à la jeunesse et du handicap. Nous observons :

- ✓ Une diversité d'objectifs visés (loisirs, culture...) dans le type d'associations de l'Aide à la jeunesse et des âges des jeunes soutenus, allant de 0 à 18 ans.
- ✓ Les projets d'intervention financière dans des véhicules sont le type de projet le plus soutenu pour les associations du secteur de la jeunesse. À l'inverse, les projets de type pédagogique sont ceux qui sont les moins représentés.
- ✓ Parmi ces projets pédagogiques, la moitié de ceux-ci sont centrés sur la personne et son développement comme son développement personnel et son intégration sociale et l'autre moitié permettent de développer et maintenir des activités habituelles ou de réaliser des actions de lobbying.

- ✓ La participation sociale est un élément important de la vie des associations du secteur de la jeunesse. Ces dernières estiment que l'apport de CAP48 a permis de contribuer à l'amélioration de cette participation sociale.
- ✓ Les directions estiment que les projets soutenus par CAP48 influencent notamment la qualité du travail des professionnels et la collaboration au sein des équipes.
- ✓ Les associations du secteur de l'aide à la jeunesse disent peu mobiliser leur réseau. Ils connaissent moins les projets de leurs voisins et introduisent très peu de projets en collaboration avec d'autres associations.
- ✓ Les réponses au questionnaire et aux entretiens des associations du secteur de l'Aide à la jeunesse et du handicap sont comparables. Un seul point semble être plus particulier au secteur de l'Aide à la jeunesse, ce sont les freins énoncés à l'implication des bénéficiaires.

### CAP48, en perspective

De par nos analyses, nous avons pu remarquer que les associations et le lien tissé entre CAP48 et celles-ci ont évolué au fil du temps. L'analyse des dossiers introduits, l'analyse des résultats obtenus aux enquêtes et ceux du discours des directions et des bénéficiaires nous a permis de mettre au jour quelques **recommandations**. Pour une facilité de lecture, celles-ci sont classées selon les six objets de la qualité des services (Goussée & Haelewyck, 2010) qui a structuré notre recherche tout au long de son déroulement :

#### L'offre de service

- ✓ Nous avons pu distinguer que tous les types de projets introduits auprès de CAP48 peuvent participer à l'amélioration des services et de la participation sociale. Une plus large ouverture aux projets pédagogiques a permis de diversifier les moyens mis à disposition des associations. Par conséquent, nous invitons CAP48 à garder la typologie des projets actuels, tout en s'ouvrant encore plus aux projets pédagogiques afin de faciliter des actions inclusives dans différents domaines tels que le sport, la culture ou encore l'école.
- ✓ La mise en place d'innovations est fréquemment soulevée et appréciée par les associations. Elles permettent de répondre aux nouveaux besoins des bénéficiaires. Lors de notre analyse des projets pédagogiques grâce à l'outil de Jakoby et al. (2007), nous observons un équilibre entre projets novateurs et projets de consolidation. A l'inverse, les actions de soutien sont surreprésentées par rapport aux actions de transformation sociale. Or, dans le discours des directions interrogées, la modification des représentations sociales est nécessaire pour permettre d'encore augmenter l'inclusion des personnes en situation de handicap. Aussi, nous invitons à solliciter de manière plus explicites les projets de lobby et projets pionniers.

#### La satisfaction des bénéficiaires

- ✓ Nous avons pu observer une satisfaction des personnes en situation de handicap. Celle-ci est développée entre autres via une responsabilisation des bénéficiaires. Afin d'encore améliorer l'implication et la solidarisation des bénéficiaires dans les choix des projets à introduire et dans l'organisation de ceux-ci, nous conseillons de développer une dissémination d'outils tels que le FALC permettant une meilleure communication avec les bénéficiaires.

## Le climat organisationnel

- ✓ La récolte de fonds permet aux personnes en situation de handicap de mieux appréhender les préoccupations matérielles. Elles apprécient d'y participer et aiment y être impliquées. Néanmoins, de nombreux bénéficiaires signalent l'essoufflement de la vente des post-its et réclament une plus grande diversité dans les objets vendus pour permettre de s'ajuster aux besoins de chacun.
- ✓ Lors de notre analyse des dossiers, nous avons pu remarquer la difficulté des associations parfois à classer leurs bénéficiaires au sein des différentes catégories de l'appel à projets. En effet, elles peuvent avoir plusieurs profils et ne savent pas trop bien comment caractériser leurs bénéficiaires. Nous faisons l'hypothèse que c'est une des raisons qui poussent les associations à classer leur association dans « tous ». De plus, nous avons observé une terminologie qui peut parfois poser problème. Certains termes ne sont plus en adéquation avec les standards récents. Dès lors, il serait utile de revoir la terminologie actuelle et nous proposons Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)<sup>29</sup>, employée également par l'AVIQ<sup>30</sup>.

## Le réseau professionnel

- ✓ Nous avons observé lors de notre analyse que certaines associations se connaissent et se côtoient au sein de l'organisation de la récolte de fonds. Afin de permettre aux associations de tisser un réseau territorial étendu dans l'objectif de pouvoir donner une réponse la plus adéquate à un besoin de leurs bénéficiaires, les directions pourraient être encouragées à soutenir les relations à l'intérieur des différentes régionales. En effet, ce regroupement contribue la plupart du temps au tissage d'un lien territorial entre les associations et permet de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et de les orienter si besoin dans un autre service de proximité.
- ✓ Les associations du secteur de l'Aide à la jeunesse expriment le fait qu'ils travaillent peu en réseau. De par la collaboration au sein de projets communs avec d'autres associations, nous pensons que ces associations auront une occasion de créer plus de liens avec les services ordinaires de la société. Elle pourrait aboutir par la mise en place d'actions inclusives dans différents domaines tels que le sport, la culture ou encore l'école. Il serait intéressant de développer la connaissance du réseau de l'Aide à la jeunesse.

## Les opérations<sup>31</sup>

- ✓ Nous avons remarqué une évolution positive dans la participation sociale des bénéficiaires au sein de l'analyse des traces laissées par l'introduction des dossiers. Néanmoins, les professionnels sont freinés dans cette action par des facteurs comme le niveau de compréhension des personnes en situation de handicap et les faibles compétences de ces derniers. Des informations relatives à la mise en place des moyens tels que des formations

---

<sup>29</sup> La Classification Internationale du fonctionnement, du Handicap et de la Santé a pour objectif de produire un instrument de description capable de définir le handicap comme un phénomène individuel et un phénomène qui prend en compte l'environnement ou la société.

<sup>30</sup> L'Agence pour une Vie de Qualité est un organisme d'intérêt public autonome gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement de la personne âgée et des personnes en situation de handicap de Belgique francophone.

<sup>31</sup> Par « Opération », nous définissons ce mot tel que Goussée & Haelewyck (2010) l'ont employé dans le modèle d'autoévaluation de la qualité des services sociaux et médico-sociaux. Il correspond à « *l'ensemble des pratiques, le mécanisme de fonctionnement et les méthodes utilisées par l'organisme* » (Goussée & Haelewyck, 2010, p. 54)

continué sur le développement des compétences ou sur l'autodétermination pourraient permettre de développer le niveau de participation communautaire. De plus, l'utilisation de ces outils permet de mettre en point de mire un empowerment et une participation sociale accrue et par conséquent modifier la manière dont les bénéficiaires participent aux projets.

- ✓ Lors de nombreux entretiens, les directions ont mis en avant que l'inclusion des personnes en situation de handicap ne devait pas se faire seulement à l'extérieur de leurs associations. Ce n'est pas seulement à la personne en situation de handicap à aller vers les autres, mais également aux autres à être inclus au sein des associations. Aussi, les actions visant la rencontre sont à privilégier.

### **Les ressources**

- ✓ À plusieurs reprises, le soutien médiatique de la RTBF est relevé comme un élément permettant de communiquer auprès d'un grand public et de soutenir les modifications des représentations sociales par la médiatisation de petits reportages tout au long de l'année. En outre, les associations souhaitent que cette visibilité médiatique soit travaillée davantage, en quantité et en qualité. Pour cela, les directions souhaitent la présence continue et récurrente de courts reportages et une diversification des profils des bénéficiaires médiatisés. Ces émissions télévisuelles ou radiophoniques seraient utiles pour modifier les représentations sociales des personnes en situation de handicap et, par ce biais, de les démystifier

# FINANCER LE SECTEUR :

## AVEC QUELS IMPACTS ?

En 60 ans, CAP48 a récolté plus de 80 millions d'euros et financé 3473 projets dans les secteurs du handicap ainsi que de l'aide à la jeunesse en Belgique francophone et germanophone. Ces investissements ont fait l'objet de deux études respectivement menées en 2007 et en 2017.

L'étude menée par Michel Mercier de la FUNDP (2007):

### Des conclusions toujours d'actualité



A l'occasion de ses 50 ans, CAP48 lançait une recherche universitaire auprès d'associations et de bénéficiaires. La seconde étude réalisée cette année confirme à nouveau l'essentiel de ces résultats. L'occasion de revenir sur ces conclusions qui attribuent à CAP48 un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

L'impact de CAP48 peut se résumer comme suit :

- Accompagner les bénéficiaires et mettre à disposition des outils adaptés à leurs besoins pour gagner en autonomie ;
- Construire plus sûr, plus confortable, plus accessible, plus intime, plus décentralisé ;
- Sortir, grâce à une meilleure mobilité, vers l'extérieur et les lieux ordinaires ;
- Apprendre et s'épanouir par la psychomotricité, l'ergothérapie, le sport, la promotion de la santé affective, relationnelle et sexuelle, la gestion des conflits, la lecture, l'écriture, l'art ;
- Participer à la vie de l'institution et à la société, par l'implication des bénéficiaires dans toutes les décisions qui les concernent.

Cette étude a également montré que CAP48 atteint ses objectifs par :

- la mise en évidence de la satisfaction des bénéficiaires et des intervenants ;
- le large consensus autour de ses objectifs, de ses actions et de son fonctionnement ;
- le soutien aux projets pour lesquels l'apport financier de CAP48 est indispensable ;
- une collaboration fructueuse avec les pouvoirs publics ;
- le rôle central de CAP48 et de la RTBF dans l'information, la sensibilisation du grand public concernant le handicap.

L'étude menée par Marie-Claire Haelewyck de l'UMONS (2017) :

## La participation sociale boostée



L'étude réalisée cette année permet d'ajouter que l'action de CAP48 a une influence non-négligeable sur la participation sociale des personnes en situation de handicap. Faisons le point sur les apports de cette nouvelle étude :

### Quelques tendances chiffrées

- Un public diversifié au sein des associations soutenues : le handicap mental (41%), l'aide à la jeunesse (17,5%), le handicap physique (7,2%), le handicap sensoriel (6,3%), le polyhandicap (6,1%), les personnes avec un trouble du spectre autistique (5,2%), les personnes à mobilité réduite (1,3%), les personnes cérébrolésées et/ou atteintes de troubles psychiatriques/psychotiques (0,8%). 14,2 % des projets financés touchent tous les publics.
- ✓ Une plus large ouverture aux projets pédagogiques : 45,3 % des dossiers financés concernent des investissements immobiliers, 24 % l'achat de véhicules et 29,1 % envisagent des projets pédagogiques contre 7 % en 2007. Les projets pédagogiques favorisent plus directement le développement des compétences ainsi que les actions relevant de la scolarité, de la communication au public, de la rencontre, des loisirs ou des activités culturelles.

### Des retombées bénéfiques sur les associations

Selon l'étude, les associations bénéficient de ces effets positifs :

- ✓ Créer des projets **plus ambitieux**, les **concrétiser plus rapidement** et les **pérenniser**.
- ✓ **Soutenir l'innovation** : CAP48 favorise la mise en place des projets novateurs répondant à de nouveaux besoins émergents. Le soutien, en début de projet, permet aux associations de mettre à profit ce temps pour montrer l'importance du projet et d'envisager un soutien du secteur public. Parmi les projets pédagogiques financés, **61 % mettent sur pied des projets novateurs et 13% visent l'évolution des représentations sociales**, lois, règlements, budgets, pour que le handicap soit davantage pris en compte.
- ✓ Profiter de la bonne image véhiculée par CAP48 et de son soutien comme d'un **label de qualité** auprès des familles et sponsors.
- ✓ Créer des liens avec les services ordinaires par la **mise en place d'actions inclusives** dans différents domaines (sport, culture, loisirs, ...).

### Plus de participation sociale pour les personnes handicapées

- ✓ Durant cette dernière décennie, 87 % des associations observent **une amélioration de l'image et des représentations sociales de personnes handicapées** grâce à CAP48 et aux projets financés. 91 % sont satisfaites de l'information que CAP48 véhicule au grand public.
- ✓ Tous les types de projets financés par CAP48 contribuent à **l'augmentation de la participation sociale**.
- ✓ Pour 92% des associations, CAP48 est important pour la participation sociale de leurs bénéficiaires. Cette participation est stimulée par la politique de CAP48 demandant la consultation des bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets : 51% des bénéficiaires sont

intégrés dans le choix du projet pour lequel CAP48 est sollicité et 57% des bénéficiaires sont impliqués dans ce projet.

### Une large satisfaction des associations et bénéficiaires

- ✓ Les associations, en phase avec les valeurs et la transparence de CAP48 dans le choix des projets soutenus, sont largement **satisfaites de la collaboration créée avec CAP48** (96%). Ils parlent d'une **collaboration stimulante, saine, efficace et fructueuse**.
- ✓ Les bénéficiaires sont satisfaits des actions menées par CAP48.

En conclusion, les actions financées par CAP48 ont une réelle influence sur les associations et la vie des personnes handicapées ainsi que les jeunes en difficulté. Elles stimulent la **participation à la vie en société**, les **transformations de leur image** auprès du grand public ou encore sur **l'innovation en aidant des projets à visée inclusive**.

## Bibliographie

- AWIPH. (2016). *Rapport d'activités 2015*. En ligne [https://www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/publications/revues\\_rapports/rapport\\_annuel/rapport\\_annuel\\_AWIPH\\_2015.pdf](https://www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/publications/revues_rapports/rapport_annuel/rapport_annuel_AWIPH_2015.pdf)
- Fougeyrollas, P.(2010). *La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*. Laval : Les presses de l'Université de Laval.
- Fougeyrollas, P. (2010). *Modèle social du handicap et inégalités : Quels enjeux ?* IRDPQ-CIRRIIS-RIPPH. Paris, 28 septembre 2010. En ligne
- Fougeyrollas, P. (2011). Conjuguer ouverture des possibles au temps de l'incertitude. *Revue Développement humain handicap et changement social*, 19, n°1, p.15-24. En ligne <http://www.ripph.qc.ca/revue/journal-19-01-2011-03>, consulté le 17 avril 2017
- Haelewyck, M-C. & Gousée, V. (2010) *Autoévaluation de la qualité des services sociaux et médico-sociaux*. Paris : L'Harmattan.
- Haelewyck Marie-Claire, Gascon H., Detraux Jean-Jacques, Kalubi Jean-Claude, « Inclusion des personnes en situation de handicap, une question d'intervention(s) » in « 11e Congrès AIRHM « Société(s) en développement durable », Haelewyck Marie-Claire, Gascon H., Detraux Jean-Jacques, Kalubi Jean-Claude, 11, 381, Mons, Belgique (2013)
- Jakoby, L., Grawez, M. & Mercier, M. (2007). *Études des impacts de CAP48 dans le secteur du handicap de 1967 à 2006*. Namur : Faculté Universitaires Notre-Dame de la Paix.
- Jetté, C., & Charpentier, M. (2005). Chapitre 4 L'empowerment des résidents dans les ressources résidentielles pour personnes âgées. *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées*, 81.
- Letscher, S., Parent, G., & Deslandes, R. (2009). Obstacles et facilitateurs à la participation sociale des personnes sourdes dans les domaines de l'éducation et du travail: État de la situation. *Développement humain, handicap et changement social*, 18(2), 23-42.
- Ninacs, W. A. (2002). Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec. Thèse présentée à la Faculté des Études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor. En ligne [http://lacle.coop/docs/ninacs\\_these.pdf](http://lacle.coop/docs/ninacs_these.pdf), consulté le 17 avril 2017
- Unapei. (2009). Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre. En ligne <http://www.unapei.org/IMG/pdf/GuidePathways.pdf>, consulté le 15 mai 2017
- Unies, N. (2007). *Convention Relative Aux Droits des Personnes Handicapées*. En ligne <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>, consulté le 17 avril 2017
- Unies, N. (2010). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Patrimoine canadien.

Tremblay, M., & Lachapelle, Y. (2006). Participation sociale et démocratique des usagers à la planification et à l'organisation des services. Dans : H. Gascon, D. Boisvert, M.-C. Haelewyck, J.-R. Poulin & J.-J. Detraux (Eds.), *Déficiência intellectuelle: Savoirs et perspectives d'action* (Vol. 1). Cap-Rouge AIRHM Presses Inter Universitaires

## Annexe I : Questionnaire destiné aux personnes de contact de l'organisme<sup>32</sup>

Le questionnaire ci-dessous a été construit en reprenant la structure du guide d'autoévaluation des services sociaux et médico-sociaux. Ce guide a été construit spécialement pour évaluer des associations comme celles aidées par CAP48. Le découpage en domaines nous servira de grille de lecture lors de l'interprétation des données.

Le focus employé pour construire ce questionnaire est d'évaluer l'impact et la collaboration entre CAP48 et les associations ainsi que de cerner les liens entre les actions des associations et la participation sociale. Certaines questions viennent du rapport de Mercier 2007. Elles sont précédées d'une \*. Elles permettront une comparaison entre 2007 et 2017.

N°	Question	Objectifs/hypothèse
IDEN 1	Quel est votre âge ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entre 20 et 29 ans</li> <li>○ Entre 30 et 39 ans</li> <li>○ Entre 40 et 49 ans</li> <li>○ Entre 50 et 59 ans</li> <li>○ Plus de 60 ans</li> </ul>	
IDEN 2	Quel est votre sexe ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Masculin</li> <li>○ Féminin</li> </ul>	
IDEN 3	Combien d'années d'ancienneté avez-vous au sein de l'organisme ? ....	
IDEN 4	*À quel type de service appartient essentiellement le(s) projet(s) soumis à CAP48 ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Service d'accueil de jour (SAJ)</li> <li>○ Services résidentiels (SR)</li> </ul>	

<sup>32</sup> Les \* montrent les questions reprises à l'identique de celles du rapport de Jakoby et al. (2007)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Services fournissant à la fois un accueil en journée et nuitées (SAJ &amp; SR)</li> <li>○ Services de courts séjours (SCS)</li> <li>○ Entreprise de travail adapté (ETA)</li> <li>○ Centre de formations professionnelles (CFP)</li> <li>○ Centre de réadaptation/rééducation fonctionnelle (CRF)</li> <li>○ Service d'accompagnement (SAC)</li> <li>○ Service d'aide à la vie journalière (SAVJ)</li> <li>○ Service d'aide à l'intégration (SAI)</li> <li>○ AMO</li> <li>○ Etablissement hospitalier</li> <li>○ Service de placement familial</li> <li>○ Service résidentiel d'aide à la jeunesse</li> <li>○ Autres</li> </ul>	
IDEN 5	<p>À quelle catégorie d'âge appartiennent les bénéficiaires de votre organisme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moins de 18 ans</li> <li>○ Plus de 18 ans</li> <li>○ Tous</li> </ul>	
IDEN 6	<p>*Quelle est majoritairement la catégorie visée par le(s) projet(s) CAP48 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Handicap mental</li> <li>○ Handicap physique</li> <li>○ Handicap sensoriel</li> <li>○ Polyhandicap</li> <li>○ Autisme</li> <li>○ Personne à mobilité réduite</li> <li>○ Personnes cérébrolésées</li> <li>○ Troubles psychiatriques/psychotiques</li> <li>○ Aide à la jeunesse</li> <li>○ Tous</li> </ul>	

IDEN 7	Combien de projets avez-vous introduits à CAP48 depuis 2003 ? ...	
IDEN 8	Combien de projets ont été subventionnés par CAP48 depuis 2003 ? ...	
IDEN 9	Le(s) projet(s) sont-ils majoritairement <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lié(s) à l'immobilier</li> <li>○ Une intervention dans l'achat d'un véhicule</li> <li>○ Un projet pédagogique</li> </ul>	
IDEN 10	À la fin du financement, avez-vous pérennisé votre (vos) projet(s) ? Oui – non Si non, Pourquoi ?	
GLOB 1	Quand nous parlons de participation sociale, quels sont les 5 mots qui vous viennent à l'esprit ? (1 étant le mot le plus proche et 5 le plus éloigné) ..... ..... ..... ..... .....	Connaître les représentations de la participation sociale des directeurs d'association → pouvoir classer les mots selon leur fréquence
OFF 1	Sur une échelle de 0 à 5, les moyens apportés par CAP48 depuis 2003 ont-ils contribué à améliorer la participation sociale des bénéficiaires de votre association ?	Amélioration de la participation sociale des bénéficiaires grâce aux moyens apportés
OFF 2	Sur une échelle de 0 à 5, à quel point l'apport de CAP48 est-il important pour la participation sociale des bénéficiaires ?	Evaluation de l'importance de l'apport de CAP48 dans les institutions en ce qui concerne la participation sociale
OFF 3	Avez-vous évalué votre (vos) projet(s) soutenu(s) par CAP48 ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Oui</li> <li>○ Non</li> </ul>	Evaluation finale du projet existante au sein de l'ASBL permet de mettre en évidence les liens entre les objectifs annoncés et les procédures suivies
OFF 4	Etes-vous satisfait des procédures d'évaluation mises en place par CAP48 ? <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Oui</li> <li>○ Non</li> </ul>	Satisfaction des directeurs sur le dossier qu'ils doivent rendre à la fin du projet

OFF 5	Quels sont les objectifs que vous souhaiteriez mettre en place dans les années à venir pour augmenter la participation sociale au sein de votre association ? .....	Tendance des idées concernant la participation sociale que CAP48 pourrait soutenir dans le futur
SAT 1	Sur une échelle de 0 à 5, la réalisation de ce(s) projet(s) a-t-elle répondu aux attentes des bénéficiaires ?	Représentation des directeurs sur la connaissance des attentes des bénéficiaires
SAT 2	*Sur une échelle de 0 à 5, la participation sociale des bénéficiaires de votre organisme, inhérente à la réalisation de ce(s) projet(s) a-t-elle augmenté ?	Amélioration de la participation sociale suite à la réalisation du projet et de l'implication demandée
SAT 3	Qu'est-ce que votre association, en collaboration avec CAP48, pourrait mettre en place afin d'améliorer la satisfaction du bénéficiaire ? .....	Idées des associations pour que améliorer la satisfaction des bénéficiaires dans le futur
CLI 1	Quelles sont les valeurs que vous privilégiez dans votre association ? (5 mots) ..... ..... ..... ..... .....	Connaître les valeurs des associations soutenues → pouvoir classer les mots selon leur fréquence
CLI 2	Sur une échelle de 0 à 5, êtes-vous satisfait du climat de collaboration avec CAP48 ? Est-il soutenant et stimulant ?	Stimulation et soutien de CAP48 favorisent les innovations et ont donc un impact sur celles-ci
CLI 3	Sur une échelle de 0 à 5, la collaboration avec CAP48 permet-elle de susciter plus de collaboration au sein de votre association ?	Impact de CAP48 sur la collaboration au sein de l'association
CLI 4	Sur une échelle de 0 à 5, les membres de CAP48 vous soutiennent-ils dans de nouvelles idées et leur(s) application(s) ?	Impact de CAP48 sur l'innovation dans les projets

CLI 5	<p>En quoi bénéficiez-vous du soutien de CAP48 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Remplir le formulaire de demande</li> <li><input type="checkbox"/> Fournir des idées de projets innovants</li> <li><input type="checkbox"/> Soutien financier</li> <li><input type="checkbox"/> Aider dans son travail de directeur</li> <li><input type="checkbox"/> Autres : .....</li> </ul>	Liste de types de soutien que CAP48 propose avec peu de choix pour que les directeurs puissent mettre un mot dans autre → pouvoir classer les mots selon leur fréquence
CLI 6	Sur une échelle de 0 à 5, l'association CAP48 vous amène-t-elle à réfléchir sur des projets futurs ?	Impact de CAP48 sur la réflexion de nouveaux projets
CLI 7	Par quel(s) moyen(s) l'organisation de votre projet pourrait-elle être soutenue davantage par CAP48 ? .....	Idées pour améliorer le soutien à l'organisation de projets
RES 1	<p>Avez-vous connaissance des autres projets soutenus par CAP48 et organisés par d'autres associations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Oui</li> <li><input type="radio"/> Non</li> </ul>	Connaissance des autres projets soutenus par CAP48
RES 2	<p>Introduisez-vous des projets en collaboration avec d'autres associations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Oui</li> <li><input type="radio"/> Non</li> </ul>	Impact de CAP48 sur la collaboration entre les associations
RES 3	<p>Trouvez-vous intéressant le soutien de la mise en place d'un « réseau CAP48 » ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Oui</li> <li><input type="radio"/> Non</li> </ul>	Hypothèse de l'intérêt de la mise en place d'un réseau
RES 4	Quel genre de soutien ce réseau pourrait-il vous apporter ?	Idées pour installer le système de réseautage des bonnes pratiques
OPE 1	Sur une échelle de 0 à 5, les bénéficiaires, leurs parents ou représentants légaux connaissent-ils l'implication de CAP48 dans le projet subventionné ?	Implication générale des bénéficiaires au sens large

OPE 2	Sur une échelle de 0 à 5, les bénéficiaires participent-ils au choix du (des) projet(s) subventionné(s) ?	Représentation des directeurs sur la participation sociale des bénéficiaires
OPE 3	Sur une échelle de 0 à 5, les bénéficiaires participent-ils à l'organisation du (des) projet(s) subventionné(s) ?	Représentations des directeurs sur l'emploi des capacités d'actions (compétences) des bénéficiaires afin d'améliorer la participation sociale
OPE 4	Sur une échelle de 0 à 5, les modalités de la participation sociale de votre association ont-elles été améliorées pour introduire le dossier CAP48 ?	Impact de CAP48 sur le changement dans la participation sociale
OPE 5	Sur une échelle de 0 à 5, êtes-vous satisfait de la politique de CAP48 demandant la consultation et la participation sociale du bénéficiaire ?	Soutien les valeurs de participation sociale mise en avant par CAP48
OPE 6	Comment l'association CAP48 peut-elle vous aider pour impliquer davantage les bénéficiaires dans le processus de participation sociale ? .....	Idées pour améliorer le niveau de participation sociale au sein des associations
RESS 1	Sur une échelle de 0 à 5, la marche à suivre pour obtenir une subvention afin d'organiser un projet est-elle connue par votre organisme ?	Connaissance des directeurs des différentes étapes de la marche à suivre
RESS 2	*Sur une échelle de 0 à 5, quel est votre degré de satisfaction quant à la manière dont CAP48 répartit ses financements entre les différents projets qui lui sont soumis ?	Satisfaction des directeurs de la répartition des financements → comparaison possible avec 2007
RESS 3	Sur une échelle de 0 à 5, la réalisation de ce(s) projet(s) a-t-elle permis l'amélioration de la qualité du travail des professionnels de votre organisation ?	Impact de CAP48 sur la qualité de travail des professionnels
RESS 4	Sur une échelle de 0 à 5, vos activités soutenues par CAP48 ont-elles participé à l'amélioration de l'image et de la vision sociale des personnes en situation de handicap ?	Impact de CAP48 via les actions soutenues sur l'image des personnes en situation de handicap
RESS 5	Sur une échelle de 0 à 5, les projets soutenus vous ouvrent-ils à des opportunités de formation continuée ?	Impact de CAP48 sur la dynamique de formation continuée

RESS 6	Sur une échelle de 0 à 5, êtes-vous satisfait de l'impact informationnel de CAP48 sur le grand public par rapport aux personnes en situation de handicap ?	CAP48 aide à faire passer des informations sur des personnes en situation de handicap auprès du grand public
RESS 7	Sur une échelle de 0 à 5, le(s) projet(s) soutenu(s) par CAP48 a-t-il amélioré l'image de votre association ?	Impact de CAP48 sur l'image des associations
RESS 8	Sur une échelle de 0 à 5, l'opération CAP48 a-t-elle changé les représentations sociales des personnes en situation de handicap au cours de cette dernière décennie ?	Impact de CAP48 sur les représentations sociales des personnes en situation de handicap au cours de cette dernière décennie
RESS 9	En quoi le(s) projet(s) soutenu(s) par CAP48 vous a-t-il (ont-ils) aidé à diversifier vos ressources (humaines, matérielles, informationnelles...) ? .....	Idées pour diversifier les ressources des associations
GLOB 2	*Donnez 3 difficultés issues de la collaboration réalisée entre votre ASBL et CAP48	Comparaison avec les difficultés sorties en 2007 pour établir des tendances
GLOB 3	*Donnez 3 avantages essentiels issus de la collaboration réalisée entre votre ASBL et CAP48	Comparaison avec les avantages sortis en 2007 pour établir des tendances

## Annexe II : lettre demandant de répondre à l'enquête



Madame,  
Monsieur,

Cette année 2017, CAP48 fête ses 60 ans. Cet anniversaire est l'occasion de faire le point sur l'impact de CAP48 auprès des ASBL soutenues et l'avancée de la participation sociale des personnes en situation de handicap. À cet effet, notre association a mis en place un partenariat avec le service d'Orthopédagogie Clinique de l'UMONS pour la réalisation d'une étude.

Votre association a bénéficié, durant cette période, de l'apport de CAP48. Pour ce, les chercheur(e) s du service d'Orthopédagogie Clinique de l'UMONS ont besoin de vous, de votre regard, de votre expérience. Nous vous demandons de bien vouloir consacrer le temps nécessaire pour répondre à leur questionnaire qui leur servira de base à l'élaboration d'un rapport. Le contenu des réponses fournies restera anonyme. Bien entendu, vous serez tenu au courant des résultats de cette concertation.

Merci de remplir ce questionnaire directement à l'adresse internet <https://applications.umons.ac.be/survey/index.php?sid=61442&lang=fr> avec l'aide des services compétents. Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter Demey Michaël. Il est possible, pour ceux qui souhaiteraient une version papier, de vous la faire parvenir sur simple demande à [michael.demey@umons.ac.be](mailto:michael.demey@umons.ac.be).

Pour CAP48 :

**Renaud Tockert,**

Administrateur délégué de Cap 48

Pour l'UMONS :

**Demey Michaël**

Assistant de recherche, UMONS

Place du Parc, 18

7000 Mons

065/37.37.28

[michael.demey@umons.ac.be](mailto:michael.demey@umons.ac.be)

**Marie-Claire Haelewyck**

Cheffe du département

d'orthopédagogie clinique, UMONS

[marie-claire.haelewyck@umons.ac.be](mailto:marie-claire.haelewyck@umons.ac.be)

## Annexe III : lettre de consentement directeur



### LETTRE D'INFORMATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

« Jusqu'à quel point les actions soutenues par CAP48 favorisent-elles la participation sociale des personnes en situation de handicap ? »

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu positivement à notre demande d'entretien et vous souhaitez partager votre expérience pour contribuer à l'analyse de l'impact de activités soutenues par CAP48 sur les personnes en situation de handicap en Belgique francophone et germanophone. La présente lettre détaille le contenu de votre implication au sein des différentes étapes du projet. Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

#### 1. BUT DU PROJET

D'une durée de 5 mois, ce projet vise à connaître « **Jusqu'à quel point les actions soutenues par CAP48 soutiennent la participation sociale des personnes en situation de handicap ?** »

#### 2. DÉROULEMENT DU PROJET

Si je participe à l'étude, qu'est-ce qu'il m'est demandé ?

Étapes	Objectifs	Votre implication
Récolte de données chiffrées	<p>→Analyse des dossiers de candidature</p> <p>→Donner la parole aux acteurs impliqués via une enquête en ligne</p> <p>Suite à cette enquête, certains directeurs ont marqué leur accord pour un entretien individuel (avec eux et avec un bénéficiaire de leur association)</p>	# Remplir une enquête en ligne
Récolte de données orales	→Donner la parole à des directeurs d'associations.	Durée : 1 h

	<p>→ <b>Donner la parole à des bénéficiaires des aides allouées par CAP48</b></p>	<p><b># Participer à un entretien</b> avec un chercheur concernant vos pratiques et représentations relatives aux thématiques abordées par le projet.</p> <p><u>Durée : 1 h</u></p> <p><b># Faciliter l'accès</b>, en accord avec le bénéficiaire, à certaines informations utiles à la recherche</p>
--	---	---

### 3. CONFIDENTIALITE

Tout au long de la recherche, la récolte des données sera globalisée de manière à permettre de ne pas toucher une association personnellement, mais bien un impact généralisable. Vous pourrez arrêter votre participation à tout moment.

### 4. CONTACTS

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez/pourrez contacter les personnes suivantes :

#### **Demey Michaël**

Assistant de recherche, UMONS  
Place du Parc, 18  
7000 Mons  
065/37.37.28  
[michael.demey@umons.ac.be](mailto:michael.demey@umons.ac.be)

#### **Marie-Claire Haelewyck**

Cheffe du département  
d'orthopédagogie clinique, UMONS  
[marie-claire.haelewyck@umons.ac.be](mailto:marie-claire.haelewyck@umons.ac.be)

## Annexe IV : formulaire de consentement directeur



### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LA PARTICIPATION AU PROJET CAP48

---

Je soussigné(e) ....., accepte de participer à l'étude « **Jusqu'à quel point les actions soutenues par CAP48 soutiennent la participation sociale des personnes en situation de handicap ?** ».

Les objectifs et modalités de cette étude m'ont été clairement expliqués. J'ai lu et compris la lettre d'information qui m'a été remise, et j'ai compris que je suis libre d'arrêter à tout moment ma participation.

J'accepte que les données obtenues fassent l'objet de traitements à des fins scientifiques en lien avec la recherche mentionnée. Mes informations personnelles seront confidentielles et mon anonymat sera préservé.

J'accepte de participer à la recherche qui m'est proposée.

Fait à.....

Date.....

## Annexe V : Guide d'entretien des directeurs

### Mot d'introduction

Tout d'abord, merci d'avoir accepté de me recevoir et de me consacrer du temps. Je suis assistant de recherche au sein du service d'Orthopédagogie Clinique de l'UMONS. Je réalise ce travail afin de mieux comprendre l'impact de Cap 48 sur les personnes en situation de handicap en Belgique francophone et germanophone en général et plus particulièrement sur la participation sociale et le pouvoir de dire et d'agir.

L'entretien durera environ une heure. Avec votre accord, je souhaite enregistrer cet entretien afin de rester fidèle à votre discours. Mais tout ce que vous direz restera anonyme et confidentiel.

Partir de l'enquête	Thématiques	Questions	Questions de relance
	Identité des personnes et de l'association	Pouvez-vous vous présenter ? Pouvez-vous me décrire votre association ?	
	caractéristique du projet	Dans le cadre des aides provenant de CAP48, pouvez-vous m'expliquer en quelques mots un projet soutenu ? Ce projet aurait-il pu se faire sans l'aide de CAP48 ?	Quel genre de projet était-ce ? Quel a été le résultat final ?
Participation sociale	définition	Lors de notre questionnaire en ligne sur CAP48, les directeurs des associations ont placé les mots (voir ci-dessous) en premier. Êtes-vous d'accord avec cette définition de la participation sociale ? Pourquoi ?	

Satisfaction des directeurs	Climat	Comment s'est passée votre collaboration avec CAP48 ?	Quels sont les leviers de cette collaboration ? Quels sont les freins de cette organisation ?
	Offre de service	En quoi votre projet a-t-il contribué à améliorer votre offre de service au sein de votre association ?	Est-ce qu'il a permis la mise en place d'un conseil des usagers ? Qu'avez-vous pu mettre en place pour vos bénéficiaires ?
	Réseau	Comment avez-vous imaginé ce projet ? Quelle est votre source d'inspiration ?	Entretenez-vous des relations avec d'autres associations du même genre que la vôtre ? Que pourrait vous apporter la création d'un « Réseau CAP48 » ?
	Opération	Comment avez-vous fait pour faire participer vos usagers à ce projet ?	Y a-t-il eu une consultation préalable des bénéficiaires ? Y a-t-il eu une participation sociale des bénéficiaires ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
	Satisfaction des bénéficiaires	Pourriez-vous me dire en quoi les usagers étaient satisfaits (ou pas) du projet soutenu ?	Quelle a été la réaction des bénéficiaires lors de la finalisation de ce projet ? Les bénéficiaires de votre association étaient-ils satisfaits de ce projet ? Pourquoi ?
	Parallèle avec les valeurs de	CAP48 veut favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap. Qu'en pensez-vous ?	
	Freins et leviers	Concernant cette participation sociale, quel genre d'obstacles rencontrez-vous au sein de votre association ?	

		Quels en sont les éléments facilitateurs ?	
Empowerment organisationnel	Influence sur les 4 axes de l'empowerment organisationnel	Le projet soutenu a-t-il eu un impact sur l'image de l'ASBL ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?  Est-ce que cela vous a ouvert de nouvelles opportunités ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?	Le projet soutenu a-t-il été profitable à l'ensemble de vos bénéficiaires ?  Concernant la participation  La conscience critique  La reconnaissance  Les compétences
Satisfaction des directeurs	Ressources	Avec le recul, quelle(s) information(s) pourriez-vous donner aux associations qui souhaiteraient entreprendre le même type de projet ?	
	Ouverture	Y a-t-il certains points concernant CAP48 dont nous n'avons pas parlé et qui vous semblent importants de préciser ?	
	Au cas où...	Je vous remercie pour votre participation à cet entretien. Une dernière chose, avant de nous quitter, accepteriez-vous de répondre à d'éventuelles questions supplémentaires si j'en avais besoin lors de mon analyse ?	

## Annexe VI : lettre de consentement des bénéficiaires

### Accord de participation au projet « Cap 48 »



#### ■ Le projet « Cap 48 », c'est quoi ?

L'objectif du projet est de te permettre de donner ton avis sur les activités soutenues par Cap 48 dans ton lieu de vie.

#### ■ Que dois-je faire si je veux participer ?

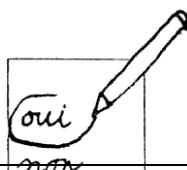
Répondre aux questions posées

#### ■ Les informations que je donne sur moi, elles sont données à qui ?

- Tes réponses ne seront pas partagées avec les éducateurs, les médecins ou ta famille.
- Ton nom n'est pas écrit sur les questionnaires. Les réponses sont donc anonymes, personne ne saura que c'est toi qui as répondu.
- Les réponses seront uniquement utilisées pour aider le projet à se construire.

### Je donne mon accord

Entoure la réponse



Moi .....		
Je suis d'accord de rencontrer une personne qui va me poser des questions	Oui	Non
Je suis d'accord de répondre aux questions posées	Oui	Non

Ma signature

Signature de l'intervieweur

## Annexe VII : guide d'entretien du bénéficiaire

Partir de l'enquête	Thématiques	Questions pour les bénéficiaires sans DI	Questions pour les bénéficiaires en Falc
		<p>Tout d'abord, merci d'avoir accepté de me recevoir et de me consacrer du temps. Je suis assistant de recherche au sein du service d'Orthopédagogie Clinique de l'UMONS. Je réalise ce travail afin de mieux comprendre « Jusqu'à quel point les actions soutenues par CAP48 favorisent la participation sociale des personnes en situation de handicap ? ».</p> <p>L'entretien durera environ une heure. Il sera enregistré pour permettre de l'analyser par après. Mais tout ce que vous direz restera anonyme.</p>	<p>L'objectif du projet est de comprendre ce que CAP48 (logo) t'a apporté, à toi et à tes amis.</p> <p>Je veux te poser quelques questions.</p> <p>Veux-tu répondre ?</p> <p>Puis-je t'enregistrer ?</p>
		Pouvez-vous vous présenter ?	<p>Comment t'appelles-tu ?</p> <p>Quel âge as-tu ?</p> <p>Qu'est-ce que tu aimes faire ?</p>
		Pouvez-vous me décrire l'association dont vous faites partie ?	<p>Comment s'appelle cet endroit ?</p> <p>Qu'est-ce que tu fais comme activité ici ?</p>
	caractéristique du projet	Dans le cadre du soutien de CAP48, pouvez-vous m'expliquer en quelques mots le projet ..... (contextualisé en fonction des réponses du directeur) ?	<p>Tu te souviens de ce logo ? L'as-tu vu où tu vis ?</p> <p>Qu'est-ce que ça veut dire ?</p> <p>Qu'est-ce que tu as fait grâce à eux ?</p>

			Ça t'a permis de... (rappeler le projet) ?
	Climat	En quoi avez-vous participé au sein de ce projet ? :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix ?</li> <li>- Dans quel cadre ? conseil des usagers</li> <li>- Objectifs</li> <li>- Réalisation</li> <li>- Évaluation ?</li> </ul>	As-tu participé à ce projet .....?  En as-tu parlé au conseil des usagers (contextualiser) ?  Quelqu'un t'a-t-il parlé de ce projet (contextualiser) ?  Comment ?  Avec qui ?  Et on t'a demandé si c'était bien ?
	Offre de service	En quoi ce projet a-t-il changé quelque chose au sein de votre association ? Qu'a-t-il apporté de neuf ?	Qu'est-ce qui a changé ici avec le projet ?  C'est bien ?
	Réseau	Comment est né ce projet ?  D'où vient ce projet ?	Qui a choisi de créer ..... ?
	Opération	De quelle manière avez-vous participé personnellement à ce projet ?	Qu'est-ce que tu as fait dans ..... ?
	Satisfaction des bénéficiaires	Etes-vous satisfait de ce projet ? Pourquoi ?	Es-tu content(e), toi, du projet ? Pourquoi ?
Participation sociale	Freins et leviers	Concernant votre participation, avez-vous rencontré des obstacles au sein du projet soutenu .....?  Vous me parlez du choix du projet ..... ?	Et quand tu donnes ton avis sur ..... t'a-t-on dit oui ?  Si on t'a dit non, pourquoi ?

		<p>Vous me parlez de l'organisation ?</p> <p>Quels en sont les éléments facilitateurs ?</p>	<p>Est-ce que c'est difficile pour toi de donner ton avis sur... ? Pourquoi ?</p> <p>Pourquoi le projet est bien à ton avis ?</p>
Empowerment organisationnel	Influence sur les 4 axes de l'empowerment organisationnel	<p>L'image de l'association a-t-elle évolué suite au projet ..... ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ?</p> <p>Est-ce que cela vous a ouvert de nouvelles opportunités ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?</p>	<p>As-tu parlé du projet ..... en dehors d'ici ?</p> <p>A qui ? Pourquoi ?</p> <p>Es-tu content d'avoir parlé du projet ..... en dehors d'ici ? Pourquoi ?</p> <p>As-tu bien aimé ce projet ?</p>
	Ouverture	Y a-t-il certains points concernant CAP48 dont nous n'avons pas parlé et qu'il vous semble important de préciser ?	Veux-tu dire autre chose à CAP48 ?
	Au cas où...	Je vous remercie pour votre participation à cet entretien. Une dernière chose, avant de nous quitter, accepteriez-vous de répondre à une question supplémentaire si j'en avais besoin lors de mon analyse ?	Merci beaucoup pour toutes tes idées.